

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES  
FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

-----  
CABINET

-----  
SECRETARIAT EXECUTIF NATIONAL  
DE LA POLITIQUE NATIONALE DE  
DEVELOPPEMENT



BURKINA FASO  
*Unité – Progrès - Justice*

# RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2022 DE LA POLITIQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT

Avril 2023

## Sommaire

Liste des tableaux .....	ii
Liste des graphiques .....	vi
Liste des encadrés.....	vi
Sigles et abréviations.....	vii
Résumé .....	xi
Introduction .....	1
I. Evolution de l'économie burkinabè en 2022.....	2
II. Performances 2022 de la mise en œuvre du PA-SD par pilier .....	5
II.1. Pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale .....	5
II.2. Pilier 2 : Répondre à la crise humanitaire .....	13
II.3. Pilier 3 : Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance.....	23
II.4. Pilier 4 : Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale .....	93
III. Dispositions de mise en œuvre, du suivi et d'évaluation de la Politique nationale de développement en 2022.....	99
III.1. Fonctionnement des organes et instance du dispositif.....	99
III.2. Financement de la Politique nationale de développement .....	101
III.3. Analyse de l'efficacité de la coopération au développement .....	103
III.4. Exécution des investissements et réformes au niveau des régions .....	104
IV. Perspectives.....	105
IV.1. Perspectives 2023-2025 du Pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale .....	105
IV.2. Perspectives 2023-2025 du Pilier 2 : Répondre à la crise humanitaire .....	106
IV.3. Perspectives 2023-2025 du Pilier 3 : Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance	108
IV.4. Perspectives 2023-2025 du Pilier 4 : Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.....	121
Conclusion et recommandations.....	122
Annexe.....	i

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b> : situation des indicateurs de produits relatifs à la sécurisation des juridictions et établissements pénitentiaires (A97) .....	5
<b>Tableau 2</b> : situation des indicateurs de produits relatifs à l'amélioration de la participation citoyenne dans la lutte contre le terrorisme. ....	6
<b>Tableau 3</b> : indicateurs de produits relatifs à l'humanisation des lieux de détention et réinsertion sociale des détenus.....	7
<b>Tableau 4</b> : situation des indicateurs de produits relatifs au renforcement des capacités opérationnelles des FDS .....	8
<b>Tableau 5</b> : situation des indicateurs de produits du secteur PASP en lien avec l'action A020 .....	9
<b>Tableau 6</b> : situation des indicateurs de produits relatifs au soutien au retour volontaire des PDI.....	13
<b>Tableau 7</b> : situation des indicateurs de produits du secteur PASP en lien avec l'action A006 .....	14
<b>Tableau 8</b> : situation des indicateurs de produits relatifs à la prise en charge psycho-sociale des victimes .....	15
<b>Tableau 9</b> : situation des indicateurs de produits relatifs à la prévention et à la gestion des catastrophes et crises.....	15
<b>Tableau 10</b> : situation des indicateurs de produits de l'action A127 au 31 décembre 2022..	16
<b>Tableau 11</b> : situation des indicateurs de produits du secteur-EF dans l'action A127 au 31 décembre 2022 .....	16
<b>Tableau 12</b> : situation des indicateurs de produits du secteur EEA dans l'action portant « Mise en place d'un plan de soutien à la réinstallation des PDI et autres personnes affectées par le terrorisme » .....	17
<b>Tableau 13</b> : situation des indicateurs relatifs à l'action A122. ....	18
<b>Tableau 14</b> : situation des indicateurs de produits de l'action « Renforcement de la continuité de l'offre de soins et de services d'urgence, de base et de nutrition, au profit des populations affectées par le terrorisme, y compris les PDI ». ....	18
<b>Tableau 15</b> : situation des indicateurs relatifs à la prise de dispositions urgentes.....	19
<b>Tableau 16</b> : situation des indicateurs de produits relatifs à la prise de dispositions urgentes .....	19
<b>Tableau 17</b> : situation des indicateurs de produits du secteur PASP en lien avec l'action P2-A3.....	20
<b>Tableau 18</b> : situation des indicateurs de produits relatifs à la fusion et centralisation des bases de données d'identité des personnes .....	23
<b>Tableau 19</b> : situation des indicateurs de produits relatifs à l'amélioration du fonctionnement des juridictions .....	25
<b>Tableau 20</b> : situation des indicateurs de produits relatifs à l'amélioration de l'accès à la justice.....	25

<b>Tableau 21</b> : situation des indicateurs de produits relatifs au renforcement de l'indépendance de la justice.....	26
<b>Tableau 22</b> : situation des indicateurs de produits relatifs au renforcement de l'effectivité des droits humains. ....	26
<b>Tableau 23</b> : situation des indicateurs d'actions relatives aux activités politiques et associatives .....	27
<b>Tableau 24</b> : situation des indicateurs d'actions dans le domaine de la communication .....	28
<b>Tableau 25</b> : situation des indicateurs de produits dans le domaine de la communication et de l'information .....	28
<b>Tableau 26</b> : situation des indicateurs de produits relatifs à la gestion efficace des ressources humaines .....	29
<b>Tableau 27</b> : situation des indicateurs de produits relatifs à la promotion de la communication gouvernementale .....	31
<b>Tableau 28</b> : situation des indicateurs de produits relatifs à la mise en place et déploiement des plateformes transversales .....	32
<b>Tableau 29</b> : situation de réalisation des indicateurs de produits relatifs à l'action A047mb .....	33
<b>Tableau 30</b> : situation des indicateurs de produits relatifs à l'informatisation du système des marchés publics et de la comptabilité matière .....	34
<b>Tableau 31</b> : situation des indicateurs de produits relatifs à l'action A103.....	34
<b>Tableau 32</b> : situation des indicateurs de produits relatifs à la consolidation de la présence du Burkina Faso. ....	35
<b>Tableau 33</b> : situation de réalisation des indicateurs d'actions relatifs à l'action A048 .....	36
<b>Tableau 34</b> : situation de réalisation des indicateurs de produits relatifs à l'action A048 ...	36
<b>Tableau 35</b> : situation des indicateurs de produits relatifs à la réalisation des audits des ministères, institutions, Fonds, Assemblée nationale, etc. ....	37
<b>Tableau 36</b> : situation des indicateurs de produits relatifs à l'amélioration de la gestion budgétaire et du patrimoine de l'Etat. ....	37
<b>Tableau 37</b> : situation des indicateurs de produits relatifs à la Poursuite du développement des économies locales (PADEL) .....	38
<b>Tableau 38</b> : situation des indicateurs de produits relatifs à la poursuite du développement des économies locales (PUDTR).....	39
<b>Tableau 39</b> : situation des indicateurs de produits relatifs à la poursuite du développement des économies locales (PRISE) .....	39
<b>Tableau 40</b> : situation des indicateurs de l'action « Poursuite des réformes en matière de santé » au 31 décembre 2022 .....	40
<b>Tableau 41</b> : situation des indicateurs de produits de l'action « Poursuite des réformes en matière de santé ».....	41
<b>Tableau 42</b> : situation des indicateurs des produits de l'action A124 .....	43
<b>Tableau 43</b> : situation des indicateurs de produits de l'action A 076.....	45

<b>Tableau 44:</b> situation des indicateurs de l'action A077 du PAT « Amélioration de la qualité et l'accès au système éducatif ».....	45
<b>Tableau 45 :</b> situation des indicateurs de produits de l'action A 077.....	46
<b>Tableau 46:</b> situation des indicateurs de l'action A 079.....	48
<b>Tableau 47:</b> situation des indicateurs de produits de l'action A 079.....	48
<b>Tableau 48:</b> situation des indicateurs de l'action A080.....	49
<b>Tableau 49:</b> situation des indicateurs de produits de l'action A 080.....	50
<b>Tableau 50:</b> situation des indicateurs de l'action « Promotion de la recherche et de l'innovation ».....	51
<b>Tableau 51:</b> situation des indicateurs de produits en lien avec la promotion de la recherche et de l'innovation.....	52
<b>Tableau 52:</b> situation des indicateurs de produits relatifs à l'action A091.....	54
<b>Tableau 53:</b> situation des indicateurs de produits des actions visant le renforcement de la protection des enfants.....	54
<b>Tableau 54:</b> situation des indicateurs de produits des actions visant le renforcement de l'accès à l'emploi.....	56
<b>Tableau 55:</b> situation des indicateurs de produits de l'action visant l'autonomisation des femmes et des filles.....	57
<b>Tableau 56:</b> situation des indicateurs de l'action A053.....	58
<b>Tableau 57:</b> situation des indicateurs de produits de l'action A053.....	59
<b>Tableau 58:</b> situation des indicateurs de produits de l'action A053.....	59
<b>Tableau 59:</b> situation de réalisation des cibles des indicateurs d'accès à l'énergie.....	60
<b>Tableau 60:</b> situation de réalisation des principaux extrants relatifs à l'accès à l'énergie...	61
<b>Tableau 61 :</b> situation des indicateurs d'actions du domaine de la production végétale ....	63
<b>Tableau 62 :</b> situation des indicateurs de produits du domaine de la production végétale	63
<b>Tableau 63 :</b> situation des indicateurs d'actions du domaine de la production animale.....	64
<b>Tableau 64 :</b> situation des indicateurs de produits du domaine de la production animale.	64
<b>Tableau 65 :</b> situation des indicateurs d'actions du domaine de la production forestière ..	65
<b>Tableau 66 :</b> situation des indicateurs de produits du domaine de la production forestière.....	66
<b>Tableau 67 :</b> situation des indicateurs de produits relatifs à la sécurisation foncière .....	67
<b>Tableau 68 :</b> situation des indicateurs de produits du secteur PASP relatifs à l'accès au marché.....	67
<b>Tableau 69:</b> situation d'exécution des indicateurs des actions portant sur le développement des industries manufacturières de l'OS 4.2.....	68
<b>Tableau 70:</b> situation de réalisation des indicateurs de produits en lien avec le développement des industries manufacturières de l'OS 4.2 au 31 décembre 2022.....	69
<b>Tableau 71:</b> situation de réalisation des indicateurs d'actions en matière de promotion de l'artisanat de l'OS 4.2 au 31 décembre 2022.....	70

<b>Tableau 72:</b> situation de réalisation des indicateurs de produits du domaine de l'artisanat de l'OS 4.2 au 31 décembre 2022 .....	71
<b>Tableau 73:</b> situation de réalisation des indicateurs d'actions du PAT du volet mines .....	71
<b>Tableau 74:</b> situation de réalisation des indicateurs de produits du domaine de l'industrie minière .....	72
<b>Tableau 75 :</b> situation de réalisation des indicateurs d'actions relatives aux industries culturelles, touristiques et sportives .....	72
<b>Tableau 76:</b> situation des indicateurs de produits des actions A041 et A126 .....	73
<b>Tableau 77 :</b> situation des indicateurs d'actions relatives à l'amélioration des services de transports.....	74
<b>Tableau 78:</b> situation des indicateurs de produits relatifs à l'amélioration des services de transports.....	75
<b>Tableau 79 :</b> situation des indicateurs de produits relatifs à l'amélioration des services de communication .....	76
<b>Tableau 80:</b> situation des indicateurs relatifs à la promotion du commerce et de la régulation de la concurrence.....	76
<b>Tableau 81:</b> situation des indicateurs de produits relatifs à la promotion du commerce et de la régulation de la concurrence.....	77
<b>Tableau 82 :</b> situation des indicateurs de produits du secteur PASP en lien avec le domaine des infrastructures hydrauliques.....	78
<b>Tableau 83 :</b> situation des indicateurs de produits relatifs à l'action A059.....	78
<b>Tableau 84:</b> situation des indicateurs d'actions en matière d'infrastructures routières.....	79
<b>Tableau 85:</b> situation des indicateurs de produits en matière d'infrastructures routières..	80
<b>Tableau 86 :</b> situation des indicateurs de produits en matière d'infrastructures de communications électroniques .....	82
<b>Tableau 87 :</b> situation des indicateurs de produits relatifs au reboisement/reforestation et récupération .....	83
<b>Tableau 88:</b> situation des indicateurs de produits de l'action A063 de l'OS 4.5 .....	84
<b>Tableau 89:</b> situation des indicateurs de produits de l'action relative à l'amélioration des prévisions météorologiques et climatiques.....	84
<b>Tableau 90:</b> situation des indicateurs de produits de l'action relative au renforcement de la gouvernance environnementale et du développement durable.....	85
<b>Tableau 91 :</b> situation des indicateurs de produits relatifs à la prévention et gestion des conflits communautaires .....	93
<b>Tableau 92 :</b> situation des indicateurs de produits relatifs à la poursuite du processus de la réconciliation nationale.....	95
<b>Tableau 93 :</b> situation des indicateurs de produits en matière d'accélération du traitement des dossiers pendants en justice .....	96
<b>Tableau 94 :</b> état du fonctionnement des CSD en 2022 .....	99
<b>Tableau 95 :</b> état du fonctionnement des CRD en 2022 .....	100

<b>Tableau 96</b> : décaissement et exécution des ressources des projets et programmes en 2022 .....	102
<b>Tableau 97</b> : décaissement et exécution des ressources des projets et programmes en 2022 .....	103
<b>Tableau 98</b> : programmation et exécution des investissements dans les régions en 2022	104

### Liste des graphiques

<b>Graphique 1</b> : Evolution du taux de croissance du PIB réel et des poids sectoriels .....	4
<b>Graphique 2</b> : Taux de réalisation physique et financière du Pilier 1 .....	11
<b>Graphique 3</b> : Taux de réalisation physique et financière par OS du Pilier 2 .....	21
<b>Graphique 4</b> : Taux de réalisation physique et financière par OS du Pilier 3 .....	86
<b>Graphique 5</b> : Taux de réalisation physique et financière par OS du Pilier 4 .....	97
<b>Graphique 6</b> : Taux de réalisation physique et financière par pilier .....	98

### Liste des encadrés

<b>Encadré 1</b> : Bilan d'exécution du Pilier 1 .....	11
<i>Encadré 2</i> : Bilan d'exécution du Pilier 2 .....	20
<b>Encadré 3</b> : Bilan d'exécution du Pilier 3 .....	86
<b>Encadré 4</b> : Bilan d'exécution du Pilier 4 .....	96
<b>Encadré 5</b> : Bilan d'exécution des quatre piliers .....	98

## Sigles et abréviations

Sigle	:	Signification
AEPS		Adduction d'eau potable simplifiée
AFP-PME	:	Agence de finance des promoteurs des petites et moyennes entreprises
AIRP	:	Agricoles innovants, résilients et performants
AME		Articles ménagers essentiels
AME		Articles ménagers essentiels
APOSE	:	Appui à la politique sectorielle d'enseignement
ASA	:	Accords de services aériens
ASPHF	:	Agro-sylvo-pastoral halieutique et faunique
BIAP	:	Brigade d'intervention de l'administration pénitentiaire
CAF	:	Chantiers d'aménagements forestiers
CAIMA	:	Centrale d'achat des intrants et de matériels agricoles
CEDEAO	:	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
Cf.	:	Confer
CFPA	:	Centre de formation professionnelle agricole
CHR	:	Centre hospitalier régional
CHU	:	Centre hospitalier universitaire
CIM	:	Circuit intégré des missions
CM	:	Centre médical
CMA	:	Centre médical avec antenne chirurgicale
CME	:	Contribution de la micro-entreprise
CNRST	:	Centre national de la recherche scientifique et technologique
CODESP		Cadre de concertation et d'orientation pour le dialogue Etat-Secteur privé
CPN	:	Consultation prénatale
CSD –DS	:	Cadre sectoriel de dialogue-Défense et sécurité
CSD –JDH	:	Cadre sectoriel de dialogue-Justice et droits humains
CSM		Commerce et service marchand
CSPS	:	Centre de santé et de promotion sociale
CTSL		Culture tourisme sport et loisir
CU		Centre universitaire
DCRP		Direction de la communication et des relations presse
DGD	:	Direction générale des douanes
DGEP		Direction générale de l'économie et de la planification
DRO		Direction régionale de l'Ouest
DSOFE	:	Direction du suivi des opérations financières de l'Etat
EAFGA	:	Enfants associés aux forces et aux groupes armés
eCM	:	e-conseil des ministres
ECPE	:	Etablissements classés pour la protection de l'environnement
EEA	:	Environnement, eau et assainissement
EF	:	Education et formation
EFTP	:	Enseignement et formation techniques et professionnels
EMGN		Etat-major de la Gendarmerie nationale
ENO	:	Espaces numériques ouverts

<b>Sigle</b>	<b>:</b>	<b>Signification</b>
<b>ENP</b>	:	Etude nationale prospective
<b>ESU</b>	:	Education en situation d'urgence
<b>FACE</b>	:	Festivals des arts et de la culture de l'éducation
<b>FCFA</b>	:	Franc de la communauté financière d'Afrique
<b>FDCT</b>	:	Fonds de développement culturel et touristique
<b>FESTIMA</b>	:	Festival international des masques et des arts de Dédougou
<b>FMI</b>	:	Fonds monétaire international
<b>FONRID</b>	:	Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement
<b>FRE</b>	:	Fonds de restructuration des entreprises
<b>FSI</b>	:	Forces de sécurité intérieure
<b>GARSI</b>	:	Groupes d'action rapides de surveillance et d'intervention
<b>GUMI</b>	:	Groupements d'unités mobiles d'intervention
<b>HCRUN</b>	:	Haut Conseil pour la réconciliation et l'unité nationale
<b>HPV</b>	:	Human papillomavirus
<b>IESR</b>	:	Institution d'enseignement supérieur et de recherche
<b>IRAPOL</b>	:	Identification, rapprochement, analyse de police
<b>IRCP</b>	:	Initiative de renforcements des capacités productives
<b>ITCH</b>	:	Infrastructure de transport, de communication et d'habitat
<b>JCFA</b>	:	Journées cinématographiques de la femme africaine
<b>MAC</b>	:	Maison d'arrêt et de correction
<b>MAECRBE</b>	:	Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur
<b>MEFP</b>	:	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective
<b>MENA</b>	:	Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation
<b>MENAPLN</b>	:	Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales
<b>MESRI</b>	:	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
<b>MFPTPS</b>	:	Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale
<b>MFSNF</b>	:	Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille
<b>MNC</b>	:	Maladie de Newcastle
<b>MOD</b>	:	Maîtrise d'ouvrage déléguée
<b>MOU</b>	:	Mémoires d'entente
<b>MSAHRNGF</b>	:	Ministère de la Solidarité, de l'Action humanitaire, de la Réconciliation nationale, du Genre et de la Famille
<b>MSJE</b>	:	Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi
<b>MTMUSR</b>	:	Ministère des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière
<b>MUAFH</b>	:	Ministère de l'Urbanisme, des Affaires foncières et de l'Habitat
<b>NA</b>	:	Sécurité routière
<b>NBF</b>	:	Norme Burkina Faso
<b>ND</b>	:	Non disponible
<b>OBNL</b>	:	Organisme à but non lucratif
<b>OHADA</b>	:	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
<b>OIF</b>	:	Organisation internationale de la francophonie
<b>ONAFAR</b>	:	Observatoire national des faits religieux

Sigle	:	Signification
ONAPREGECC	:	Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires
ONEF	:	Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle
OPA	:	Organisation professionnelle agricole
ORSEC	:	Organisation des secours
OS	:	Objectif spécifique
OST	:	Office de santé des travailleurs
PACAO	:	Programme d'appui à la compétitivité de l'Afrique de l'Ouest
PADEL	:	Programme d'appui au développement des économies locales
PA-SD	:	Plan d'action pour la stabilisation et le développement
PASP	:	Production agro-sylvo-pastorale
PAST	:	Plan d'action sectorielle de la transition
PAT	:	Plan d'action de la transition
PCRSS	:	Projet communautaire de relèvement et de stabilisation du Sahel
PDI	:	Personne déplacée interne
PEA	:	Postes d'eau autonomes
PEM	:	Perspective économique mondiale
PFNL	:	Produit forestier non ligneux
PGES	:	Plan de gestion environnementale et sociale
PIB	:	Produit intérieur brut
Plan OKD	:	Plan de stabilisation de l'axe Ouaga-Kaya-Dori
PME/PMI	:	Petite et moyenne entreprise / Petite et moyenne industrie
PMH	:	Pompe à motricité humaine
PMUGO	:	Projet de mobilité du Grand Ouaga
PND	:	Politique nationale de développement
Pole ECOFI	:	Pole économie et finances
PPCB	:	Péripneumonie contagieuse bovine
PPR	:	Peste des petits ruminants
PRISE	:	Projet de réalisation des infrastructures socio-économiques
PRONAFER	:	Programme national fédérateur de recherche
PRSPV	:	Plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables
PUDTR	:	Projet d'urgence de développement territorial et de résilience
RESINA	:	Réseau informatique national de l'administration
RNI	:	Régime normal d'imposition
RSEF	:	Rapport sur le suivi et l'exécution des finances
RSI	:	Régime simplifié d'imposition
RTB	:	Radiodiffusion télévision du Burkina
SAMU	:	Service d'aide (assistance) médicale d'urgences
SDAGE	:	Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau
SDAU	:	Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme
SENAC	:	Semaine nationale de la citoyenneté
SIB	:	Semaine de l'industrie burkinabè
SIG	:	Service d'information du Gouvernement
SIGCM	:	Système intégré de gestion de la comptabilité matière

<b>Sigle</b>	<b>:</b>	<b>Signification</b>
<b>SIGED</b>	:	Système de gestion électronique et d'archivage de documents
<b>SNC</b>	:	Semaine nationale de la culture
<b>SOTRACO</b>	:	Société de transport en commun
<b>STBV</b>	:	Stations de traitement de boue de vidange
<b>STEP</b>	:	Station d'épuration
<b>TEPS</b>	:	Travail, emploi et protection sociale
<b>TGI</b>	:	Tribunal de grande instance
<b>TIA</b>	:	Transformation industrielle et artisanale
<b>TNT</b>	:	Télévision numérique de terre
<b>UA</b>	:	Union africaine
<b>UEMOA</b>	:	Union économique et monétaire ouest-africaine
<b>USIGN</b>	:	Unité spéciale d'intervention de la Gendarmerie nationale
<b>USJ</b>	:	Unités spéciales judiciaires
<b>UTL</b>	:	Unité de transformation de lait
<b>VBG</b>	:	Violence basée sur le genre
<b>VDP</b>	:	Volontaire pour la défense de la patrie

## Résumé

1. Le rapport annuel de performance 2022 de la Politique nationale de développement (PND) 2021-2025 a pour objectif d'informer les acteurs du développement, des résultats atteints dans le cadre de la mise en œuvre en 2022 du Plan d'action de la Transition (PAT), instrument central d'opérationnalisation de la PND et qui fut ajusté le 25 janvier 2023 en Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD). Elaboré sur la base des 14 rapports sectoriels et des 13 rapports régionaux de performance 2022, ce rapport présente outre, les acquis et les difficultés de mise en œuvre du PAT, les perspectives d'actions envisagées pour la paix, la stabilité et le développement.
2. La mise en œuvre du PA-SD en 2022 s'est déroulée dans un contexte international et national très difficile. Sur le plan international, la perturbation des chaînes mondiales d'approvisionnement qui a résulté de la crise de la COVID-19 s'est exacerbée avec l'éclatement du conflit russo-ukrainien en 2022. Au niveau national, malgré une campagne agricole 2022-2023 meilleure que la précédente, l'accentuation des attaques terroristes et les processus de mise en place, à deux reprises, des organes et des institutions de la Transition en cours au Burkina Faso n'ont pas permis de tirer profit de la reprise économique observée en 2021.
3. Ainsi, malgré un certain dynamisme de l'activité économique observée dans les secteurs tertiaire et primaire, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 3,0% en 2022 contre 6,5% en 2021 en raison notamment d'une moins bonne performance du secteur secondaire. L'inflation a fortement rebondi, s'établissant à 14,1% en 2022, contre 3,9% en 2021. Au niveau des finances publiques, en raison d'une hausse plus accrue des charges comparativement aux recettes, le déficit budgétaire s'est creusé passant de 6,3% en 2021 à 8,6% du PIB en 2022. Du point de vue des échanges extérieurs, le solde de la balance des transactions courantes, excédentaire en 2020 et 2021, est ressorti déficitaire en 2022. Il s'est établi à -5,8% du PIB contre 0,4% en 2021.
4. En dépit de ce contexte difficile, la mise en œuvre du PA-SD en 2022 a tout de même permis d'engranger quelques acquis. Le bilan de l'exécution physique de l'ensemble des quatre piliers ressort à **63,3%** pour une réalisation financière de **52,9%**. Les principaux résultats sont analysés par pilier et par action en évoquant les difficultés rencontrées et les actions majeures à engager à court et moyen terme.
5. Ainsi, concernant **la lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité territoriale (Pilier 1 du PA-SD)**, le taux moyen d'exécution physique est de **58,8%** pour une exécution financière de **51,6%**. Les progrès les plus importants ont été notés au niveau de l'exécution des actions suivantes : (i) **la diversification des partenariats en matière de défense et de sécurité (A001)**, matérialisée par la signature de 2 accords de défense et de sécurité avec l'Arabie Saoudite et l'Iran ; (ii) **le renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en vue de libérer les localités occupées par les terroristes (A20)**, avec la création de 2 Groupements d'unités mobiles d'intervention (GUMI), l'implantation de 2 unités GARSI, l'acquisition de kits de protection individuels au profit du personnel de l'EMGN et l'acquisition de véhicules à deux et à 4 roues au profit de la Gendarmerie

nationale et de la Police nationale ; (iii) **l'intensification de la lutte contre la criminalité et le grand banditisme (A021)**, avec la réalisation de 51 966 patrouilles de sécurisation au niveau des FDS sur 60 000 prévues et de 15 291 patrouilles de sécurisation des massifs forestiers sur 16 000 prévues ; (iv) **la sécurisation des juridictions et établissements pénitentiaires (A97)**, qui est en progrès en raison de l'opérationnalisation de 6 Unités spéciales judiciaires (USJ) dans les TGI de Banfora, Gaoua, Dédougou, Yako, Ouahigouya et Koupèla, l'équipement de 29 établissements pénitentiaires en matériels de sécurité.

6. En dépit de ces acquis, les progrès se font attendre, notamment en ce qui concerne, **la réinstallation des services de l'Etat dans les localités libérées de l'emprise des groupes armés terroristes (A022) et l'assèchement des sources d'approvisionnement des groupes armés terroristes en ressources de tout genre (A023)**.
7. Pour ce qui est de **la réponse à la crise humanitaire (Pilier 2 du PA-SD)**, le taux moyen d'exécution physique est de **78,4%** pour une exécution financière de **68,6%**. Les acquis les plus importants concernent d'abord **la prise en charge psycho-sociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme (A025)**, domaine où 2,2 millions de personnes ont été prises en charge sur le plan psycho-social et des transferts monétaires directs au profit d'environ 45 000 ménages PDI et hôtes ont été faits.
8. Ensuite, le soutien **au retour volontaire, à l'intégration locale et à la réinstallation des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et la garantie de leur sécurité (A127)** a également été un domaine où le Gouvernement et ses partenaires ont consenti des efforts importants, avec entre autres : (i) l'assistance alimentaire à plus de 3 millions de PDI et victimes de catastrophes ; (ii) l'octroi d'articles ménagers essentiels à 492 947 ménages vulnérables, victimes de catastrophes et de crises humanitaires ; (iii) la dotation de 51 000 kits scolaires aux élèves des zones de repli des populations déplacées internes ; (iv) la prise en charge de 100 enseignants communautaires dans le cadre de la réouverture des établissements fermés ; (v) la location de 299 salles pour la continuité éducative qui a permis d'accueillir 17 641 élèves déplacés internes dont 879 filles ; (vi) l'acquisition de 18 000 tables-bancs au profit des établissements hôtes ; (vii) l'octroi de bourses scolaires à 470 élèves chefs de ménage, etc.
9. Toujours concernant la mise en œuvre des actions du Pilier 2 du PA-SD, **la prévention et la gestion des catastrophes et des crises humanitaires (A026)** ont également été un domaine de progrès appréciable en 2022. En effet, 95,74% des ménages victimes de catastrophes et/ou de crises humanitaires ont été pris en charge pour une cible fixée à 100%.
10. En dépit de ces acquis, les efforts restent à fournir afin de faire de la mise en œuvre **du Plan de soutien à la réinstallation des PDI et des autres personnes affectées par le terrorisme (A128)** une réussite, de même que pour permettre une mise en œuvre optimale des projets de stabilisation dans le cadre du **soutien au retour volontaire des PDI dans leurs zones d'origine et la garantie de leur sécurité (A006)**.
11. La mise en œuvre des actions programmées au niveau du **Pilier 3 du PA-SD (ex-PAT)** a également permis d'enregistrer des acquis notables en matière de réformes institutionnelles et de modernisation de l'administration publique (axe 2 de la PND), de développement du

capital humain (axe 3 de la PND) ou encore de dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois (axe 4 de la PND). Pour l'ensemble des actions du pilier 3, le taux moyen d'exécution physique est de **61,6%** et le taux d'exécution financière de **49,8%**

12. Pour ce qui est de l'axe relatif aux réformes institutionnelles et à la modernisation de l'administration publique, les progrès les plus significatifs enregistrés en 2022 se situent tant au niveau de la promotion de la bonne gouvernance politique (O.S 2.1 de la PND) qu'au niveau de l'amélioration de la gouvernance administrative et de la modernisation de l'Etat (O.S 2.2), de la gouvernance économique, financière et de la coopération (O.S 2.3) et enfin, de la décentralisation et de la gouvernance locale (O.S 2.4).
13. Concernant la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance politique (O.S 2.1), les actions dont la mise en œuvre a été génératrice d'acquis majeurs sont les suivantes : (i) **l'amélioration du fonctionnement des juridictions (A105)**, qui a permis le développement et la mise en exploitation de cinq (05) logiciels métiers au profit de la justice, la disponibilité du rapport d'évaluation du pacte national de renouveau de la justice et des rapports d'audits de 17 juridictions; (ii) **le renforcement de l'effectivité des droits humains (A108)** matérialisé par la mise en œuvre de 70% des recommandations restantes du 3<sup>e</sup> cycle de l'Examen périodique universel (EPU); (iii) **le renforcement de la supervision des activités politiques et associatives (A034)**, domaine où le suivi des OSC a permis de porter à 70% en 2022, la proportion des associations en règle vis-à-vis de la réglementation contre 42,5% en 2021.
14. Au niveau de la promotion de la bonne gouvernance administrative et de la modernisation de l'Etat, les progrès notables se situent au niveau des actions ci-après : (i) **la gestion efficace des ressources humaines de l'administration publique (A082)**, matérialisée par le traitement désormais à temps de 88,96% des dossiers d'avancement des agents de l'Etat pour une cible de 60%, l'audit de la gestion des recrutements, la prise d'un texte suspendant les recrutements sur mesures nouvelles sans concours ainsi que l'adoption d'un nouveau décret réglementant de manière uniforme la rémunération des membres du Gouvernement ; (ii) **la promotion de la communication gouvernementale (A085)** avec la réalisation de 28 publications sur l'action gouvernementale, la publication de 37 comptes rendus et de 443 communiqués de presse, et enfin (iii), **la mise en place et le déploiement de plateformes transversales (A118)** qui ont permis le déploiement du Circuit intégré des missions(CIM) dans six (06) ministères et Institutions, du Système de gestion électronique et d'archivage de documents pour l'administration publique (SIGED) dans cinq (05) ministères et la dématérialisation de 39 procédures de l'administration.
15. En dépit de ces résultats engrangés dans les domaines des gouvernances politique, administrative et de la modernisation de l'Etat, des efforts doivent être fournis afin d'atteindre les cibles de certaines actions y relatives. Il s'agit, notamment : (i) **de l'institution d'un plafonnement des dépenses des campagnes électorales (A028)** ; (ii) **de la réglementation du financement privé des partis politiques (A029)** ; (iii) de la révision du code électoral ; (iv) du renforcement et (v) la sécurisation des infrastructures de communication.

16. En matière de promotion de la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionale et internationale, les avancées se recensent au niveau des actions suivantes : (i) **l'informatisation du cadastre foncier national et détermination d'une autorité unique de rattachement (A65)**, car la plateforme du cadastre foncier national a été déployée à 75% pour une cible de 15% ; (ii) **l'amélioration du climat des affaires (A048)** en raison de la mise en œuvre de 40,53% des réformes du plan stratégique pour l'amélioration du climat des affaires contre une cible de 35% et en raison de l'amélioration de l'indice de perception des affaires passant de 0,328 en 2021 à 0,307 en 2022 ; (iii) **l'assainissement du marché intérieur (A070)** du fait de la répression de 558 cas de fraude et d'usage de faux pour une cible de 228 cas prévus.
17. Les acquis demeurent tout de même à consolider en ce qui concerne la **valorisation de la préférence nationale en matière de commande publique et dans le secteur minier (A40)**, là où la cible de porter à 17,34%, la proportion des artisans ayant accès à la commande publique et privée n'est pas encore atteinte. De même, en matière d'**allègement des conditions d'accès au financement des PME/PMI (A047)**, des efforts restent à fournir afin de rénover le cadre législatif et réglementaire.
18. En matière de coopération régionale et internationale, en raison de la suspension du Burkina Faso de la CEDEAO, de l'UA et de l'OIF, l'ambition de participer à 50% aux instances statutaires des organisations régionales et internationales, n'a pu être réalisée. En outre, au terme de l'année 2022, le **renforcement et l'élargissement des liens d'amitié et de coopération du Burkina Faso (A003)** faisaient partie des actions en attente de réalisation.
19. D'autres dimensions de la gouvernance économique, financière et de la coopération (O.S 2.4 de la PND) ont connu des progrès. Il s'agit notamment : (i) de la **poursuite du développement des économies locales (A072)** avec la mise en œuvre des tranches annuelles des projets et programmes que sont le PADEL, le PUDTR, le PRISE ; (ii) **l'accélération de la construction des Pôles de croissance et de compétitivité (A073)**, matérialisée par la mise en place de l'agropole de Samendeni à hauteur de 65% pour une cible de 45% et (iii) ; **l'amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales (A038)**, avec la formation de 6 079 membres des délégations spéciales sur leurs rôles en vue d'une bonne gestion des dites délégations.
20. En dépit de ces progrès, des efforts restent à fournir pour **réformer le dispositif de financement de la décentralisation (A074)**.
21. Consolider le développement du capital humain constitue l'une des parties du Piler 3 du PA-SD. A ce niveau, même si l'insécurité et les changements institutionnels intervenus au sommet de l'Etat en 2022 ont affecté la conduite des actions planifiées, des acquis ont été enregistrés à travers les différents domaines du capital humain.
22. En matière de santé, les acquis majeurs se retrouvent au niveau de la mise en œuvre des actions suivantes : (i) **la poursuite des réformes en matière de santé (A123)** en raison de l'amélioration de la couverture vaccinale contre la COVID-19, l'hépatite B et du *Human papillomavirus* introduite en 2022 et de l'accroissement de la proportion de CH/CHR/CMA mettant en œuvre la dispensation individuelle nominative (DIN) ; (ii) **la poursuite des**

**investissements en matière de santé (A124)**, qui a permis de faire passer le rayon moyen d'action théorique des formations sanitaires de 5,5 km à 5,3 km en raison de la construction et de la mise en exploitation de CSPS.

23. Cependant, en matière d'investissement en santé, excepté notamment les progrès constatés sur le chantier de construction du nouveau CHU de Bobo-Dioulasso, les niveaux d'exécution de nombre de chantiers de construction de formations sanitaires de second et de troisième rang demeurent à améliorer. Il s'agit notamment des chantiers du CHR de Manga, du Centre de gériatrie de Ouaga, du CHR de Fada N'Gourma pour sa mise à niveau, des chantiers de construction et de normalisation des CMA programmés en 2022, du chantier du CHU de Sabtenga (ex-Bassinko) et du Centre de gériatrie de Bobo-Dioulasso. Le fonctionnement du Centre de cancérologie de Tengandogo et du service du Pool mère et enfant du nouveau CHR de Dédougou est également à améliorer.
24. En matière d'éducation et de formation, la situation sécuritaire continue de contrarier la mise en œuvre de l'action relative à **l'amélioration de la qualité et l'accès au système éducatif** » (A077), se traduisant par un recul de la plupart des indicateurs d'accès et même de qualité ainsi que par la baisse drastique des infrastructures réalisées dans les différents ordres d'enseignement : seul un lycée scientifique, une salle de classe pour le préscolaire, 21 salles de classes pour le primaire et 28 pour le secondaire ont pu être construits en 2022.
25. Des avancées ont toutefois été enregistrées dans **la poursuite de la réforme du système éducatif (A076)** en raison notamment, de l'accroissement des effectifs de l'EFTP à 13,1% en 2022 pour une cible annuelle de 9%, de l'élaboration des 04 curricula pour l'enseignement de l'anglais dans les sous-cycles du Cours élémentaire (CE) et du Cours moyen (CM), des curricula et syllabi de formation des techniciens supérieurs de laboratoire et d'atelier des lycées et collèges. Font partie des progrès, la disponibilité des 37 modules transversaux de référentiels et des 27 modules de l'Enseignement général dispensés dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP).
26. Au niveau de l'enseignement supérieur, l'acquis notable concerne **l'amélioration de l'offre et la qualité de l'enseignement supérieur (A080)**, domaine où le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est passé de 844 en 2021 à 948 en 2022 et la proportion des étudiants inscrits dans les filières de l'EFTP au public est passée de 10,5% en 2021 à 11,3% en 2022. En revanche, une contreperformance est enregistrée au niveau du **renforcement de la gouvernance de l'enseignement supérieur (A079)**, où la proportion d'UFR ayant normalisé leurs années académiques a reculé, passant de 46% en 2021 à 42% en 2022.
27. Les difficultés spécifiques rencontrées par l'enseignement supérieur sont les longs délais de livraison des bâtiments pédagogiques en construction qui résultent de l'insuffisance de ressources financières, de la défaillance des certaines entreprises ou de la lenteur des MOD et des entreprises opérant sur les chantiers.
28. Au niveau de la **promotion de la recherche scientifique et l'innovation (A081)**, une stabilité de la production scientifique et technologique a été observée, avec un nombre moyen de 1,23 article scientifique produit par chercheur en 2022 pour une cible de 0,6 en 2022 et une réalisation de 1,24 en 2021. Les difficultés, notamment de financement, se situent au niveau

des constructions de la technopole pharmaceutique et de vitrines pour les expositions de technologies et inventions.

29. Concernant la promotion de l'emploi décent et de la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes (O.S 3.4), les avancées les plus nettes concernent : (i) le **renforcement du cadre juridique du marché du travail (A088)**, qui s'est traduit par l'adoption de 14 textes d'application des lois N°004/2021 et N°003/2021, portant respectivement régimes de sécurité sociale applicable aux salariés et assimilés et de sécurité sociale applicable aux agents publics de l'Etat au Burkina Faso ; (ii) **l'amélioration de la réinsertion des travailleurs déflatés et retraités (A091)**, en raison des appuis financiers apportés à 75% des bénéficiaires cibles, contre 60% en 2021 ; (iii) **l'autonomisation des femmes et des filles (A096)**, action dont la mise en œuvre a permis de porter à 94,5% en 2022, la proportion des politiques, plans, programmes, projets, plans locaux de développement intégrant le genre contre 92,8% en 2021 et de prendre en charge, 83,6% des survivantes victimes de VBG pour une cible de 50% et enfin ; (iv) **le renforcement de la protection des enfants en difficulté (A095)**, matérialisé par l'augmentation de la proportion des enfants victimes de violence identifiés pris en charge de 78% en 2021 à 81,2% en 2022 pour une cible fixée à 80%.
30. Toutefois, les acquis ont été moins importants qu'espérés en ce qui concerne l'opérationnalisation du **Régime d'assurance maladie universelle (A087)** et **la promotion du dialogue social (A 089)** en vue de faire baisser le nombre de conflits au travail.
31. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement domestique a été un domaine où en raison de la situation sécuritaire, les avancées n'ont pas été si importantes que d'habitude. Par ailleurs, certaines des réformes attendues dans le secteur n'ont pu être achevées. Il s'agit notamment de l'adoption de la loi interdisant totalement les emballages en sachets plastiques, la prise des 03 textes règlementant l'usage des produits chimiques et des substances dangereuses, la police de l'eau et l'élaboration des schémas simplifiés de gestion des déchets solides par les centres urbains.
32. Concernant l'électrification, on note en 2022, la construction de 1 616 km de lignes électriques, l'électrification de 472 nouvelles localités, le raccordement de 84 924 nouveaux ménages au réseau électrique national et la pose de 7 152 lampadaires pour l'éclairage public.
33. Les principales difficultés du secteur sont relatives à la flambée des coûts des matières premières et l'insécurité qui freinent certains chantiers d'électrification rurale.
34. Dans le domaine de l'habitat, le principal acquis est relatif à la mobilisation du foncier pour le programme de construction des logements sociaux et économiques ainsi que l'adoption du Plan stratégique du logement, tandis que les faiblesses des capacités techniques et financières des promoteurs immobiliers impliqués dans les programmes de construction de logements, la situation sécuritaire et les difficultés de mobilisation du foncier pour la construction de logements au profit des PDI continuent d'affaiblir la performance du sous-secteur.

35. Le Pilier 3 du PA-SD renferme également des actions visant la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois (axe 4 de la PND).
36. Ainsi, en faveur de la dynamisation du secteur agro-sylvo-pastoral, les avancées les plus nettes se présentent comme suit par action : (i) **l'amélioration de l'accès des ménages aux intrants et équipements de qualité (A009)** en raison de la subvention des intrants agricoles (engrais et semences) accordée à 734 214 producteurs, de la subvention d'équipements effectuée au profit de 2 361 autres; (ii) **le développement de la production agricole sous maîtrise d'eau (A008)**, avec l'exploitation de 2 824,60 ha de bas-fonds et plaines aménagés, la mise à disposition des producteurs de 5 266 équipements d'irrigation et la réalisation de 82 modèles AIRP ; (iii) **l'opérationnalisation des réformes du secteur agro-sylvo-pastoral (A012)**, matérialisée par l'extension de l'assurance agricole à cinq (05) nouvelles régions et couvrant 18 246 ha.
37. Font partie des domaines des progrès de ce secteur, **le renforcement de la transformation des produits forestiers non ligneux (A056)**, avec notamment la mise en place de 11 unités de transformation de PFNL et **le renforcement de la professionnalisation des acteurs des filières ASPHF (A014)** qui s'est traduit par la mise en place de 345 coopératives dans le domaine des PFNL et la mise à disposition du secteur de 1 433 fermiers agricoles formés dans les centres de formation professionnelle agricole.
38. La mise en œuvre des actions programmées dans le Pilier 3 du PA-SD a également permis d'impulser des progrès dans le domaine industriel, artisanal, culturel et sportif. Ces progrès sont enregistrés notamment à travers les actions que sont : (i) **la relance des unités industrielles (A051)** qui a permis de porter le niveau d'opérationnalisation de l'incubateur Burkina textile à 45% et de mettre à niveau 34 entreprises sur 30 prévues ; (ii) **le financement et la promotion commerciale des produits de l'artisanat (A052)** matérialisés par l'octroi de 900,715 millions FCFA de crédits aux artisans et la construction de deux blocs de bâtiment au Village artisanal de Bobo-Dioulasso ; (iii) **le renforcement de la mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre la fraude (A118)** qui a permis la saisie de 22,27 kg d'or ; (iv) **l'opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme (A041)**, instrument au moyen duquel 13 initiatives de développement du tourisme ont été créées, auxquelles il convient d'ajouter les appuis financiers octroyés à 200 opérateurs culturels et touristiques.
39. Au niveau de la branche des industries de services, les acquis majeurs se situent au niveau : (i) **de l'amélioration des services de transport routier, ferroviaire et aérien et promotion de la mobilité urbaine (A138)** avec le renforcement de la production des titres de transports sécurisés (permis de conduire et cartes grises de véhicules motorisés) et l'ouverture de 04 fréquences supplémentaires de la compagnie Air Burkina.
40. Sur le plan du développement des infrastructures hydrauliques, routières, aéroportuaires et de télécommunication, les avancées les plus nettes se situent au niveau de l'exécution des actions que sont : (i) **la relance des travaux d'infrastructures hydrauliques (A057)** avec la réhabilitation de six (06) barrages dégradés et la réalisation de deux (02) nouveaux barrages ; (ii) **l'entretien et la maintenance des ouvrages de mobilisation et de valorisation des**

**ressources en eau (A058)** en raison de l'entretien de 10 barrages et de la sécurisation de trois (03) autres ; (iii) **la relance des travaux d'infrastructures routières (A094)**, ayant permis le bitumage de 108,1 km de nouvelles routes, l'aménagement de 413 km de nouvelles pistes rurales, de 58,3 km de voies primaires et secondaires et l'accroissement de la couverture du territoire national en cartes topographiques et en réseaux respectivement de 55% et 44,75% et enfin (v) ; **la sauvegarde du patrimoine routier (A093)**, action dont l'exécution a permis l'entretien courant de 5 969 km de routes classées.

41. Des acquis ont aussi été enregistrés en matière d'inversion de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles. A ce niveau, les progrès les plus saillants se situent au niveau du **reboisement et de la reforestation (A061)**, avec la mise en terre de 4 936 066 plants et au niveau de la **récupération des terres dégradées (A062)**, domaine où 4 630,60 ha de terres dégradées dans les écosystèmes forestiers et 14 336,67 ha de terres dans les espaces agro-pastoraux ont pu être récupérés en 2022.
42. En dépit de ces acquis ci-dessus engrangés par domaine et en matière de dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois, l'exécution de certaines actions attend d'être accélérée. Il s'agit notamment: (i) de la sécurisation foncière des aménagements et des exploitations (A010) ; (ii) du renforcement de l'accès à un marché sécurisé (A011) ; (iii) de l'amélioration de la santé animale et la gestion durable des ressources animales (A013) ; (iv) de la relance des travaux d'infrastructures industrielles (A049) et de la promotion de l'activité industrielle (A050) ; (v) de la promotion de l'exploitation minière industrielle et de l'investissement national (A117) ; (vi) de la poursuite de la protection et de la gestion des ressources en eau (A059) ; (vii) de la réduction de la surcharge sur les axes routiers (A139) ; (viii) de la réalisation des infrastructures ferroviaires et aéroportuaires (A140) et (xiii) ; de la construction du centre d'opération du réseau backbone national de Ouagadougou (A135).
43. Les principales difficultés entravant les progrès en matière de dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie sont notamment, l'insécurité qui limite l'accès aux sites de certains chantiers, l'insuffisante mobilisation des financements, les délais d'obtention des ANO, les faiblesses de certains prestataires dans l'exécution des PGES et des chantiers.
44. La mise en **œuvre de la réconciliation nationale et du renforcement de la cohésion sociale (Pilier 4 du PA-SD)** n'a pas été en reste dans l'exécution du PA-SD. Ainsi, en faveur du renforcement de la cohésion sociale et de la paix (Objectif stratégique 1.3 de la PND), les actions à travers lesquelles les acquis notables ont été enregistrés en 2022 sont les suivantes : (i) **la promotion du civisme, du dialogue et de l'engagement citoyen (A109)**, action dont l'exécution en 2022 a permis de sensibiliser 151 513 personnes dont plus de 150 000 personnes au cours de la Semaine nationale de la citoyenneté (SENAC) et 1 000 personnes en milieu scolaire ; (ii) **la systématisation de la répression contre les discours haineux et la stigmatisation des communautés (A110)**, action à travers laquelle, 100% des discours haineux identifiés dans la presse et les réseaux sociaux ont été poursuivis en justice ; (iii) **la finalisation et la mise en œuvre de la stratégie de communication gouvernementale en temps de crise (A044)** qui ont permis de toucher 2 189 426 personnes, dans les zones à fort

défi sécuritaire grâce aux 230 productions audiovisuelles réalisées et de faire adopter la stratégie de communication du gouvernement en temps de crise.

45. A travers le Pilier 4, **la poursuite du processus de la réconciliation nationale (A072)** a aussi connu des avancées avec notamment, la tenue de la journée internationale du vivre-ensemble dans la paix, l'adoption du décret de création de la coordination nationale des comités locaux de dialogue pour la restauration de la paix ainsi que l'élaboration du Plan d'action de la stratégie nationale de la réconciliation. Dans l'ensemble, le taux moyen d'exécution physique et financière du pilier 4 est de **60,0%** et le taux d'exécution financière de **47,2%**
46. La promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance politique (O.S 2.1 de la PND), fait partie des domaines ou des actions du Pilier 4 du PA-SD. A ce niveau, **la mise en œuvre de l'action (A111), accélération du traitement des dossiers pendants en justice**, a permis de faire les avancées suivantes, notamment le jugement de dossiers emblématiques pendants en justice dont celui de Thomas SANKARA, la tenue de 16 audiences criminelles par les chambres criminelles des trois Cours d'appel ainsi que la tenue de 4 sessions du pôle ECOFI.
47. **Toutefois, l'exécution des actions entrant dans le cadre** des processus de la réconciliation nationale et de renforcement de la cohésion sociale a été confrontée en 2022 à des difficultés telles que l'insuffisance des ressources mises à la disposition du ministère de tutelle et la lourdeur du processus de recrutement des consultants en vue de la mise en œuvre de certaines actions.
48. **Du point de vue de gestion des politiques publiques**, malgré les changements institutionnels intervenus en 2022, le dispositif de suivi et d'évaluation de la Politique nationale de développement a globalement bien fonctionné, permettant d'élaborer et de lancer l'exécution du Plan d'action de la Transition, ajusté en Plan d'action pour la stabilisation et le développement en 2023.
49. Les instances du dispositif que sont les sessions des CSD et des CRD se sont régulièrement tenues lors de la revue à mi-parcours 2022 de la PND en juillet-août 2022 et lors de la revue annuelle 2023 en février et mars 2023.
50. Toutefois, le fonctionnement de ces cadres est apparu comme devant être amélioré avec l'animation des groupes thématiques. De même, deux des CSD ne disposent toujours pas de PTF chef de file : le CSD-CSM et le CSD-TIA.
51. Sur le plan du financement du PA-SD, il apparaît dans un premier temps, un rétrécissement de l'enveloppe des dons et des appuis budgétaires, mais en revanche une augmentation des prêts, notamment intérieurs ainsi que des recettes fiscales. Concernant l'exécution des projets et programmes, l'absorption des financements obtenus par les CSD s'est fait à hauteur de 85%, tandis que le niveau de décaissement lui est resté davantage modeste (74%). Concernant l'investissement réalisé par les collectivités, le taux d'exécution moyen n'a été que de 34%, en raison principalement des délais de mise en place des délégations spéciales.

52. Au regard des différents constats, la revue annuelle de performance formule les principales recommandations transversales suivantes : (i) renforcer la sécurisation des chantiers ; (ii) mettre en place un mécanisme de suivi concerté avec les partenaires, des délais de réaction aux demandes d'avis de non-objection ; (iii) améliorer la production statistique pour un meilleur suivi du PA-SD ; (iv) redynamiser le dialogue au sein des Cadres sectoriels de dialogue ; (v) renforcer les capacités des délégations spéciales en vue d'exécuter efficacement les investissements sous leur maîtrise d'ouvrage ; (vi) restructurer la dette publique en vue de dégager un espace budgétaire favorable à l'investissement.

## Introduction

53. La conduite de l'action publique de développement s'est faite dans un contexte particulièrement difficile en 2022. En effet, au contexte sécuritaire très préoccupant sur le plan national et sous régional, des chocs exogènes adverses ont fait leur apparition et ont affecté à la fois l'économie et la conduite du développement.
54. Les changements intervenus au sommet de l'Etat respectivement les 24 janvier et 30 septembre 2022 ont conduit, à deux reprises, à la mise en place d'organes et d'institutions de Transition occasionnant des délais dans l'exécution de l'action publique. Par ailleurs, l'éclatement du conflit russo-ukrainien en février 2022 a renforcé les tensions sur les marchés internationaux des produits pétroliers, céréaliers et des intrants agricoles, nées des perturbations des chaînes d'approvisionnement que la crise du COVID-19 avait déjà engendrées.
55. En raison de ces chocs, la reprise de la croissance économique amorcée en 2021, avec un taux de croissance du PIB de 6,5% a été interrompue. Le taux de croissance du PIB réel est ainsi ressorti à 3,0% en 2022, malgré une bonne tenue de l'activité dans les secteurs primaire et tertiaire.
56. Toutefois, malgré cette conjoncture difficile, la mise en œuvre de la Politique nationale de développement en 2022, à travers l'exécution du Plan d'action de la Transition (PAT) dont l'actualisation en janvier 2023 a conduit au Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD), a permis d'engranger de nombreux résultats.
57. Ces résultats ainsi que les difficultés d'opérationnalisation du Plan d'action et les recommandations sont consignés dans le présent rapport de performance globale 2022 qui est établi sur la base des rapports sectoriels et régionaux de performance 2022, validés lors des revues sectorielles et régionales 2023, tenues sur la période allant de fin février à mars 2023. Le rapport de performance globale n'a pas vocation à rendre compte de toutes les réalisations des ministères et des collectivités territoriales, ou de tous les acquis engrangés par la mise en œuvre des 14 Politiques sectorielles et des Plans locaux de développement en vigueur dans les 13 régions administratives du Burkina Faso, mais de synthétiser les performances réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PAT, actuel PA-SD.
58. Outre le bilan de mise en œuvre des actions inscrites dans le PA-SD, le rapport de performance analyse également le fonctionnement des Cadres sectoriels et régionaux de dialogue (CSD et CRD) ainsi que l'efficacité dans l'exécution du financement des projets et réformes prioritaires. Il est articulé autour des sections suivantes : (i) évolution de l'économie burkinabè en 2022 ; (ii) performances 2022 de la mise en œuvre du PA-SD par pilier ; (iii) dispositions de mise en œuvre, du suivi et d'évaluation du PA-SD et (iv) perspectives 2023-2025.

## I. Evolution de l'économie burkinabè en 2022

59. Le Plan d'action pour la stabilisation et le développement, PAT en 2022, a été mis en œuvre en 2022 dans un contexte international marqué par le conflit russo-ukrainien qui a amplifié les perturbations des chaînes d'approvisionnement, occasionné un relèvement de l'inflation à l'échelle mondiale et un durcissement subséquent des conditions monétaires par la plupart des Banques centrales. Parallèlement, le re-confinement de la population chinoise dû à la résurgence de la COVID-19 et l'aggravation de la crise immobilière ont pesé sur la dynamique de l'économie mondiale en 2022.
60. Ainsi, la croissance économique mondiale ralentirait à 3,4%<sup>1</sup> en 2022 contre 6,2% en 2021. Ce ralentissement s'est ressenti aussi bien dans les « pays avancés » que dans les « pays émergents et ceux en développement » avec des taux de croissance respectifs de 2,7% et de 3,9% en 2022 contre 5,4% et 6,7% en 2021. En Afrique subsaharienne, après une croissance de 4,7% en 2021, l'activité économique subirait également un ralentissement et son taux de croissance est estimé à 3,8%. L'inflation mondiale a atteint 8,8% en 2022 contre 4,7% en 2021. Dans les économies avancées et dans les économies émergentes et en développement, elle s'est située en moyenne annuelle, respectivement à 7,3% et 9,9% en 2022.
61. Sur le plan national, sous l'effet de la persistance des attaques terroristes et de la conjoncture économique internationale, et en dépit d'une campagne agro-sylvo-pastorale 2022-2023 relativement favorable, le dynamisme de l'activité économique connaîtrait un ralentissement en 2022. Le taux de croissance du PIB réel s'établirait à 3,0%<sup>2</sup> contre 6,5% en 2021, tiré par les secteurs primaire (+8,7%) et tertiaire (+6,6%) , le secteur secondaire affichant une contraction (-6,1%) de sa valeur ajoutée due aux contreperformances des activités extractives et de la construction.
62. Du côté de la demande, la croissance du PIB est portée en 2022 principalement par la consommation finale (+5,8 points de pourcentage). La formation brute de capital et les exportations nettes ont contribué négativement à la croissance respectivement de 2,6 points et 0,2 point de pourcentage. En valeur courante, le PIB s'établirait à 12 507,0 milliards FCFA en 2022 contre 11 251,6 milliards FCFA en 2021.
63. S'agissant de l'inflation, elle est ressortie en moyenne annuelle à +14,1% en 2022 contre +3,9% en 2021, reflétant un renchérissement des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+23,4%) et des « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+10,2%) expliqué par l'envolée des prix de certains produits alimentaires importés du fait de la conjoncture internationale et de ceux des céréales locales en raison de la mauvaise campagne agricole 2021/2022.
64. Dans le secteur des finances publiques<sup>3</sup>, les recettes budgétaires ont enregistré en 2022, une hausse de 316,58 milliards FCFA (+14,5%) comparativement à 2021. Cet accroissement provient principalement d'une hausse des recettes fiscales de 333,19 milliards FCFA

<sup>1</sup> FMI, mise à jour des PEM janvier 2023.

<sup>2</sup> DGEF, RSEF du Burkina Faso, mars 2023

<sup>3</sup> DSOFE/DGTCP, Tableau des opérations financières de L'Etat 2022, données provisoires

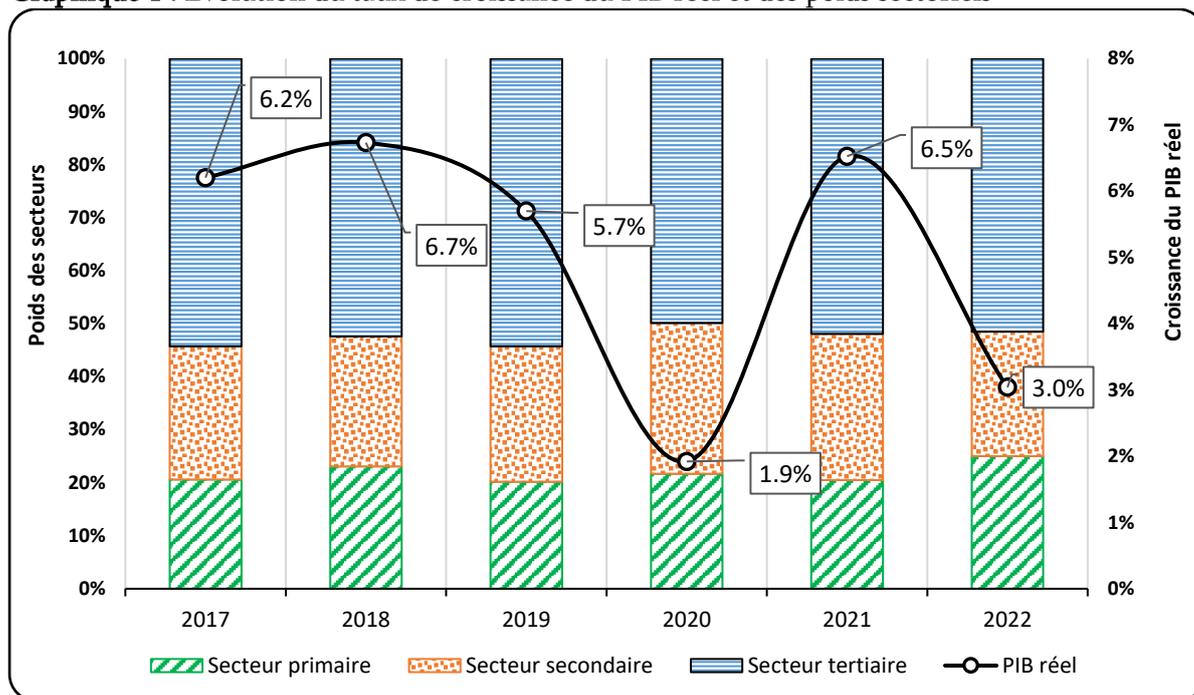
(+19,5%), les autres recettes accusant une contraction de 19,45 milliards FCFA (-8,7%). Les dépenses publiques, en progression de 684,42 milliards FCFA (23,6%), sont constituées à 66,3% de charges courantes et 33,7% d'acquisitions nettes d'actifs non financiers (dépenses en capital). L'exécution des opérations financières de l'Etat s'est soldée par une aggravation du déficit qui ressort à 8,6% du PIB en 2022 contre 6,3% du PIB en 2021.

65. En matière de dette publique, l'encours total est ressorti à 6 737,21 milliards FCFA au 31 décembre 2022, contre 5 998,33 milliards FCFA au 31 décembre 2021, soit une hausse de 12,3%. Cette évolution est imputable à ses deux composantes intérieure et extérieure qui affichent des hausses respectives de 548,85 milliards FCFA (+17,4%) et 190,02 milliards FCFA (+6,7%) à fin décembre 2022 comparativement à fin décembre 2021. Le taux d'endettement se situerait à 53,9% à fin 2022 contre 53,3% en 2021.
66. S'agissant des échanges extérieurs<sup>4</sup>, ils ont été marqués en 2022 par une évolution favorable des cours des deux premiers produits d'exportation (or, coton fibre) qui contrastent avec la hausse du cours du baril de pétrole et l'appréciation du dollar US, imputables à l'accroissement des tensions géopolitiques notamment en Europe. Dans ce contexte, le solde des transactions courantes avec le reste du monde ressortirait déficitaire de 721,88 milliards FCFA, contre un excédent de 42,84 milliards FCFA enregistré en 2021. Cette évolution résulterait d'une détérioration des soldes de la balance des biens (-681,5 milliards FCFA), des revenus secondaires (-12,3 milliards de FCFA) et des services (-91,1 milliards de FCFA) atténuée par l'amélioration du déficit de la balance des revenus primaires (+20,2 milliards FCFA). En pourcentage du PIB, le solde extérieur courant s'afficherait à -5,8% en 2022 contre +0,4% en 2021. Simultanément, l'excédent du compte de capital s'améliorerait de 24,6 milliards FCFA, tandis que le compte financier se solderait par des sorties nettes de ressources financières de 198,2 milliards FCFA en 2022 contre des entrées nettes de ressources financières de 374,5 milliards FCFA en 2021. Au total, le solde global de la balance des paiements ressortirait déficitaire de 664,7 milliards FCFA contre un excédent de 648,7 milliards FCFA en 2021, soit une dégradation de 1 313,4 milliards FCFA sur un an.

---

<sup>4</sup> DGEP, RSEF du Burkina Faso, mars 2023

**Graphique 1 : Evolution du taux de croissance du PIB réel et des poids sectoriels**



**Source :** Réalisé à partir des données de la DGEP, décembre 2022

## II. Performances 2022 de la mise en œuvre du PA-SD par pilier

### II.1. Pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale

67. Les interventions contenues dans ce pilier visent à lutter efficacement contre le terrorisme et à restaurer l'intégrité du territoire national. Ce pilier opérationnalise l'objectif stratégique (OS) 1.2 de la PND 2021-2025.

#### II.1.1. Objectif stratégique 1.2 : Renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national

68. L'OS1.2 s'opérationnalise à travers dix (10) actions du PA-SD dont l'état de mise en œuvre est présenté ci-après.
69. Pour ce qui est de la première de ces actions, à savoir **la diversification des partenariats en matière de défense et de sécurité (A001)**, elle est mise en œuvre par le CSD-GAL. Au terme de l'année 2022, la cible de nouer 02 nouveaux partenariats en matière de défense et de sécurité a été atteinte. En effet, le Burkina Faso a négocié et conclu de nouveaux partenariats de défense et de sécurité avec l'Arabie Saoudite et l'Iran.
70. Aussi, 50 FDS pour une cible de 50 ont bénéficié de stages de perfectionnement par l'entremise du MAECRBE qui a mis à leur disposition les documents de voyage nécessaires.
71. Quant à la deuxième action relative à **la sécurisation des juridictions et établissements pénitentiaires (A97)**, elle est implémentée par le CSD-JDH. Au 31 décembre 2022, la cible de 60% des juridictions ayant une unité spéciale judiciaire a été atteinte. En effet, 63,3% des juridictions disposent actuellement d'une unité spéciale judiciaire de sécurité.
72. Les évolutions des indicateurs des produits programmés dans le cadre de la sécurisation des juridictions et des établissements pénitentiaires (A097) sont présentées dans le **Tableau 1** ci-dessous.
73. L'analyse du tableau montre que tous les 3 indicateurs de produits ont atteint leur cible en fin 2022. En effet, 6 Unités spéciales judiciaires (USJ) ont été opérationnalisées dans les TGI de Banfora, Gaoua, Dédougou, Yako, Ouahigouya et Koupèla portant ainsi le nombre total de juridictions disposant d'USJ à 19. De même, tous les 29 établissements pénitentiaires ont été équipés en matériels spécifiques de sécurité. A ces acquis s'ajoute la réalisation de l'étude architecturale du camp de la Brigade d'intervention de l'administration pénitentiaire (BIAP).

**Tableau 1:** situation des indicateurs de produits relatifs à la sécurisation des juridictions et établissements pénitentiaires (A97)

Indicateurs de produits	Réf. 2021	Réal 2021	Réal 2022	Cible 2022
Nombre d'unités spéciales de sécurité fonctionnelles dans les juridictions	7(2020)	6	6	5
Nombre d'Établissements pénitentiaires (EP)	28	28	29	29

Indicateurs de produits	Réf. 2021	Réal 2021	Réal 2022	Cible 2022
équipés en matériels spécifiques de sécurité				
Disponibilité du rapport de l'étude architecture du camp BIAP	-	-	1	1

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD JDH, février 2023

74. La troisième action concerne **l'amélioration de la gestion de la collecte et de l'exploitation de l'information en rapport avec les activités terroristes (A98)** qui est mise en œuvre par le CSD-JDH. En fin décembre 2022, la cible a été atteinte avec la réalisation de 2 actes de collaboration entre la division du renseignement pénitentiaire et les autres services de renseignements.
75. Concernant la quatrième action, à savoir **l'amélioration de la participation citoyenne dans la lutte contre le terrorisme (A015)**, mise en œuvre par les CSD –JDH et DS, aucune initiative de promotion de la participation citoyenne n'a été promue en 2022 du fait de l'inaccessibilité des communes qui devraient abriter les activités de promotion. Toutefois, 85 coordinations communales de sécurité ont été mises en place à ce jour sur l'ensemble du territoire national.
76. Le **Tableau 2** montre que seuls 3 indicateurs de produits sur 6 ont atteint leur cible à fin décembre 2022. Il s'agit de la prise en charge de 100% des actions civilo-militaires, la sensibilisation de 1 213 PDI et acteurs communautaires à la culture de la paix, la prévention de la radicalisation et au renforcement de la résilience et la sensibilisation des acteurs à la culture de la paix, la prévention de la radicalisation et au renforcement de la résilience.

**Tableau 2 :** situation des indicateurs de produits relatifs à l'amélioration de la participation citoyenne dans la lutte contre le terrorisme.

Indicateurs de produits	Réal. 2022	Cible. 2022
Disponibilité du recueil de bonnes pratiques	0	1
Nombre d'outils de communication sur la radicalisation et l'extrémisme violent conçus	2	3
Nombre d'outils de communication sur la radicalisation et l'extrémisme violent diffusés	2	3
Taux d'actions civilo-militaires prises en charge (100%)	100	100
Nombre PDI et acteurs communautaires sensibilisés à la culture de la paix, la prévention de la radicalisation et au renforcement de la résilience sensibilisés	1 213	500

**Source :** rapports annuels de performance 2022 des CSD-DS et JDH, février 2023.

En plus des actions programmées dans le PA-SD, d'autres actions sectorielles contribuent à l'atteinte de cet objectif.

Ainsi, concernant l'action relative à **l'humanisation des lieux de détention et réinsertion sociale des détenus** mise en œuvre par le CSD-JDH, le taux d'occupation carcérale n'est pas encore disponible. Sa valeur en 2021 est de 160,1% contre 141,6% en 2020. Les taux les plus élevés sont constatés à la MAC de Koudougou avec un taux d'occupation de 290% et à la

prison de haute sécurité où il est de 230,8%. Cette situation s'explique notamment par le nombre de plus en plus élevé de détenus mis en cause pour faits de terrorisme et de grand banditisme. Aussi certaines infrastructures pénitentiaires sont exigües et inadaptées.

Les évolutions des indicateurs de produits programmés dans le cadre de l'humanisation des lieux de détention et réinsertion sociale des détenus, sont présentés dans le tableau ci-dessous. Sur 10 indicateurs de produits, six (06) ont atteint leurs cibles en 2022. En termes de réalisations majeures, on note la dotation de tous les EP en matériel médicotechnique et en médicaments, la dotation en kits de dignité à toutes les femmes détenues, l'organisation de visites médicales au profit de tous les détenus dans les MAC et la formation de 879 détenus majeurs et 246 mineurs à divers métiers. Dans le cadre de l'intensification de la production pénitentiaire, 47,375 tonnes de céréales, 812 animaux à 4 pattes et 879 têtes de volaille ont été produits par les MAC.

**Tableau 3** : indicateurs de produits relatifs à l'humanisation des lieux de détention et réinsertion sociale des détenus

Indicateurs de produits	Réf. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible 2022
Taux de réalisation physique de la construction de la Maison d'arrêt et de correction de Boulsa (%)	-	0	12	10
Nombre d'infrastructures pénitentiaires réhabilitées ou réfectionnées	1	5	1	3
Disponibilité du rapport d'activités de l'organisation de la journée Nelson Mandela	1	1	1	1
Taux de couverture sanitaire des détenus (%)	-	32,77	37,36	46,67
Quantité de céréales produite (tonne)	73,924	80	47,375	60
Taux de couverture des besoins alimentaires des détenus par la production pénitentiaire (%)	4,50	10	5,35	10
Nombre de détenus bénéficiaires des mesures de réinsertion sociale (%)	380	2000	2 497	2 000
Proportion de femmes ayant bénéficié d'une mesure de réinsertion sociale (%)		100	100	100
Proportion de services de police judiciaire normalisés (%)		12%	19,86	14
Nombre de modules élaborés dans le cadre de la formation initiale du personnel GSP	-	6	32	32

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD- JDH, février 2023

77. La cinquième action concerne **le renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en vue de libérer les localités occupées par les terroristes (A20)**, mise en œuvre par le CSD-DS et le CSD-PASP.

S'agissant de la mise en œuvre de l'action ci-dessus par le CSD-DS, les indicateurs d'action n'ont pas atteint leur cible au 31 décembre 2022, que ce soit le taux de maillage du territoire

en services de sécurité opérationnels ou encore le nombre d'éléments de FDS mis à la disposition des ministères. Toutefois, le taux de maillage du territoire a été maintenu à son niveau de 2021, à savoir 69,23% pour une cible de 73 % en 2022. Aussi, 2 127 agents des FDS ont été mis à la disposition des ministères.

78. Les produits programmés par le CSD-DS pour renforcer les capacités opérationnelles des FDS ont connu des évolutions diverses (**Tableau 4**).
79. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, certains produits, à savoir la construction de nouveaux services de sécurité, de nouveaux escadrons de gendarmerie, des antennes USIGN au profit de la gendarmerie, des 07 projets structurants et les postes de surveillance forestiers, n'ont pas connu de début d'exécution du fait essentiellement du manque de ressources financières, de la situation sécuritaire et de l'instabilité politique et institutionnelle.
80. Au 31 décembre 2022, les acquis majeurs ont concerné, entre autres : (i) la création de 2 Groupements d'unités mobiles d'intervention (GUMI) ; (ii) l'implantation de 2 unités GARSI ; (iii) la formation intégrale des VDP ; (iv) l'acquisition de 998 moyens roulants à deux roues et de 129 moyens roulants à 4 roues au profit de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale ; (v) la mise à disposition de 2 127 agents au profit des FDS ; (vi) l'instruction et la formation de la troupe et des cadres militaires ; (vii) l'apurement des aires classées et (viii) l'interconnexion de 20 services sécurité à la plateforme IRAPOL.

**Tableau 4 :** situation des indicateurs de produits relatifs au renforcement des capacités opérationnelles des FDS

Indicateurs de produits	Réal. 2022	Cible. 2022
Nombre de nouveaux services de sécurité construits au profit de la Gendarmerie nationale	0	4
Nombre de nouveaux escadrons de gendarmerie construits	0	2
Nombre d'antennes USIGN construites au profit de la gendarmerie	0	1
Nombre de nouveaux services de sécurité construits au profit de la Police nationale	1	10
Nombre de Groupements d'unités mobiles d'intervention (GUMI) créés	2	2
Nombre de GARSI implantés	2	2
Nombre de kits de protection individuels acquis au profit du personnel de l'EMGN	2363	2363
Nombre de moyens roulants à deux roues acquis au profit de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale	998	408
Nombre de moyens roulants à quatre roues acquis au profit de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale	129	45
Nombre d'aires classées apurées	4	4
Taux de réalisation des instructions et de formation de la troupe et des cadres militaires(%)	100	100
Nombre de services sécurité connectés à la plateforme IRAPOL	20	25

Indicateurs de produits	Réal. 2022	Cible. 2022
Nombre de nouveaux agents mis à la disposition de la Gendarmerie nationale	750	1250
Nombre de nouveaux agents mis à la disposition de la Police nationale	750	750
Nombre de nouveaux agents mis à la disposition de la Brigade nationale de sapeurs-pompiers	250	250
Nombre de services de sécurité interconnectés	20	125
Nombre des agents des Forces de sécurité intérieure (FSI) formés	115	100

**Source** : rapport annuel de performance 2022, CSD-DS, février 2023

81. Concernant la contribution du CSD-PASP à l'action A020, l'état d'exécution des livrables est consigné dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5** : situation des indicateurs de produits du secteur PASP en lien avec l'action A020

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Nombre d'aires classées immatriculées	11	3	8
Nombre de postes de contrôle construits	2	0	6
Nombre de postes de surveillance construits	0	0	5

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du secteur PASP, février 2023

82. Les efforts consentis dans la mise en œuvre de l'action ont permis au 31 décembre 2022 l'immatriculation de trois (03) aires classées sur une prévision de huit (08). Aussi, l'insuffisance des ressources financières et l'insécurité dans certaines zones ont empêché la construction des postes de contrôle et des postes de surveillance prévus en 2022.
83. Pour ce qui est de la sixième action à savoir, **l'intensification de la lutte contre la criminalité et le grand banditisme (A021)**, mise en œuvre par le CSD-DS, les données provisoires disponibles font état de 832 agressions/attaques à main armée perpétrées en 2022.
84. Au niveau de la réalisation des produits attendus, cette intensification de la lutte contre la criminalité et le grand banditisme s'est traduite par la réalisation de 51 966 patrouilles de sécurisation de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale sur 60 000 prévues et de 15 291 patrouilles de sécurisation des massifs forestiers sur 16 000 prévues.
85. Concernant la septième action relative à **la réinstallation des services de l'Etat dans les localités libérées de l'emprise des groupes armés terroristes (A022)**, mise en œuvre par les CSD- DS et GE, les niveaux de réalisation des indicateurs d'action ne sont pas disponibles au 31 décembre 2022. En termes de produits, aucune réinstallation des services de l'Etat dans les localités libérées de l'emprise des groupes armés n'a été effective sur une prévision de 7 postes de douane. Néanmoins, les postes de douane de Thiou, Seytenga, Nadiagou et Galgouli ont été délocalisés respectivement à Ouahigouya, Dori, Fada N'Gourma et Kampti.
86. Pour ce qui est de la huitième action, à savoir **l'opérationnalisation de la politique de sécurité nationale (A024)**, elle est mise en œuvre par le CSD-DS. Au 31 décembre 2022, 08 stratégies sectorielles et spécifiques ont été élaborées sur 18 prévues.

87. L'opérationnalisation de cette politique de sécurité nationale s'est traduite par la mobilisation de 109 milliards FCFA, soit 100% des ressources attendues en 2022 dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de programmation militaire.
88. Concernant la neuvième action relative à l'amélioration des VDP dans la lutte contre le terrorisme (A045), mise en œuvre par le CSD défense et sécurité, le niveau de réalisation de l'indicateur d'actions, proportion des communes à fort défi sécuritaire disposant de cellules VDP n'est pas disponible au 31 décembre 2022. Toutefois, les 04 nouveaux textes encadrant le recrutement et l'emploi des VDP ont été pris.
89. Pour ce qui est de la dixième action relative à **l'assèchement des sources d'approvisionnement des groupes armés terroristes en ressources de tout genre** (A023), elle est mise en œuvre par le CSD-GE et le CSD-CSM.
90. S'agissant de la mise en œuvre de l'action par le CSD-GE, la valeur de l'indicateur d'action relatif au nombre de cas de financement du terrorisme identifiés et supprimés n'est pas disponible au 31 décembre 2022. Nonobstant, plusieurs produits à savoir le démantèlement de 12 circuits informels de commercialisations de produits pétroliers, la prise d'un arrêté interministériel portant suspension de l'importation, de la commercialisation, la distribution à titre gratuit des motocyclettes ALOBA et le gel des biens et des ressources économiques de 20 terroristes présumés et de 06 entités terroristes présumés ont été réalisés.
91. Concernant la mise en œuvre de l'action A023 par le CSD-CSM, le renforcement du cadre juridique en matière d'importation, de commercialisation et de distribution de cycles et substances explosives s'est traduit au moyen de l'adoption de quatre (04)<sup>5</sup> textes sur deux (02) prévus, notamment des arrêtés, soit un taux de réalisation de 100%.
92. Les collectivités territoriales participent à la lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité territoriale (pilier 1) à travers le **renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en vue de libérer les localités occupées par les terroristes** (A020). Les réalisations ont porté, entre autres, sur l'acquisition de 34 motos au profit des FDS, la réhabilitation de 2 bâtiments et la construction de 1 bâtiment administratif au profit de la Police nationale (cf. annexe). Aussi, 2 bâtiment de la Gendarmerie nationale a été réhabilité.

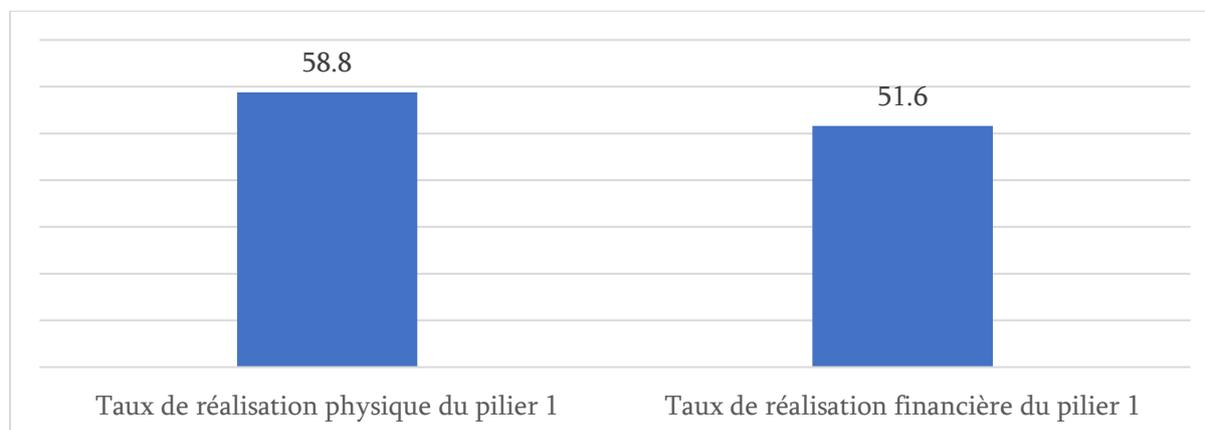
---

<sup>5</sup> Arrêté interministériel n°2022-00275/MDICAPME/MATDS/MTMUSR/MEFP portant suspension de l'importation, de la commercialisation et de la distribution à titre gratuit des motocyclettes « ALOBA » et celles de même type ;  
Arrêté interministériel n°2022-00501/MDICAPME/MATDS/MTMUSR/MEFP portant suspension de l'importation, de la commercialisation et de la distribution à titre gratuit des motocyclettes « ALOBA » et celles de même type ;  
Arrêté interministériel n°2022-00276/MDICAPME/MATDS/MTMUSR/MEFP portant suspension de l'importation, de la commercialisation et de la distribution à titre gratuit des substances explosives et des artifices à usage civil ;  
Arrêté interministériel n°2022 00321/MDICAPME/MATDS/MTMUSR/MEFP portant suspension de l'importation, de la commercialisation et de la distribution à titre gratuit des substances explosives et des artifices à usage civil au profit des fournisseurs agréés des sociétés minières et de carrière.

### **Encadré 1:** Bilan d'exécution du Pilier 1

Les taux moyens d'exécution physique et financière des actions du Pilier 1 « **lutter contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité territoriale** » sont respectivement de 58,8% et 51,6%.

**Graphique 2 :** Taux de réalisation physique et financière du Pilier 1



## **II.1.2.Synthèse de la lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité territoriale**

93. Les actions inscrites dans le pilier1 du PA-SD (PAT en 2022) opérationnalisent l'objectif stratégique 1 .2, de la Politique nationale de développement, à savoir, renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national.
94. Après une année de mise en œuvre, des acquis importants ont été enregistrés dans la mise en œuvre de certaines actions, même si pour d'autres, des efforts restent à faire.
95. Les progrès enregistrés concernent : (i) la diversification des partenariats en matière de défense et de sécurité (A001), par la signature de 2 accords de défense et de sécurité avec l'Arabie Saoudite et l'Iran et l'accompagnement du MAECRBE à 50 FDS avec des documents de voyage ; (ii) la sécurisation des juridictions (A97), action où 63,3% des juridictions ont pu être dotées d'unités spéciales judiciaires. Ce progrès découle de l'opérationnalisation de 6 Unités spéciales judiciaires (USJ) dans les TGI de Banfora, Gaoua, Dédougou, Yako, Ouahigouya et Koupèla, l'équipement de 29 établissements pénitentiaires en matériels de sécurité et l'élaboration du rapport de l'étude architecture du camp BIAP ; (iii) l'amélioration de la gestion de la collecte et de l'exploitation de l'information en rapport avec les activités terroristes (A98), avec la réalisation de 2 actes de collaboration entre la division du renseignement pénitentiaire et les autres services de renseignements.
96. Les avancées concernent également : (i) l'amélioration de la participation citoyenne dans la lutte contre le terrorismes (A 015), avec la sensibilisation de 1 213 acteurs à la culture de la paix, la prévention de la radicalisation et au renforcement de la résilience ainsi que la prise

en charge de 100% des actions civilo-militaires ; (ii) le renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en vue de libérer les localités occupées par les terroristes (A20), matérialisé par la création de 2 Groupements d'unités mobiles d'intervention (GUMI), l'implantation de 2 unités GARSI , l'acquisition de 2 363 kits de protection individuels au profit du personnel de l'EMGN, l'acquisition de 998 moyens roulants à deux roues et de 129 moyens roulants à 4 roues au profit de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale ; (iii) l'intensification de la lutte contre la criminalité et le grand banditisme (A021), avec la réalisation de 51 966 patrouilles de sécurisation au niveau des FDS sur 60 000 prévues et de 15 291 patrouilles de sécurisation des massifs forestiers sur 16 000 prévues et (iv) l'assèchement des sources d'approvisionnement des groupes armés terroristes en ressources de tout genre (A023), par le démantèlement de 12 circuits informels de commercialisation de produits pétroliers et la prise d'un arrêté interministériel portant suspension de l'importation, de la commercialisation et de la distribution à titre gratuit des motocyclettes ALOBA.

97. Quant à l'action relative à la réinstallation des services de l'Etat dans les localités libérées de l'emprise des groupes armés terroristes (A022), elle n'a pas connu de mise en œuvre en 2022, même si les postes de douane de Thiou, Seytenga, Nadiagou et Galgouli ont été délocalisés respectivement à Ouahigouya, Dori, Fada N'Gourma et Kampti.
98. Les avancées obtenues auraient pu être plus grandes, n'eussent été les difficultés rencontrées, dont les principales sont : (i) l'insuffisance des ressources financières ; (ii) les aléas climatiques qui ont causé l'inondation du site de production pénitentiaire de Baporo ; (iii) l'acquisition tardive des intrants et des difficultés de production pénitentiaire dans certains sites du fait de l'insécurité et l'insuffisance des ressources financières ; (iv) l'inaccessibilité de certaines zones et (v) l'instabilité politique et institutionnelle.
99. Pour une meilleure mise en œuvre des actions du pilier 1, il serait indispensable de mieux planifier les activités à mettre en œuvre, de sécuriser certains sites pour la réalisation des infrastructures, et d'améliorer les méthodes de collecte des données statistiques.

## II.2. Pilier 2 : Répondre à la crise humanitaire

100. Ce pilier du PA-SD opérationnalise l'OS1.1 et l'OS4.1 de la PND 2021-2025, à savoir renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent (OS1.1) et développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché (OS 4.1)

### II.2.1. Objectif stratégique 1.1 : Renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent

101. L'OS1.1 se met en œuvre à travers six (06) actions du PA-SD dont l'état de mise est présenté ci-après.
102. La première action est relative au **soutien au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et la garantie de leur sécurité (A006)**. Elle est mise en œuvre par les CSD GE, PASP et TEPS. Au 31 décembre 2022, l'indicateur d'action relative à la proportion des PDI volontairement retournées n'est pas disponible. Le bilan de la mise en œuvre des produits attendus de cette action est présenté ci-dessous par CSD.
103. Le CSD-GE contribue à la réalisation de l'action à travers la mise en œuvre du Plan de stabilisation de l'axe Ouaga-Kaya-Dori (OKD) et du Projet communautaire de relèvement et de stabilisation du Sahel (PCRSS). Le bilan de ces évolutions est fait dans le tableau ci-dessous. Il ressort du bilan qu'aucun des produits programmés par le CSD n'a atteint sa cible en 2022. Cependant, des acquis ont été obtenus par certains produits. Il s'agit entre autres de : (i) la réalisation de 9 forages et de 258 latrines au profit des populations ; (iii) la dotation de 5 658 élèves déplacés et élèves hôtes, en kit scolaires et (iv) la dotation de 2 923 agriculteurs en intrants agricoles.

**Tableau 6** : situation des indicateurs de produits relatifs au soutien au retour volontaire des PDI.

Indicateurs de produits	Réal. 2022	Cible. 2022
<b>Plan de stabilisation de l'axe OKD</b>		
Nombre de forages réalisés	9	53
Nombre d'AEPS réalisées	1	4
Nombre de latrines réalisées	258	544
Nombre d'élèves déplacés internes et autres élèves hôtes vulnérables dotés en kits scolaires	5 658	6 863
Nombre de formations sanitaires réhabilitées et équipées	5	17
<b>Projet communautaire de relèvement et de stabilisation du Sahel (PCRSS)</b>		
Nombre de personnes (PDI et populations hôtes vulnérables) ayant reçu des articles ménagers essentiels (non-vivres ou kits AME)	16 320	20 000

Indicateurs de produits	Réal. 2022	Cible. 2022
Nombre d'agriculteurs bénéficiaires d'intrants agricoles	2 923	17 000

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du secteur GE, février 2023

104. Concernant la mise en œuvre de l'action A006 par le CSD-PASP, la priorisation des actions humanitaires par le gouvernement a rendu la situation d'exécution des produits très satisfaisante. Ainsi, les quantités d'engrais, de semences améliorées de céréales et maraichères ainsi que le nombre d'équipements mis à la disposition des personnes vulnérables y compris les PDI ont enregistré une belle performance. En outre, la re-capacitation des jeunes éleveurs a aussi connu une réalisation de plus de 100%. La situation d'exécution des indicateurs d'extrants est présentée dans le tableau suivant.

**Tableau 7** : situation des indicateurs de produits du secteur PASP en lien avec l'action A006

Indicateurs	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Quantité d'engrais mise à la disposition des personnes vulnérables y compris les PDI (Tonnes)	587	25 267,28	100
Nombre d'équipements/matériels mis à la disposition des personnes vulnérables y compris les PDI	0	745	100
Nombre de jeunes éleveurs PDI re-capacités avec des animaux reproducteurs	0	1 714	710
Quantité de semences améliorées de céréales et maraichères mise à la disposition de personnes vulnérables y compris les PDI (Tonnes)	3 632	32,34	30
Effectif des jeunes déplacés internes / hôtes bénéficiaires de microprojets agropastoraux	0	ND	300

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du secteur PASP, février 2023

105. Pour ce qui est de la mise en œuvre de l'action A006 par le CSD-TEPS, au 31 décembre 2022, même si le bilan du financement des 1000 projets des PDI n'est pas disponible, il importe de relever que 523 PDI sur une prévision de 1 500 ont reçu des formations dans plusieurs domaines d'activités.
106. La deuxième action est relative à **la prise en charge psycho-sociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme (A025)**. Cette action est implémentée par le secteur de planification TEPS. Au 31 décembre 2022, 98,35% des victimes et personnes affectées par le terrorisme ont bénéficié d'une prise en charge psycho-sociale sur une prévision de 100%.
107. Les indicateurs de produits programmés dans le cadre de cette action ont connu des évolutions diverses. Les acquis majeurs ont concerné : (i) la prise en charge psycho-sociale de plus de 2 millions de PDI et des victimes de catastrophes et (ii) le cash transfert au profit de plus de 45 000 PDI et des communautés hôtes.

**Tableau 8** : situation des indicateurs de produits relatifs à la prise en charge psycho-sociale des victimes

Indicateurs de produits	Réal. 2022	Cible. 2022
Nombre de PDI et victimes des catastrophes prises en charge au niveau psycho social	2 200 160 (dont 1 672 878 femmes/filles)	2 199 360
Nombre de plans de contingence élaborés	12	15
Nombre d'entrepôts construits	3	4
Nombre de PDI et des communautés hôtes ayant bénéficié du transfert	45 555	48 483

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD TEPS, février 2023

108. La troisième action est relative à **la prévention et la gestion des catastrophes et des crises humanitaires (A026)**. Elle est mise en œuvre par le CSD-DS. Au 31 décembre 2022, la proportion de ménages victimes de catastrophes et/ou de crises humanitaires pris en charge s'élève à 95,74% sur une prévision de 100%.
109. Plusieurs produits ont été réalisés dans le cadre de cette action. L'état de mise en œuvre des indicateurs de produits est fait dans le tableau suivant. L'analyse dudit tableau indique que 2 indicateurs sur 4 ont atteint leur cible en fin 2022, à savoir, la mise en place de 2 plans ORSEC et la construction d'une compagnie d'incendie.

**Tableau 9** : situation des indicateurs de produits relatifs à la prévention et à la gestion des catastrophes et crises.

Indicateurs de produits	Réal. 2022	Cible. 2022
Nombre de plans ORSEC mis en place	2	2
Nombre d'infrastructures de protection civile construites	1	2
Disponibilité de la stratégie nationale de protection civile	0	1
Nombre de compagnies types d'incendie et de secours construites dans les chefs-lieux de région	1	1

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD DS, février 2023

110. La quatrième action qui concerne **le soutien au retour volontaire, à l'intégration locale et à la réinstallation des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et la garantie de leur sécurité (A127)** est mise en œuvre par le CSD-TEPS et le CSD-EF. Au 31 décembre 2022, l'indicateur d'action relative à la proportion des PDI volontairement retournées, intégrées ou réinstallées n'est pas disponible. Le bilan de la mise en œuvre des produits de cette action est présenté dans le **Tableau 10**.
111. Comme l'illustre ce tableau, les principales réalisations par le CSD-TEPS pour l'action A127 portent sur : (i) l'assistance alimentaire de 3 038 542 personnes vulnérables, victimes de catastrophes et de crises humanitaires ; (ii) l'octroi d'abris à 462 200 ménages vulnérables, victimes de catastrophes et de crises humanitaires ; (iii) l'octroi de cash transfert à 202 256 ménages pauvres et PDI et (iv) l'octroi d'articles ménagers essentiels à 492 947 ménages

vulnérables, victimes de catastrophes et de crises humanitaires et (v) la disponibilité de la stratégie nationale de relèvement des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil dont l'adoption est en cours.

**Tableau 10:** situation des indicateurs de produits de l'action A127 au 31 décembre 2022

Indicateurs	Réf. 2021	Réal 2022	Cible 2022
Nombre de personnes vulnérables, victimes de catastrophes et de crises humanitaires bénéficiaires d'assistance alimentaire	2 000 532	3 038 542 dont 1 863 125 femmes/filles	3 089 442
Nombre de ménages vulnérables, victimes de catastrophes et de crises humanitaires bénéficiaires d'assistance en AME	441 000	492 947	514 907
Nombre de ménages vulnérables, victimes de catastrophes et de crises humanitaires bénéficiaires d'abris	441 000	462 200 dont 266 460 femmes	514 907
Nombre de ménages pauvres et PDI bénéficiaires de cash transfert ( projet filets sociaux)	118 038	202 256	225 353
Disponibilité d'une stratégie nationale de relèvement des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil	0	1	1
Nombre de femmes dans les régions à fort défi sécuritaire bénéficiaires de crédit dans les institutions	0	ND	51759

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD TEPS, février 2023

112. Concernant la mise en œuvre de l'action A127 par le CSD-EF, le taux d'exécution physique des produits programmés est de 94,56% avec un taux d'exécution financière de 96,75%. Le bilan de la mise en œuvre de ces produits est présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 11:** situation des indicateurs de produits du secteur-EF dans l'action A127 au 31 décembre 2022

Indicateurs	Réf. 2020	Réal. 2022	Cible 2022
Nombre de séances de sensibilisation	20	4	5
Nombre d'élèves chefs de ménage bénéficiaires de subventions	NA	470	500
Nombre d'enseignants bénéficiaires de renforcement de capacités	1 300	1 650	2 000
Nombre de filles et enfants vulnérables déplacés bénéficiaires de la subvention à la scolarisation	NA	430	385
Nombre d'élèves bénéficiaires de kits scolaires	9 000	51 000	8 000
Nombre d'enseignants volontaires pris en charge dans le cadre de la réouverture des établissements fermés	NA	100	64
Nombre de salles de classe louées pour la continuité éducative	NA	299	93

Indicateurs	Réf. 2020	Réal. 2022	Cible 2022
Nombre de tables-bancs acquis au profit des établissements hôtes	2 900	18 000	6 145

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du secteur EF, février 2023

113. Dans le cadre de la « Poursuite de l'Education en situation d'urgence (ESU) », les principales réalisations portent notamment sur : (i) l'organisation de 4 séances de sensibilisation à la réinscription des enfants déscolarisés à la suite du déplacement forcé des populations ; (ii) l'octroi de bourses scolaires à 470 élèves chefs de ménage ; (iii) l'octroi de subventions à la scolarisation à 430 filles et enfants vulnérables déplacés ; (iv) la dotation de 51 000 élèves des zones de repli des populations déplacées internes en kits scolaires<sup>6</sup>; (v) la prise en charge de 100 enseignants communautaires dans le cadre de la réouverture des établissements fermés ; (vi) la location de 299 salles pour la continuité éducative qui a permis d'accueillir 17 641 élèves déplacés internes dont 879 filles et l'acquisition de 18 000 tables-bancs au profit des établissements hôtes.
114. La cinquième action porte sur la **mise en place d'un plan de soutien à la réinstallation des personnes déplacées internes et autres personnes affectées par le terrorisme (A128)**. Cette action est mise en œuvre par le CSD-PASP et le CSD-EEA.
115. Concernant la contribution du CSD-PASP, le secteur a rendu disponibles 10 jardins nutritifs équipés de forages solaires sur les 07 programmés pour l'année 2022.
116. S'agissant de la contribution du CSD-EEA, la situation des indicateurs de produits au 31 décembre 2022 est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 12:** situation des indicateurs de produits du secteur EEA dans l'action portant « Mise en place d'un plan de soutien à la réinstallation des PDI et autres personnes affectées par le terrorisme »

Indicateurs de produits	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible 2022
<b>Approvisionnement en eau potable au profit des PDI et de leurs hôtes</b>			
Nombre de forages équipés de PMH réalisés	106	99	33
Nombre de forages équipés de PMH réhabilités	149	58	25
Nombre de PEA réalisés/réhabilités	28	14	11
Nombre de nouvelles AEPS réalisées	15	10	6
<b>Assainissement au profit des PDI et de leurs hôtes</b>			
Nombre de latrines familiales réalisées	492	19 244	11 682
Nombre de latrines communautaires et institutionnelles réalisées	0	703	200
<b>Economie verte et changement climatique</b>			
Nombre de foyers améliorés acquis au profit des PDI	0	350	750

**Source** : rapport annuel de performance du secteur EEA, février 2023

<sup>6</sup> Ce produit prend en compte les réalisations des projets et programmes notamment le Plan de stabilisation de l'axe OKD.

117. Les données du tableau révèlent que les quatre (04) produits du volet approvisionnement en eau potable sont entièrement réalisés qu'il s'agisse de la réalisation et réhabilitation de PMH ou d'AEPS au profit des PDI et de leurs hôtes.
118. S'agissant de l'assainissement, 19 244 latrines familiales ont été réalisées sur une cible de 11 682 latrines au profit des PDI et de leurs hôtes. Ce fort niveau de réalisation s'explique par l'effort de l'Etat mais aussi par l'intervention de plusieurs acteurs humanitaires.
119. Pour les latrines communautaires et institutionnelles, 703 blocs ont été effectivement réalisés pour une cible de 200. Ce fort taux de réalisation s'explique par l'accroissement des besoins sur le terrain avec l'intervention des acteurs humanitaires.
120. Quant au domaine de l'économie verte et du changement climatique, 350 foyers améliorés ont été acquis au profit des PDI pour une cible de 750.
121. La sixième action concerne le **renforcement de la continuité de l'offre de soins et de services d'urgence, de base et de nutrition, au profit des populations affectées par le terrorisme, y compris les PDI (A122)** mise en œuvre par le secteur de planification santé. Deux indicateurs d'action permettent de mesurer l'atteinte des cibles de cette action comme l'illustre le tableau ci-dessous.

**Tableau 13:** situation des indicateurs relatifs à l'action A122.

Indicateurs	Réf 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Nombre de postes de santé avancés créés	26	32	60
Proportion des formations sanitaires fermées et remises en fonction dans les zones à fort défi sécuritaire (%)	ND	26	25

**Source :** rapport annuel de performance 2022 CSD santé, février 2023

122. À la date du 31 décembre 2022, la proportion des formations sanitaires fermées et remises en fonction dans les zones à fort défi sécuritaire est de 26% pour une cible de 98% en 2025 et le nombre de postes de santé avancés créés se chiffre à 32 contre 26 en 2021. Le niveau de mise en œuvre des produits programmés dans le cadre de l'action A122 figure dans le tableau ci-dessous.
123. Au 31 décembre 2022, la proportion des districts en besoin de kits d'urgence satisfaits était de 100% pour une cible de 98%. S'agissant de la proportion des malnutris pris en charge dans les zones à fort défi sécuritaire, elle est de 41,4% pour une cible de 65%.

**Tableau 14:** situation des indicateurs de produits de l'action « Renforcement de la continuité de l'offre de soins et de services d'urgence, de base et de nutrition, au profit des populations affectées par le terrorisme, y compris les PDI ».

Indicateurs	Réf 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Proportion des districts en besoin de kits d'urgence satisfaits ( en %)	95	100	98
Pourcentage des malnutris pris en charge dans les zones à fort défi sécuritaire (%)	61	41,4	63

Indicateurs	Réf 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Proportion d'agents ayant bénéficié de mesures de fidélisation (%)	0	ND	25

**Source** : rapport annuel de performance 2022, CSD santé, février 2023

## II.2.2. Objectif stratégique 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché

124. Trois secteurs de planification contribuent à l'atteinte de cet OS : le secteur CSM, le secteur GE et le secteur PASP à travers l'action relative à la **prise de dispositions urgentes pour contenir la crise alimentaire et l'inflation (A007)**. Trois indicateurs d'action permettent de mesurer le niveau d'atteinte de cette action. Il s'agit du « nombre de mesures urgentes prises pour contenir la crise alimentaire », du « nombre de commerçants contrôlés » et du « taux d'inflation. Au terme de l'année 2022, deux (02) indicateurs d'action enregistrent des résultats très satisfaisants avec des taux de réalisation de plus de 100%. (Cf. le tableau ci-dessous)

**Tableau 15:** situation des indicateurs relatifs à la prise de dispositions urgentes

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Nombre de mesures urgentes prises pour contenir la crise alimentaire et l'inflation	20	11	10
Nombre de commerçants contrôlés	ND	13 443	16 500
Taux d'inflation (%)	3,9	14,07	<3

**Source** : rapport annuel de performance 2022 des secteurs CSM et GE février 2023

125. L'atteinte des cibles des indicateurs d'action au 31 décembre 2022 a été rendue possible grâce à la bonne exécution (100%) des principaux livrables programmés pour un coût global de 4 354 962 500 FCFA dont le détail est consigné dans le tableau ci-après.

**Tableau 16:** situation des indicateurs de produits relatifs à la prise de dispositions urgentes

Indicateurs	Réf 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Montant des subventions accordées (en millions FCFA)	3 500	3 500	72 800 <sup>7</sup>	3 500
Disponibilité du protocole d'accord successeur	1	1	1	1
Nombre de sorties sur le terrain	52	52	52	52
Nombre d'acteurs contrôlés		16 387	13 443	16 000
Nombre d'entreprises industrielles contrôlées		90	370	113

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du secteur CSM, février 2023

<sup>7</sup> Au-delà de la subvention de 3,5 milliards FCFA inscrite au budget de l'Etat 2022, le Gouvernement a accordé une subvention de **72,8 milliards FCFA** aux intrants coton de la campagne agricole 2022/2023 (cf. CR du conseil des ministres du 6 mai 2022).

126. Les extrants livrés par le secteur PASP dans le cadre de l'action A007 sont restés en-deca des attentes en 2022. Toutefois, comparativement à l'année 2021, la quantité d'engrais mobilisée par la CAIMA, la proportion des communes bénéficiant de points de vente à prix social et le taux d'exécution physique annuel du Plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle présentent une dynamique favorable. La faible réalisation par rapport aux cibles se justifie par la crise sécuritaire exacerbée par la destruction des infrastructures de franchises et la destruction des points de vente à prix social. La situation est consignée dans le Tableau 17.

**Tableau 17** : situation des indicateurs de produits du secteur PASP en lien avec l'action P2-A3

Indicateurs	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Proportion des communes bénéficiant de points de vente à prix social (%)	27,4	66,98	80
Quantité d'engrais mobilisée par la CAIMA (Tonnes)	15 000	75 000	100 000
Taux d'exécution physique annuel du Plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables (PRSPV) à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (%)	69	72,29	75

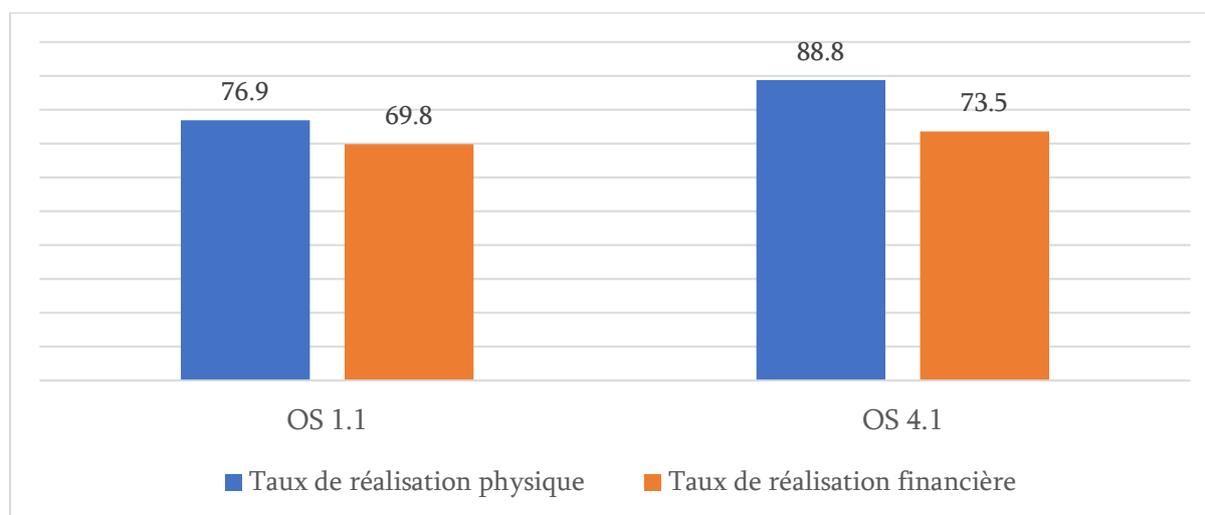
**Source** : rapport annuel de performance 2022 du secteur PASP, février 2023

127. La contribution du secteur GE à la mise en œuvre de l'action 007 s'est faite à travers l'adoption de l'arrêté n° 2022-009/MFEP/CAB portant fixation des types d'investissements et des zones concernées par la mise en œuvre de la tranche 2022 du PUS-BF.

***Encadré 2***: Bilan d'exécution du Pilier 2

Le taux moyen d'exécution physique des actions du pilier 2 « répondre à la crise humanitaire » est de **78,4%**. Quant au taux moyen d'exécution financière, il est de **68,6%**. Les taux moyens d'exécution physique et financière de l'OS.1.1 « renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent » sont de 76,9% et de 69,8%. Pour l'OS 4.1 « développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché », les taux moyens d'exécution physique et financière sont respectivement de 88,8% et 73,5%.

**Graphique 3** : Taux de réalisation physique et financière par OS du Pilier 2



### II.2.3. Contribution des collectivités territoriales à la réponse à la crise humanitaire

128. Au niveau des collectivités territoriales, plusieurs extrants ont été réalisés en vue de répondre à la crise humanitaire (pilier 2) à travers la mise en œuvre de plusieurs actions (cf. annexe).
129. Dans le cadre du **soutien au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et la garantie de leur sécurité (A006)**, les réalisations ont porté, entre autres, sur l'acquisition de 228,9 tonnes d'engrais et de 248,2 tonnes de vivres au profit des personnes vulnérables y compris les PDI ainsi que le transfert de cash à 600 ménages des PDI.
130. S'agissant de **l'acquisition et l'approvisionnement en produits de santé, équipements et autres intrants de prise en charge sanitaire des populations affectées par le terrorisme y compris les PDI (A121)**, 63 Kits d'urgence ont été acquis au profit de ces derniers.

### II.2.4. Synthèse de la réponse à la crise humanitaire

131. Les interventions du gouvernement, inscrites dans le pilier 2 du PA-SD, opérationnalisent les objectifs stratégiques 1.1 et 4.1 de la PND et visent à renforcer la résilience des populations face aux défis humanitaires engendrés par la crise sécuritaire.
132. Après une année de mise en œuvre, des acquis notables ont été enregistrés dans la réalisation de certaines actions.
133. En matière de soutien au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et la garantie de leur sécurité (A006), à travers la mise en œuvre du Plan OKD et du PCRSS, les acquis suivants ont été obtenus : (i) la réalisation de 9 forages et de 258 latrines au profit des populations ; (ii) la dotation de 5 658 élèves déplacés et élèves hôtes

en kits scolaires et (iii) la dotation de 2 923 agriculteurs en intrants agricoles. De plus, de l'engrais, des semences améliorées et des équipements ont été mis à la disposition des personnes vulnérables, y compris les PDI.

134. Concernant la prise en charge psycho-sociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme (A025) des acquis majeurs obtenus concernent : (i) la prise en charge psycho-sociale de plus de 2 millions de PDI et des victimes de catastrophes ; (ii) le cash transfert au profit de plus 45 000 PDI et des communautés hôtes et (iii) le don de vivres à plus de 2,9 millions de PDI.
135. Quant à la prévention et la gestion des catastrophes et des crises humanitaires (A026), 95,74% des ménages victimes de catastrophes et/ou de crises humanitaires ont été pris en charge.
136. Concernant le soutien au retour volontaire, à l'intégration locale et à la réinstallation des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et garantie de leur sécurité (A127) les avancées notables sont relatives à : (i) l'assistance alimentaire à 3 038 542 personnes vulnérables, victimes de catastrophes et de crises humanitaires ; (ii) l'octroi d'abris à 462 200 ménages vulnérables, victimes de catastrophes et de crises humanitaires ; (iii) le transfert de cash à 202 256 ménages pauvres et PDI et (iv) l'octroi d'articles ménagers essentiels à 492 947 ménages vulnérables, victimes de catastrophes et de crises humanitaires. Aussi, dans le cadre de la « Poursuite de l'Education en situation d'urgence (ESU) », les principales réalisations portent sur : (i) l'organisation de 4 séances de sensibilisation à la réinscription des enfants déscolarisés à la suite du déplacement forcé des populations ; (ii) l'octroi de bourses scolaires à 470 élèves chefs de ménage ; (iii) l'octroi de subventions pour la scolarisation de 430 filles et enfants vulnérables déplacés ; (iv) la dotation de 51 000 kits (y compris les kits du projet de l'axe OKD) aux élèves des zones de repli des PDI ; (v) la prise en charge de 100 enseignants communautaires dans le cadre de la réouverture des établissements fermés ; (vi) la location de 299 salles pour la continuité éducative qui a permis d'accueillir 17 641 élèves déplacés internes dont 879 filles et l'acquisition de 18 000 tables-bancs au profit des établissements hôtes.
137. S'agissant de la mise en place d'un plan de soutien à la réinstallation des PDI et autres personnes affectées par le terrorisme (A128), 10 jardins nutritifs équipés de forages solaires ont été réalisés. Au titre de l'assainissement, 19 244 latrines familiales, 703 blocs de latrines et 350 foyers améliorés pour la prise en compte de l'économie verte ont été réalisés.

Concernant la prise de dispositions urgentes pour contenir la crise alimentaire et l'inflation (A007), 11 mesures urgentes ont été prises et 13 443 commerçants ont été contrôlés.

## II.3. Pilier 3 : Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance

138. Les interventions du Gouvernement inscrites dans ce pilier 3 visent à refonder l'Etat et à améliorer toutes les formes de gouvernance. Ce pilier opérationnalise plusieurs axes stratégiques de la PND.

### II.3.1. Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix

139. A travers cet axe, le PA-SD (ex-PAT) met en œuvre des actions entrant dans le cadre du renforcement de la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national (OS 1.2).

#### II.3.1.1. Objectif stratégique 1.2 : Renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national

140. L'OS 1.2 s'opérationnalise à travers l'action relative à la **fusion et centralisation des bases de données d'identité des personnes (A027)**. Cette action est mise en œuvre par le CSD-Défense et sécurité et le CSD-Commerce et services marchands. Au 31 décembre 2022, la base unique de données d'identité des personnes n'était pas encore disponible. La non-disponibilité de cette base est imputable à la situation socio-politique du pays et à l'instabilité institutionnelle.
141. Plusieurs produits programmés dans le cadre de cette action par le CSD-DS ont toutefois connu des évolutions diverses (cf. tableau ci-dessous). Sur 4 indicateurs de produits, seul un indicateur a atteint sa cible, à savoir la proportion de centres d'état civil équipés qui ressort à 10,8%. Deux autres indicateurs ont connu des progrès, même s'ils n'ont pas atteint leur cible. Ainsi, 7,29% des centres principaux d'état civil ont été connectés au registre numérique national d'état civil et 6,75% des centres principaux d'état civil ont été mis en réseau.

**Tableau 18** : situation des indicateurs de produits relatifs à la fusion et centralisation des bases de données d'identité des personnes

Indicateurs de produits	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible 2022
Disponibilité du rapport de l'étude diagnostique sur la fusion et la centralisation des bases de données d'identité des personnes assortie d'un plan d'action	-	00	01
Proportion de centres principaux d'état civil (dont TGI, missions diplomatiques et consulaires) connectés au registre numérique national d'état civil (%)	6,48	7,29	10,8
Proportion de centres principaux d'état civil (dont TGI, missions diplomatiques et consulaires) mis en réseau (%)	6,48	6,75	10,8
Proportion de centres principaux d'état civil équipés (%)	-	10,8	10,8

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD-DS, février 2023

142. Concernant la mise en œuvre de l'action A027 par le CSD-CSM, la stratégie d'interopérabilité des bases de données dont l'élaboration qui était programmée en 2022 n'a pu être rendue disponible. Cette contre-performance s'explique par la suspension du financement de la Banque mondiale du fait de l'instabilité politique.

### **II.3.2. Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique**

143. L'axe 2 du Pilier 3 du PA-SD poursuit la mise en œuvre des objectifs stratégiques suivants de la PND : (i) promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique (OS2.1) ; (ii) promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l'administration (OS 2.2) ; (iii) promouvoir la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionale et internationale (OS2.3) et enfin ; (iv) renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale (OS2.4).
144. La situation de mise en œuvre des actions programmées à cet égard se présente comme suit par objectif stratégique.

#### **II.3.2.1. Objectif stratégique 2.1 : Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique**

145. L'objectif stratégique 2.1 s'opérationnalise à travers 09 actions du PA-SD.
146. La première action relative à **l'amélioration du fonctionnement des juridictions (A105)** est implémentée par le CSD-JDH. A la fin décembre 2022, le temps moyen de traitement des affaires de flagrant délit n'est pas encore disponible. Sa valeur en 2021 était de 65 jours.
147. Cependant, les produits programmés dans le cadre de cette action ont connu des évolutions satisfaisantes.
148. Le tableau ci-dessous montre que tous les 8 indicateurs de produits ont atteint leur cible en fin 2022. Ainsi, les acquis concernent, entre autres : (i) la réalisation des audits de 17 juridictions ; (ii) la disponibilité du rapport d'évaluation du pacte national pour le renouveau de la justice ; (iii) le développement de 5 logiciels métiers (logiciel de gestion de bureaux d'accueil, de gestion des cabinets d'instruction, de gestion du permis de communiquer, de gestion d'actes usuels), (iv) le développement et le déploiement du logiciel de traitement automatisé du casier judiciaire et de suivi de l'exécution des peines dans 2 TGI (Bogandé et Kongoussi) et le (v) renforcement des capacités techniques des membres de 69 Tribunaux départementaux et d'arrondissements.

**Tableau 19:** situation des indicateurs de produits relatifs à l'amélioration du fonctionnement des juridictions

Indicateurs de produits	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Nombre de juridictions pilotes où la chaîne administrative est déployée	3	1	1
Nombre de juridictions et établissements pénitentiaires audités	11	17	9
Nombre total de bureaux d'accueil fonctionnels	18	18	18
Disponibilité du rapport d'évaluation du pacte national pour le renouveau de la justice	-	1	1
Nombre de nouvelles applications métiers développées	1	5	1
Taux d'exécution du programme de recrutement autorisé (%)	100	100	100
Nombre de TD/TA dont les capacités techniques ont été renforcées	50	69	50
Nombre de structures dont les archives sont organisées	1	2	2

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD-JDH, février 2023

149. La deuxième action concerne **l'amélioration de l'accès à la justice (A106)** et est mise en œuvre par le CSD-JDH. Au 31 décembre 2022, toutes les personnes éligibles au Fonds d'assistance judiciaire ont été assistées. Les niveaux de mise en œuvre des produits qui ont permis l'atteinte de cette performance sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Tous les 3 indicateurs de produits programmés en vue d'améliorer l'accès à la justice ont atteint leur cible en fin décembre 2022. Ainsi, 787 personnes ont été assistées par le Fonds d'assistance judiciaire (FAJ) et 4 actions de communication sur l'accès à la justice ont été réalisées. Aussi, le taux d'exécution des travaux de réhabilitation du palais de justice de Bobo-Dioulasso est de 20%.

**Tableau 20 :** situation des indicateurs de produits relatifs à l'amélioration de l'accès à la justice

Indicateurs de produits	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Nombre de personnes assistées par le FAJ	562	787	550
Taux d'exécution des travaux de réhabilitation du palais de justice de Bobo-Dioulasso (%)	0	20	20
Nombre d'actions de communication sur l'accès à la justice mises en œuvre	3	4	3

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD-JDH, février 2023

150. La troisième action à savoir, **le renforcement de l'indépendance de la justice (A107)**, est mise en œuvre par le CSD-JDH. Au 31 décembre 2022, plusieurs produits programmés dans le cadre de cette action ont été réalisés. L'état de mise en œuvre de ces produits en 2022 est fait dans le tableau ci-dessous.
151. L'ensemble des 3 indicateurs de produits inscrits dans ce tableau ont atteint leur cible, à savoir la sensibilisation de 100 magistrats à la déontologie de la justice, la tenue de 6 sessions

du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et la pourvoyance par appels à candidature de l'ensemble des postes de responsabilité.

**Tableau 21** : situation des indicateurs de produits relatifs au renforcement de l'indépendance de la justice.

Indicateurs de produits	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Nombre de magistrats sensibilisés à la déontologie de la justice	77	100	91
Nombre de sessions du CSM tenues	7	6	5
Proportion des postes de nomination pourvus par appels à candidature (%)	86	100	100

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD-JDH, février 2023

152. La quatrième action est relative à **la promotion de la démocratie et la bonne gouvernance politique est le renforcement de l'effectivité des droits humains (A108)**. Elle est mise en œuvre par le CSD-JDH. Au 31 décembre 2022, 70% des recommandations du 3<sup>e</sup> cycle de l'examen périodique universel (EPU) ont été mises en œuvre sur une prévision de 70 %.
153. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, les produits programmés en 2022 par le secteur JDH ont connu des niveaux de réalisation indiqués dans le tableau ci-dessous.
154. Six indicateurs de produits sur 8 ont atteint leur cible en 2022. Les avancées ont concerné, entre autres : (i) les visites de 13 sites de regroupement des PDI ; (ii) la sensibilisation de 2 438 acteurs aux Droit international humanitaire (DIH) et aux droits humains et (iii) la visite de 61 lieux de détention pour s'assurer de l'effectivité du respect des droits humains. La non-atteinte de la cible relative au nombre de FDS à former s'explique par l'insuffisance des ressources financières.

**Tableau 22** : situation des indicateurs de produits relatifs au renforcement de l'effectivité des droits humains.

Indicateurs de produits	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Nombre de sites /regroupements des PDI visités	4	13	11
Le nombre de FDS formées aux droits humains et au droit international humanitaire	223	54	202
Nombre de rapports transmis aux organes de traités	3	4	4
Nombre d'acteurs sensibilisés au DIH et aux droits humains	500	2438	2250
Proportion des plaintes des victimes de violation des droits humains traitées (%)	100	100	100
Proportion de cas de violation traités et suivis(%)	100	55,3	100
Proportion de cas de violation ayant fait l'objet d'investigation(%)	100	100	100
Nombre de lieux de détention visités pour s'assurer du respect des droits humains	-	61	25

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD-JDH, février 2023

155. La cinquième action concerne l'**institution d'un plafonnement des dépenses des campagnes électorales (A28)**. Elle est mise en œuvre par le CSD-GAL. A fin décembre 2022, le rapport de l'étude sur le plafonnement des dépenses de campagnes électorales et la loi sur le plafonnement des dépenses de campagnes électorales ne sont pas encore disponibles.
156. Quant à la sixième action, à savoir **la réglementation du financement privé des partis politiques (A29)**, elle est mise en œuvre par le CSD-GAL. Au 31 décembre 2022, la loi sur le financement privé des partis politiques n'est pas disponible. Toutefois, un rapport sur le financement privé des partis politiques est disponible. De plus, un atelier a été tenu qui a abouti à la formulation des nouvelles dispositions légales qui seront prises en compte dans la révision du cadre global du régime juridique des partis et formations politiques.
157. La septième action est relative à **la révision du code électoral (A30)** et est mise en œuvre par le CSD-GAL. Au 31 décembre 2022, le nouveau code électoral n'est pas disponible, cependant le rapport de la rencontre de définition des grandes problématiques de relecture intégrale du code électoral est disponible. Les concertations ont abouti à la prise en compte du vote des personnes déplacées internes.
158. Pour ce qui est de la huitième action relative au **renforcement de la supervision des activités politiques et associatives (A34)**, elle est implémentée par le CSD-GAL. Au 31 décembre 2022, les indicateurs d'actions ont connu des évolutions diverses. Le bilan de ces évolutions est consigné dans le Tableau 23, ci-dessous.
159. Aucun des 4 indicateurs n'a atteint sa cible. Cependant, la proportion d'associations en règle vis-à-vis de la réglementation, la proportion des partis politiques en règle vis-à-vis de la réglementation ont connu des niveaux satisfaisants.
160. La contreperformance au niveau des indicateurs peut s'expliquer en grande partie par les déblocages tardifs des ressources liés à la fusion des deux (02) ministères ex-MATD et ex-MSECU.

**Tableau 23** : situation des indicateurs d'actions relatives aux activités politiques et associatives

Indicateurs d'actions	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Proportion d'associations en règle vis-à-vis de la réglementation (%)	42,5	70	100
Proportion des partis politiques en règle vis-à-vis de la réglementation (%)	90	71,55	95
Proportion des partis et formations politiques suivis (%)	90	0	95
Nombre d'OSC suivies	108	108	200

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD-GAL, février 2023

161. La supervision des activités des partis politiques et associations se fait par l'intermédiaire des formations sur les techniques de supervision, l'exécution de la tranche annuelle de la plateforme de suivi et de contrôle, des suivis des partis politiques et des Organismes à but

non lucratifs (OBNL). A fin décembre 2022, seule celle relative au suivi des OBNL a été exécutée avec 110 OBNL suivis sur une prévision de 200.

162. La neuvième action est relative à l'action A043 « **Renforcement et sécurisation des infrastructures de communication** ». Le niveau de mise en œuvre de cette action est mesuré par trois (03) indicateurs d'actions du PAT et un indicateur sectoriel dont les niveaux sont consignés dans le tableau ci-après.

**Tableau 24:** situation des indicateurs d'actions dans le domaine de la communication

Indicateurs	Réf. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
<b>Action PAT : Renforcement et sécurisation des infrastructures de communication (A043)</b>				
Taux de couverture du territoire par la radio	95,8	95,8	95,8	96
Taux de couverture du territoire par la presse écrite	75	75	75	77
Taux de couverture du territoire par la télévision	98	98	98	98
<b>Indicateur sectoriel</b>				
Taux de déconcentration des médias publics	48	69,23	69,23	70

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD ITCH, février 2023

163. En plus du taux de couverture du territoire par la télévision qui a atteint sa cible, les autres indicateurs de couverture et celui relatif à la déconcentration des médias enregistrent des niveaux d'atteinte très appréciables.
164. La non-atteinte des cibles s'explique, entre autres, par le contexte sécuritaire difficile dans certaines zones (Sebba, Arbinda, Matiacoli, Djibo et Gorom-Gorom) pour la couverture du territoire par la radio et par la lenteur dans la réalisation des travaux de construction du siège de la RTB et l'installation de l'unité d'imprimerie de la Direction régionale de l'Ouest (DRO). Quant à la couverture du territoire par la presse écrite publique, malgré l'installation, le test et la réception provisoire des machines, la mise en marche n'a pas été effective. La situation de réalisation des produits programmés en 2022 est déclinée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 25:** situation des indicateurs de produits dans le domaine de la communication et de l'information

Indicateur	Réf. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible 2022
Nombre de lots d'équipements acquis	100	30	1	1
Taux d'exécution physique des travaux du siège de la RTB	22	26	26	30
Nombre d'imprimeries installées	0	3	1	1

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD ITCH, février 2023

165. Des trois (03) principaux produits programmés, deux (02) ont atteint leurs cibles. Il s'agit de l'acquisition effective du lot d'équipements au profit de la RTB à hauteur de 69,4 millions et de l'installation d'une unité d'imprimerie à la DRO, exécutée à hauteur de 100%.

166. Quant à la poursuite des travaux de construction du siège de la RTB, aucune évolution n'a été constatée en 2022. Cette contreperformance s'explique par la régulation du budget de 2 milliards FCFA qui était alloué à la construction du siège.

### II.3.2.2. Objectif stratégique 2.2 : Promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l'administration publique

167. L'objectif stratégique 2.2 s'opérationnalise à travers 07 actions du PA-SD.

168. La première de ces actions concerne **l'adoption de tous les décrets pour un meilleur fonctionnement de l'ASCE/LC (A101)**, mise en œuvre par le CSD-JDH. Au 31 décembre 2022, l'IPC était de 42 en 2021. Aussi, les décrets nécessaires au bon fonctionnement de l'ASCE/LC n'ont pas encore été élaborés.

169. Quant à la deuxième action relative à **la suppression des institutions non indispensables (A102)**, elle est mise en œuvre par le CSD-JDH. A fin décembre 2022, 2 institutions (Haut Conseil pour la réconciliation et l'unité nationale (HCRUN) et le Haut représentant du chef de l'Etat) ont été jugées non indispensables et supprimées.

170. Quant à la troisième action relative à **la gestion efficace des ressources humaines de l'administration publique (A082)**, elle est mise en œuvre par le CSD-GAL. Au 31 décembre 2022, l'indicateur d'actions a atteint sa cible. En effet, 88,96% des agents publics ont leur avancement à jour sur une prévision de 60%. Cette performance est liée à l'application de la circulaire du MPTPS autorisant les DRH des ministères/institutions à mettre à jour l'avancement des agents publics sans attendre la notification de la disponibilité de la prise en charge de ces avancements par le MEFP, mais aussi à la diligence dans le traitement des bonifications d'échelon des agents du MENAPLN.

171. Plusieurs produits ont été programmés en 2022, et contribuent à la mise en œuvre de la gestion efficace des ressources humaines de l'administration publique. L'état de réalisation des produits attendus figure dans le tableau ci-dessous. On note que le rapport d'audit de la gestion des recrutements dans la fonction publique, le texte de suspension des recrutements sur mesures nouvelles et le nouveau décret portant réglementation de la rémunération des membres du gouvernement sont tous disponibles. Aussi, la totalité des membres du gouvernement ont leur rémunération qui respecte le décret y relatif.

**Tableau 26** : situation des indicateurs de produits relatifs à la gestion efficace des ressources humaines

Indicateurs de produits	Réal 2022	Cible 2022
Disponibilité du rapport d'audit de la gestion des recrutements dans la fonction publique	Oui	Oui
Disponibilité du texte de suspension des recrutements sur mesures nouvelles	Oui	Oui

Indicateurs de produits	Réal 2022	Cible 2022
Disponibilité du nouveau texte encadrant le recrutement sur mesures nouvelles	-	Oui
Disponibilité d'un nouveau décret portant réglementation de la rémunération des membres du Gouvernement	Oui	Oui
Proportion des membres du Gouvernement dont la rémunération respecte le décret (%)	100	100

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD-GAL, février 2023

172. La quatrième action concerne la **dépolitisation de l'administration publique et la promotion du mérite (A083)**. Elle est mise en œuvre par le CSD-GAL. Au 31 décembre 2022, les deux indicateurs d'actions retenus, à savoir, la proportion de ministères disposant de secteurs structurés de partis politiques et la proportion des nominations aux hautes fonctions de l'Etat respectant les critères définis n'étaient pas encore disponibles. Aussi, les produits programmés dans le cadre de la mise en œuvre de cette action n'ont pas connu un aboutissement à savoir : (i) l'adoption d'une loi sur la dépolitisation ; (ii) la disponibilité du rapport sur les fonctions techniques ; (iii) l'adoption des textes définissant les critères d'occupation des fonctions techniques et (iv) la définition des critères pour l'occupation des fonctions techniques.
173. Quant à la cinquième action à savoir **l'administration publique est modernisée et rendue performante (A084)**, elle est mise en œuvre par le CSD-GAL. Au 31 décembre 2022, la valeur de l'indicateur d'action « Niveau de performance de l'administration publique (%) », n'était pas encore disponible. Cependant, la modernisation de l'administration publique s'est poursuivie par le développement de quatorze<sup>8</sup> (14) nouveaux e-services en 2022 portant ainsi le nombre total de e-services à cinquante (50).
174. La sixième action est relative à la **promotion de la communication gouvernementale (A085)**. Elle est mise en œuvre par le CSD-GAL. Au 31 décembre 2022, un indicateur sur 2, a atteint sa cible, car 100% des activités gouvernementales ont été médiatisées et 30% des productions audiovisuelles ont été réalisées par le Service d'information du Gouvernement (SIG). Cette promotion de la communication

---

<sup>8</sup> (i) la déclaration d'ouverture d'établissement, (ii) la déclaration de réouverture d'établissement, (iii) la déclaration de changement d'exploitants, (iv) la déclaration de transfert, (v) la déclaration de changement d'activités, (vi) la déclaration de changement de statut juridique, (vii) la déclaration de cessation d'activités, (viii) la première déclaration, (ix) les plateformes de publication des textes législatifs et réglementaires, (x) les plateformes de gestion des nominations en conseils des ministres (GESNOM), (xi) la plateforme de gestion des congés annuels administratifs, (xii) la plateforme de gestion des autorisations d'absence, (xiii) la plateforme de gestion de congé maladie et (xiv) la plateforme de gestion de congé de maternité(SICAA).

gouvernementale s'est aussi traduite par la réalisation de plusieurs activités. Les évolutions des indicateurs des produits attendus sont consignées dans le tableau ci-dessous.

175. Sur les 7 indicateurs de produits, 2 ont atteint leur cible à fin décembre 2022. Il s'agit de : (i) la production de 443 communiqués de presse sur 200 prévus et la réalisation de 28 publications sur l'action gouvernementale sur une prévision de 28.
176. La non-atteinte des autres indicateurs de produits s'explique entre autres par : (i) la non-disponibilité des résultats de l'audit sur les recrutements sur mesures nouvelles et ; (ii) l'importante mobilité du personnel observée au niveau des DCRP qui a entravé les travaux du SIG.

**Tableau 27** : situation des indicateurs de produits relatifs à la promotion de la communication gouvernementale

Indicateurs de produits	Ref 2020	Réal 2021	Réal 2022	Cible 2022
Nombre de comptes rendus publiés	35	38	37	40
Nombre de chroniques publiées	13	28	17	24
Nombre de communiqués de presse	320	179	443	200
Nombre de conférences de presse	52	26	15	25
Nombre d'émissions dialogue avec le gouvernement réalisées	02	08	00	6
Nombre de films documentaires réalisés	12	36	12	40
Nombre de publications sur l'action gouvernementale	ND	ND	28	28

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD-GAL, février 2023

177. La dernière action, relative à la « **mise en place et au déploiement de plateformes transversales** » (A118), est mise en œuvre par le CSD-GAL. Un indicateur d'action concourt à l'amélioration de la cible. Il s'agit du « Nombre de structures publiques utilisant au moins les plateformes CIM ou SIGED ». Au 31 décembre 2022, sur une prévision de 75 structures publiques, 50 d'entre elles ont utilisé au moins les plateformes CIM ou SIGED, soit un taux d'exécution physique de 66,67%.
178. La performance affichée de 66,67% est rendue possible grâce aux efforts fournis dans la mise en œuvre des livrables suivants : (i) le déploiement du Circuit intégré des missions (CIM) dans six (06) ministères et institutions ; (ii) le déploiement du Système de gestion électronique et d'archivage de documents pour l'administration publique (SIGED) dans cinq (05) ministères et institutions et (iii) la dématérialisation de trente-neuf (39) procédures de l'administration. La situation des indicateurs rattachés à ces produits est présentée dans le tableau suivant.

**Tableau 28** : situation des indicateurs de produits relatifs à la mise en place et déploiement des plateformes transversales

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Nombre de structures publiques utilisant le CIM	2	6	15
Nombre de structures publiques utilisant le SIGED	5	5	10
Nombre de procédures dématérialisées	20	39	50

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du secteur CSM, février 2023

### II.3.2.3. Objectif stratégique 2.3 : Promouvoir la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionale et internationale

179. L'objectif stratégique 2.3 est consacré à la promotion de la bonne gouvernance économique, financière et des coopérations régionale et internationale. Deux secteurs de planification que sont les secteurs Gouvernance économique et Gouvernance administrative et locale participent à la réalisation de cet objectif stratégique qui s'opérationnalise à travers douze actions du PA-SD.
180. La première action, à savoir **l'amélioration de la participation des Burkinabè de l'extérieur au processus de développement socio-économique et politique du Burkina Faso (A005)**, est mise en œuvre par le CSD-GE. Au 31 décembre 2022, l'indicateur d'action « Montant des transferts des Burkinabè de l'extérieur (en milliards FCFA) », n'est pas disponible. Cependant, l'organisation de 03 missions consulaires sur 05 prévues a contribué à améliorer la participation des Burkinabè de l'extérieur au processus du développement.
181. La deuxième action est relative à la **valorisation de la préférence nationale en matière de commande publique et dans le secteur minier (A40)**. Elle est mise en œuvre dans le CSD-GE. Au 31 décembre 2022, la cible n'a pas été atteinte. En effet, 1,54% des artisans ont accès à la commande publique et privée sur une prévision de 1,73%.
182. Quant à la troisième action, relative à **l'allègement des conditions d'accès au financement des PME/PMI (A047)**, elle est mise en œuvre par le CSD-GE et le CSD TIA. A fin décembre 2022, l'indicateur d'action relatif au taux d'accès au financement des PME/PMI n'était pas disponible. Toutefois, dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, quatre (04) produits ont été programmés par le CSD TIA. De ces quatre produits, un a atteint sa cible, à savoir le volume de crédits accordés aux PME dans le cadre de l'IRCP-Anacarde qui se chiffre à 185 millions FCFA. En plus, le rapport d'enquête sur les flux financiers illicites dans le domaine minier n'est pas disponible.

**Tableau 29:** situation de réalisation des indicateurs de produits relatifs à l'action A047

Indicateurs	Réf. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Disponibilité du rapport d'enquête sur les flux financiers illicites dans le domaine minier	00	00	00	01
Volume de crédits accordés aux PME (Millions FCFA) par l'AFP-PME	2 963,122	1 028, 270	1 371,386	1 890,952
Volume de crédits accordés aux PME dans le cadre de l'IRCP-Anacarde (Millions FCFA)	ND	165	185	185
Volume de crédits accordés aux PME dans le cadre de FRE COVID-19 (Millions FCFA)	2 256,683	4 481,891	584,5	3 000

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD TIA, février 2023

183. La quatrième action concerne la **rationalisation de l'achat et de l'utilisation des moyens roulants de l'Etat (A064)**. Elle est mise en œuvre par le CSD-GE. Au 31 décembre 2022, l'indicateur d'action relative aux dépenses de matériels roulants des ministères et institutions n'était pas disponible. Aussi, aucun texte relatif à la rationalisation des achats et de l'utilisation des moyens roulants de l'Etat n'a été relu. Toutefois, une circulaire du Premier ministre a suspendu l'acquisition des véhicules sur le budget de l'Etat et ses démembrements.
184. Pour ce qui est de la cinquième action à savoir, **l'informatisation du cadastre foncier national et détermination d'une autorité unique de rattachement (A65)**, elle est implémentée dans le CSD-GE et le CSD-ITCH. Au 31 décembre 2022, la cible a été atteinte. En effet, la plateforme du cadastre foncier national a été déployée à 75% pour une cible de 15%. Ce déploiement a permis d'identifier 98 720 propriétaires sur une cible de 100 000. Concernant le rattachement du cadastre foncier national à une autorité unique, la problématique n'est pas d'actualité. En effet, le ministère en charge des finances à travers la Direction générale des impôts est l'autorité en charge de la gestion du cadastre foncier national conformément aux dispositions de la RAF et du décret portant attribution des membres du Gouvernement.
185. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action A65 par le CSD ITCH, 302 plans d'aménagement ont été mobilisés et numérisés sur une cible de 322. En revanche, le processus d'élaboration du texte définissant l'autorité unique de rattachement du cadastre foncier national n'a pu être achevé. Cela s'explique par le temps mis pour choisir le porteur du dossier entre la Primature, le MUAFH et le MEFP.
186. La sixième action est **l'informatisation du système des marchés publics et de la comptabilité matière (A066)**. Elle est mise en œuvre par le CSD-GE. Après une première année, le SIGCM est déployé dans 70% des structures de l'Etat et de ses démembrements. Les évolutions de ces indicateurs de produits relatifs à cette action sont présentées dans le tableau ci-dessous.

187. Il ressort que 2 indicateurs sur 3 ont atteint leur cible. Il s'agit du niveau d'exhaustivité du compte central des matières de l'Etat et le déploiement du SIGCM dans 15% des EPE et des collectivités.

**Tableau 30** : situation des indicateurs de produits relatifs à l'informatisation du système des marchés publics et de la comptabilité matière

Indicateurs de produits	Réal 2021	Réal 2022	Cible 2022
Niveau de conception et d'opérationnalisation de la plateforme de gestion des marchés publics (%)	40	42	45
Niveau d'exhaustivité du compte central des matières de l'Etat(%)	45	50	50
Proportion des EPE et des collectivités territoriales où le SIGCM est déployé (%)	10	15	15

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD-GE, février 2023

188. La septième action concerne **l'assainissement du marché intérieur (A070)** mise en œuvre par le CSD-GE. A fin décembre 2022, la cible de l'indicateur d'action a été atteinte. En effet, 558 cas de fraude et d'usage de faux ont été réprimés sur 228 cas prévus.
189. Quant à la huitième action à savoir, **l'élaboration de l'Etude nationale prospective (ENP) (A071)**, elle est mise en œuvre par le CSD-GE. Au 31 décembre 2022, le projet de document de l'Etude nationale prospective n'est pas disponible. Cependant, le processus a bien débuté par l'élaboration d'un rapport d'évaluation de l'ENP 2025 et un rapport d'étude rétrospective sociale.
190. Pour ce qui est de la neuvième action, à savoir, **l'audit des ministères, Institutions, des Fonds, de l'Assemblée nationale, des entreprises publiques et des principaux établissements publics (A103)**, elle est mise en œuvre par le CSD-GE. Au 31 décembre 2022, la valeur de l'indicateur d'action relative au taux de mise en œuvre des recommandations des audits, n'est pas disponible. Cependant, les produits programmés ont connu des niveaux d'évolution qui sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ce tableau montre que tous les indicateurs de produits ont atteint leur cible, qu'il s'agisse de l'audit des ministères et institutions, des entreprises publiques ou des projets et programmes.

**Tableau 31** : situation des indicateurs de produits relatifs à l'action A103

Indicateurs de produits	Réal 2021	Réal 2022	Cible 22
Nombre des ministères et institutions audités	-	12	10
Nombre d'entreprises publiques auditées	5	8	5
Nombre d'établissements publics audités	16	10	10
Nombre de projets et programmes audités	6	10	6

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD-GE, février 2023

191. La dixième action concerne le renforcement et **l'élargissement des liens d'amitié et de coopération du Burkina Faso (A003)**. Elle est mise en œuvre par le CSD-GAL. Au 31 décembre 2022, l'indicateur d'action n'a pas atteint sa cible car aucune nouvelle représentation diplomatique n'a été ouverte en 2022.
192. La onzième action entrant dans le cadre de la mise en œuvre de l'OS 2.3 est **la consolidation de la présence du Burkina Faso dans les instances internationales (A004)**. Elle est mise en œuvre par le CSD-GAL. Au 31 décembre 2022, le Burkina Faso a participé à 46,16% des instances statutaires des organisations régionales et internationales sur une prévision de 50%. La non-atteinte de la cible peut s'expliquer par le fait que le Burkina Faso a été suspendu des instances de la CEDEAO, de l'UA et de l'OIF, depuis les derniers changements institutionnels.
193. Malgré la non-atteinte de la cible de l'indicateur, des progrès ont été enregistrés dans l'exécution des produits programmés. Le point de ces progrès est fait dans le tableau ci-dessous.
194. Deux indicateurs de produits sur trois ont atteint leur cible. Il s'agit de l'organisation de 3 commissions mixtes et de sessions de suivi de coopération et de l'obtention de 40% de succès des candidatures du Burkina Faso dans les organisations régionales et internationales.

**Tableau 32** : situation des indicateurs de produits relatifs à la consolidation de la présence du Burkina Faso.

Indicateurs de produits	Réal 2021	Réal 2022	Cible 2022
Nombre de commissions mixtes et de sessions de suivi de coopération organisées	5	3	3
Taux de participation du Burkina Faso aux instances statutaires des organisations régionales et internationales (%)	50	38,5	50
Taux de succès des candidatures du Burkina Faso dans les organisations régionales et internationales (%)	50	40	40

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD-GAL, février 2023.

195. La dernière action de l'OS2.3 concerne **l'amélioration du climat des affaires (A048)**. Elle est mise en œuvre par le CSD-TIA. Le niveau d'atteinte des indicateurs associés à cette action est présenté dans le tableau ci-dessous. Les efforts consentis ont permis d'atteindre les cibles des indicateurs définis. En effet, au 31 décembre 2022, le taux de mise en œuvre des réformes du plan stratégique pour l'amélioration du climat des affaires s'est établi à 49,46% pour une cible de 35% et le nombre de nouvelles entreprises créées a atteint 17 653 pour une cible de 17 500. Aussi, l'indice de perception des affaires décliné dans le PAST s'est amélioré comparativement à 2021 passant de 0,328 à 0,307.

**Tableau 33** : situation de réalisation des indicateurs d'actions relatifs à l'action A048

Indicateurs	Réf. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Taux de mise en œuvre des réformes du Plan stratégique pour l'amélioration du climat des affaires (%)	ND	32,43	49,46	35
Nombre de nouvelles entreprises créées	15 650	16 890	17 653	17 500
Indicateurs d'action du PAST				
Indice de perception du climat des affaires	ND	0,328	0,307	ND

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD TIA, février 2023

196. Sur l'ensemble des onze (11) indicateurs de produits présentés dans le tableau ci-dessous, huit (08) ont atteint leurs cibles. Les difficultés majeures rencontrées dans la réalisation de certains produits sont l'insuffisance de ressources financières, les changements institutionnels et la persistance de la crise sécuritaire.

**Tableau 34**: situation de réalisation des indicateurs de produits relatifs à l'action A048

Indicateurs	Réf. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Nombre de sessions du dispositif institutionnel de pilotage et de suivi de l'amélioration de l'environnement des affaires	1	2	1	2
Nombre d'éditions du CODESP	01	01	00	01
Nombre d'évènements de promotion des investissements	5	5	2	5
Nombre d'échantillons prélevés	6 000	11 027	9 771	7 000
Nombre d'unités contrôlées	130	144	143	130
Nombre d'instruments vérifiés ou étalonnés	6 000	7 640	7 141	7 000
Nombre de commerçants de produits préemballés	600	666	652	650
Nombre de certificats NBF octroyés	100	107	73	70
Nombre de produits labellisés	4	4	01	01
Nombre de labels de produits labellisés exploités	01	01	03	03
Taux de fonctionnalité des instances des entreprises publiques et parapubliques (%)	100	100	100	100

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD TIA, février 2023

197. En dehors des actions inscrites dans le PA-SD, d'autres actions du secteur GE contribuent à l'atteinte de cet objectif. La première de ces actions sectorielles, est relative à **l'optimisation de la mobilisation des recettes**. Au 31 décembre 2022, le taux de mobilisation des ressources propres est ressorti à 113,77% pour une cible de 100%. Quant à la pression fiscale, elle a été de 14,19% pour une cible de  $\geq 20$ .
198. Les produits programmés dans le cadre de cette action sectorielle ont connu des niveaux de réalisation intéressants, comme l'illustre le tableau ci-dessous. L'analyse du tableau indique que 3 produits sur 5 ont atteint leur cible. Il s'agit : (i) la fonctionnalité du module de gestion automatisée de la CME ; (ii) le niveau de mise en œuvre de la facture normalisée respectivement au niveau du RSI et du RNI. Les deux autres produits bien que n'ayant pas

atteint leur cible, ont connu des progrès notables dans leur mise en œuvre. En effet, l'instruction cadre et le protocole d'accord ont été signés entre le Burkina Faso et le Bénin pour l'interconnexion de leurs systèmes douaniers et d'autre part, la plateforme de télépaiement a été développée pour la douane.

**Tableau 35** : situation des indicateurs de produits relatifs à la réalisation des audits des ministères, institutions, Fonds, Assemblée nationale, etc.

Indicateurs de produits	Réal 2021	Réal 2022	Cible 2022
Fonctionnalité du module de gestion automatisée de la CME	Non	Oui	Oui
Niveau de mise en œuvre de la facture normalisée au niveau du RNI(%)	90	83	80
Niveau de mise en œuvre de la facture normalisée au niveau du RSI (%)	0	17	15
Fonctionnalité des systèmes d'information de la DGD avec ceux du Bénin	Non	Non	Oui
Fonctionnalité de la plateforme e-douane	Non	Non	Oui

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD-GE, février 2023

199. La deuxième action sectorielle, est **l'amélioration de la gestion budgétaire et du patrimoine de l'Etat**. A la fin décembre 2022, un indicateur sur 2 a atteint sa cible. Il s'agit de l'exécution de 100 % du budget base LFI pour une prévision de 95%. Les indicateurs de produits entrant dans le cadre de cette amélioration de la gestion ont connu des évolutions intéressantes comme l'illustre le tableau ci-dessous. En effet, 4 produits sur 5 ont atteint leur cible en 2022. Les acquis concernent entre autres : (i) la disponibilité du budget citoyen de 2023 ; (ii) l'opérationnalisation intégrale de SI-N @ FOLO I et (iii) la disponibilité du rapport sur les difficultés de mise en œuvre de la réglementation de la commande publique.

**Tableau 36** : situation des indicateurs de produits relatifs à l'amélioration de la gestion budgétaire et du patrimoine de l'Etat.

Indicateurs de produits	Réal 2021	Réal 2022	Cible 2022
Disponibilité du budget citoyen 2023	Oui	Oui	Oui
Nombre d'opérateurs( EPE, SE et CT) basculés en mode budget-programme	0	0	10
Niveau d'opérationnalisation de SI-N @ FOLO I (%)	75	100	85
Niveau d'opérationnalisation de SI-N @ FOLO II (%)	0	10	10
Disponibilité du rapport sur les difficultés de mise en œuvre de la réglementation de la commande publique	Non	Oui	Oui

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD-GE, février 2023

200. La troisième action sectorielle est relative à la **réalisation des audits des baux administratifs**. Au 31 décembre 2022, le taux de réduction des dépenses liées aux baux administratifs n'est pas disponible. Cependant, cette action a été réalisée à travers le contrôle de 82 contrats de baux administratifs et le rapport est disponible.
201. Quant à la dernière action sectorielle, elle concerne **la diligence d'une enquête sur les flux financiers illicites dans le domaine minier**. Au 31 décembre 2022, l'indicateur n'a pas atteint sa cible car le rapport d'enquête sur les flux financiers illicites n'est pas encore disponible.

#### II.3.2.4. Objectif stratégique 2.4 : Renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale

202. L'objectif stratégique 2.4 vise à renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale. Il s'opérationnalise à travers 04 actions du PA-SD.
203. La première action concerne la **poursuite du développement des économies locales (A072)**. Elle est mise en œuvre par le CSD-GE. Au 31 décembre 2022, la part des ressources propres dans les budgets des CT s'élève à 15,53%. De plus, plusieurs produits ont été programmés dans le cadre de la mise en œuvre de cette action.
204. Les niveaux d'évolution des indicateurs de ces produits sont consignés dans les tableaux ci-dessous. Les projets et programmes PADEL, PUDTR, PRISE, ont été conçus dans le cadre du développement des économies locales.
205. Concernant le PADEL, l'analyse du tableau indique que la cible de réaliser 300 infrastructures a été atteinte. Aussi, 200 autres infrastructures ont été réalisées à hauteur de 75%. En outre, 500 personnes dont 340 femmes ont été formées au métier de l'entrepreneuriat.

**Tableau 37** : situation des indicateurs de produits relatifs à la Poursuite du développement des économies locales (PADEL)

Indicateurs de produits	Réal 2021	Réal 2022	Cible 2022
Nombre d'infrastructures réalisées (PADEL)	1 493	300	300
Nombre d'infrastructures réalisées à 75 %	-	200	200
Nombre de promoteurs formés au métier de l'entrepreneuriat (PADEL)	5 000	500 dont 340 femmes	500

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD-GE, février 2023

206. Pour ce qui est du PUDTR, le tableau ci-dessous montre que seulement 2 indicateurs sur 13 ont atteint leur cible à fin décembre 2022. Il s'agit de la construction de 125 boutiques sur une prévision de 100 et la remise de cash transfert à 29 136 personnes sur une prévision de 25 000. Les autres acquis sont : (i) la réalisation de 54 infrastructures d'eau potable ; (ii) la construction de 165 salles de classe sur 300 et (iii) la normalisation de 4 formations sanitaires sur une prévision de 10.

**Tableau 38** : situation des indicateurs de produits relatifs à la poursuite du développement des économies locales (PUDTR)

Indicateurs de produits	Réal 2022	Cible 22
Nombre de marchés construits	0	3
Nombre de boutiques construites	125	100
Nombre de gares routières construites	0	4
Nombre de Km de pistes rurales aménagées	0	150
Linéaire couvert par l'éclairage public (Km)	0	30
Nombre d'ha de bas-fonds aménagés	0	380
Nombre d'ha de périmètres maraichers aménagés	0	30
Nombre d'infrastructures d'eau potable réalisées	54	57
Nombre de salles de classe construites	165	300
Nombre de formations sanitaires normalisées	4	10
Nombre de complexes scolaires construits	0	2
Nombre de CSPS construits	0	5
Nombre de bénéficiaires de cash transfert	29 136	25 000

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD-GE, février 2023

207. La contribution du PRISE au développement des économies locales est consignée dans le tableau ci-dessous. Aucun indicateur de produits sur les 3 n'a atteint sa cible en 2022. Cependant, 4 complexes scolaires ont été construits et équipés pour une cible de 6 et un forage positif a été réalisé sur une prévision de 39. Le démarrage tardif des différents chantiers est l'une des raisons de la non-atteinte des cibles.

**Tableau 39** : situation des indicateurs de produits relatifs à la poursuite du développement des économies locales (PRISE)

Indicateurs de produits	Réal 2021	Réal 2022	Cible 22
Nombre de complexes scolaires construits et équipés (PRISE)	34	4	6
Nombre de CSPS construits et équipés (PRISE)	20	0	13
Nombre de forages positifs (PRISE)	144	1	39

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD-GE, février 2023

208. Concernant la troisième action relative à **l'accélération de la construction des Pôles de croissance et de compétitivité (A073)**, elle est mise en œuvre par le CSD-GE. A fin décembre 2022, un seul pôle de croissance et de compétitivité demeure fonctionnel.

209. Aussi, dans le cadre de l'accélération de la construction des pôles de croissance et de compétitivité, la mise en place de l'agropole de Samendeni a été portée à 65% pour une cible de 45%.
210. Pour ce qui est de la quatrième action, à savoir la **réforme de dispositif de financement de la décentralisation (A074)**, elle est mise en œuvre par le CSD-GE. Au 31 décembre 2022, 15,53 % du budget a été transféré aux CT, sur une prévision de 15%.
211. Quant à la cinquième action relative à **l'amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales (A038)**, elle est mise en œuvre par le CSD-GAL. Au 31 décembre 2022, le niveau de satisfaction des populations sur la gestion des délégations spéciales, n'est pas disponible. Toutefois, 6 079 membres des délégations spéciales ont été formés à leurs rôles dans le cadre de la mise en œuvre de cette action.

### II.3.3. Axe 3 : Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale

212. L'ambition de consolidation du développement du capital humain et la solidarité est déclinée dans le pilier 3 du PA-SD (PAT en 2022) à travers six (06) objectifs stratégiques de la PND 2021-2025 dont les situations de mise en œuvre se présentent dans les sections ci-dessous.

#### II.3.3.1. Objectif stratégique 3.1 : Promouvoir la santé de la population et accélérer la transition démographique

213. Cet OS s'opérationnalise à travers deux (02) actions mises en œuvre par le secteur de planification santé. L'état de mise en œuvre de ces actions est présenté ci-après.
214. Relativement à la première action portant sur *la « poursuite des réformes en matière de santé (A123) »*, les initiatives engagées visent l'amélioration du nombre de contacts par habitant et par an aussi bien pour la population générale que pour les enfants de moins de 5 ans. Au terme de l'année 2022, comme illustré dans le tableau ci-après, les cibles n'ont pas été atteintes et ont même régressé par rapport à leur niveau de 2021.

**Tableau 40:** situation des indicateurs de l'action « Poursuite des réformes en matière de santé » au 31 décembre 2022

Indicateurs	Réf. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Nombre de contacts par habitant et par an dans la population générale	1,08	1,2	1,14	1,2
Nombre de contacts par habitant et par an pour les enfants de moins de 05 ans	2,5	2,57	2,25	> 2,5

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD santé, février 2023

215. Ces évolutions pourraient s'expliquer entre autres par la fermeture des formations sanitaires liée au défi sécuritaire. Le tableau ci-dessous donne l'état d'exécution des extraits clés programmés.

**Tableau 41:** situation des indicateurs de produits de l'action « Poursuite des réformes en matière de santé »

Indicateurs	Réf 2020	Réal 2021	Réal 2022	Cible 2022
Nombre de prestations gratuites offertes aux enfants de moins de 05 ans (en milliers)	9 451 791	10 443 927	11 100 325	11 941 819
Nombre de prestations gratuites offertes aux femmes	6 310 563	7 178 651	7 185 465	7 663 405
Nombre de prestations gratuites offertes aux personnes âgées	-	NA	0	1 129 458
Nombre de prestations gratuites offertes aux personnes affectées par le VIH	-	NA	0	89 782
Niveau de fonctionnalité du centre d'appel d'urgence du SAMU de Ouagadougou (%)	0	0	0	100
Niveau de fonctionnalité du centre d'appel d'urgence du SAMU de Bobo-Dioulasso (%)	0	0	10	25
Proportion de CHU/CHR mettant en œuvre la dispensation individuelle nominative (%)	47	67	72	70
Taux de couverture vaccinale de la population totale contre la COVID-19 (%)	0	6	19,8	45
Pourcentage d'enfants ayant reçu une dose de vaccin hépatite B à la naissance (%)	-	NA	62,4	90
Pourcentage d'enfants de 0 à 11 mois vaccinés avec 3 doses de DTC/ vaccin pentavalent au niveau national (%)	98,7	100,4	95,2	100
Pourcentage d'enfants âgés de 9 ans ayant reçu une dose de vaccin HPV au niveau national	-	NA	70	100
Nombre de séances de sport pour tous organisées	43 500	58 500	16 438	15 000
Nombre de nouveaux postes de santé communautaire (PSC) fonctionnels	0	0	2	2

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD santé, février 2023

216. Dans le cadre de l'opérationnalisation de la stratégie de la gratuité des soins, seules les prestations offertes aux femmes et aux enfants de moins de 5 ans se sont poursuivies en 2022 avec des niveaux d'exécution se situant aux voisinages des cibles fixées. En effet, 18 285 790 actes de soins ont été offerts gratuitement au 31 décembre 2022 pour un coût total de 27 521 799 999 FCFA. En revanche, les autres prestations gratuites offertes aux personnes âgées et aux personnes vivant avec le VIH n'ont pas connu de démarrage effectif. L'insuffisance de l'allocation des ressources financières constitue la principale difficulté dans la mise en œuvre de la gratuité.
217. S'agissant des centres d'appel d'urgence du SAMU, le niveau général de mise en route reste toujours faible au 31 décembre 2022. En effet, la fonctionnalité attendue de celui de Ouagadougou n'est toujours pas effective du fait du retard accusé dans l'adoption des statuts

du centre et l'acquisition/installation tardive d'équipements complémentaires. Quant à celui de Bobo-Dioulasso, son taux d'exécution est d'environ 10% sur une cible de 25%.

218. En ce qui concerne la mise en œuvre de la pharmacie hospitalière, les progrès sont plus nets avec l'atteinte des cibles visées au 31 décembre 2022. En effet, la proportion de CHU/CHR/CMA mettant en œuvre la dispensation individuelle nominative (DIN) est estimée à 72,5% pour une cible de 70% de l'objectif de couvrir les 15 CHR/CHU et deux (2) CMA (Zorgho et Pissy) identifiés. De même, le processus de certification des formations sanitaires a connu des progrès nets qui se matérialisent par l'effectivité de la certification de tous les CHU/CHR à la date du 31 décembre 2022.
219. En matière de couverture vaccinale, même si les différentes cibles n'ont pas été atteintes, les efforts se sont poursuivis dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, l'hépatite B et le Human papillomavirus (HPV) introduit en mai 2022, affichant des taux de couverture respectifs de 19,8%, 62,4% et 70% au 31 décembre 2022. Quant au renforcement du Programme élargi de vaccination de routine, le pourcentage d'enfants de 0 à 11 mois vaccinés avec 3 doses de DTC/vaccin pentavalent au niveau national a légèrement replié se stabilisant à 95,2% pour une couverture attendue de 100%.
220. Le faible niveau du taux de couverture observé dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 est expliqué par la persistance des fausses informations/rumeurs qui entretient les hésitations/réticences vaccinales.
221. De plus, les extrants relatifs à la poursuite de la stratégie de santé communautaire et à l'organisation du sport ont enregistré des niveaux de réalisation satisfaisants. En effet, au terme de l'année 2022, la cible de rendre fonctionnels 2 nouveaux postes de santé communautaire et celle de réaliser au moins 15 000 séances de sport pour tous ont été atteintes. Les progrès pourraient être plus significatifs dans le cadre de la promotion du sport pour tous car la réalisation des 16 438 séances touchant 2 168 352 n'a pas tenu compte des sites de certains promoteurs privés au regard du caractère informel du domaine.
222. *S'agissant de la seconde action relative à la « poursuite des investissements en matière de santé » (A124)*, les effets sont appréciés à travers l'évolution du rayon moyen d'action théorique y compris le privé. Au terme de l'année 2022, la cible visée de 5,3 km a été atteinte contre un niveau de 5,5 km un an plutôt. Ce progrès est justifié par la construction et l'opérationnalisation de nouvelles formations sanitaires dont l'état de réalisation est consigné dans le tableau ci-après.

**Tableau 42:** situation des indicateurs des produits de l'action A124

Indicateurs	Réf 2020	Réal 2021	Réal 2022	Cible 2022
Les CMA sont normalisés (Pô et Diébougou)	0	0	0	2
Nombre de nouveaux CMA construits et équipés (Kampti, N'Dorola, Karangasso-Vigué, Léna, Mani)	0	0	0	3
Nombre de CSPS construits		30	27	29
Nombre de CSPS normalisés		22	17	17
Niveau de réalisation de la première phase du centre de cancérologie de Tengandogo(%)	55	70	75	100
Niveau de réalisation du nouveau CHU de Bobo-Dioulasso (%)	0	10	25	20
Niveau de réalisation du CHR de Manga (%)	20	48,05	70,75	100
Niveau de réalisation du pool mère enfant du nouveau CHR de Dédougou (%)	0	70	70	100
Niveau de réalisation du CHR de Fada(%)	0	0	4,5	5
Niveau de réalisation du CHR de Gaoua (%°	0	0	0	5
Niveau de réalisation du centre de neurochirurgie spécialisé (%)	31	46	62	75
Niveau de réalisation du centre de gériatrie de Ouagadougou (%)	26,82	41	44	100
Niveau de réalisation du centre de gériatrie de Bobo-Dioulasso (%)	0	0	0	15
Niveau de réalisation du CHR de Fada(%) (ancien site)		31,69	31,69	100
Nombre de manifestations sportives couvertes médicalement	5	15	29	40
Nombre de sportifs couverts médicalement	600	1970	2095	2000
Niveau de réalisation du centre régional de transfusion de Dori (%)	0	0	0	15

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD santé, février 2023

223. D'une manière générale, le niveau de réalisation des infrastructures sanitaires est faible pour diverses raisons.
224. En effet, 5 infrastructures prévues pour être livrées ou rendues fonctionnels en 2022 n'ont pas pu l'être. Il s'agit notamment de la construction du CHR de Manga et du centre de gériatrie de Ouaga, de la mise à niveau du CHR de Fada et de la fonctionnalité du centre de cancérologie de Tengandogo et du service pool mère enfant du nouveau CHR de Dédougou. Les principales difficultés rencontrées sont, entre autres, l'insuffisance de ressources financières pour la construction du centre de gériatrie et pour l'acquisition d'équipements spécifiques en vue d'assurer le fonctionnement des structures spécialisées, la faible performance des entreprises chargées d'exécuter les travaux sur le terrain, notamment le CHR de Manga et l'insécurité ayant entraîné l'arrêt des travaux du CHR de Fada.

225. A cela s'ajoutent la normalisation des 2 CMA et la construction des 03 nouveaux prévus en 2022 qui n'ont pu être effectives en raison de manque de financement. Pour les CMA de Kampti et N'Dorola, les taux de réalisation sont de 58% tandis que ceux de Karangasso-Vigué et de Léna sont à 20%. Quant au CMA de Manni dont le taux d'exécution est de 95%, il n'est pas encore achevé du fait de l'insécurité.
226. Quant aux autres chantiers d'infrastructures sanitaires en cours de réalisation, mis à part la construction du nouveau CHU de Bobo qui a atteint sa cible annuelle (25% pour une cible de 20%), les avancées restent faibles. Il s'agit notamment du centre de neurochirurgie spécialisé de Ouagadougou du fait de l'insuffisance de financement, de la construction du CHR de Fada où, seules les études de faisabilité ont été réalisées correspondant à 4,5% de taux de réalisation global et du centre régional de transfusion sanguine de Dori qui est à l'arrêt pour cause d'insécurité, rendant difficile le suivi/contrôle des travaux.
227. De plus, des niveaux de réalisation nuls sont notés pour certains livrables parmi lesquels la construction du CHR de Gaoua dont il était attendu en 2022, la finition des études de faisabilité et la signature des conventions de financement, expliqué par le retard accusé dans l'approbation de la convention de financement du crédit acheteur. Il en est de même pour le centre de gériatrie de Bobo-Dioulasso dont le démarrage des travaux de construction n'a pu être effectif du fait de la non-signature de la convention de financement avec la CNSS.
228. Quant à la fonctionnalité du centre national médico-sportif, elle reste encourageante, matérialisée par la prise en charge de 2 095 athlètes sur les 2 000 prévues et la couverture de 29 manifestations sportives sur les 40 programmées.

### II.3.3.2. Objectif stratégique 3.2 : Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie

229. Cet objectif stratégique se met en œuvre à travers cinq (05) actions déclinées dans le PA-SD et portées par le CSD éducation et formation dont les niveaux de réalisation sont présentés ci-après.

S'agissant de la première de ces actions, à savoir, **la poursuite de la réforme du système éducatif**, les progrès sont appréciés par l'évolution du taux d'accroissement annuel des effectifs de l'Enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP). Au 31 décembre 2022, la cible annuelle de 9% a été atteinte, le niveau ressortant à 13,1% contre 17,9% en 2021. Le dépassement de la cible s'explique entre autres par des efforts déployés pour accroître les capacités d'accueil en termes de construction d'infrastructures, pour l'ouverture de filières d'EFTP dans les établissements d'enseignement général et l'octroi de bourses aux élèves inscrits en classe de seconde des filières de l'EFTP.

230. En sus des efforts déployés pour accroître les capacités d'accueil en termes de construction d'infrastructures pour l'ouverture de filières d'EFTP dans les établissements d'enseignement général et l'octroi de bourses aux élèves inscrits en classe de seconde des filières de l'EFTP, les deux extrants clés planifiés dans le cadre de cette action dans le PAT ont enregistré des niveaux de réalisation satisfaisants comme illustré dans le tableau ci-après.

**Tableau 43:** situation des indicateurs de produits de l'action A 076

Indicateurs	Réf. 2020	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible 2022
Nombre de référentiels finalisés	13	13	12	12
Nombre de curricula élaborés	0	0	4	4

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD EF, février 2023

231. En effet, au terme de l'année 2022, les 12 référentiels prévus ont été finalisés et quatre (04) curricula en anglais élaborés pour les sous-cycles de Cours élémentaire (CE) et Cours moyen (CM) dont l'expérimentation se poursuivra en 2023.
232. Par ailleurs, en vue de permettre la création de filières en adéquation avec les besoins de l'économie, des curricula et syllabi de formation des techniciens supérieurs de laboratoire et d'atelier des lycées et collèges ont été élaborés et pré-validés. Il en est de même pour 37 modules transversaux de référentiels et 27 modules de l'enseignement général dispensés dans l'Enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP).
233. D'autres produits rentrant dans le cadre de cette action, portés au niveau sectoriel sont consignés dans le rapport de performance sectoriel du secteur Education et formation.
234. Au titre de l'action 077 « **Amélioration de la qualité et accès au système éducatif** », les effets de politique poursuivis sont appréciés prioritairement par l'évolution du taux brut de scolarisation au primaire et du taux brut de scolarisation au secondaire retenus dans le PAT auxquels s'associent d'autres indicateurs suivis au niveau sectoriel. Le niveau d'atteinte des cibles est consigné dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 44:** situation des indicateurs de l'action A077 du PAT « Amélioration de la qualité et l'accès au système éducatif »

Indicateurs	Réf. 2020	Réal. 2021	Réal 2022	Cible 2022
<b>Action 077 « Amélioration de la qualité et l'accès au système éducatif (PAT)</b>				
Taux brut de scolarisation au primaire (%)	86,6	86,1	85,8	86,1
Taux brut de scolarisation au secondaire (%)	21,9	22,3	21,6	23,4
<b>Indicateurs sectoriels</b>				
Taux de préscolarisation (%)	6,0	6,2	6,6	7,9
Taux brut d'admission au primaire (%)	94,9	97,3	95,2	98,5
Taux brut d'admission en 6e (%)	40,3	42,9	42,5	50,1
Taux brut d'admission en seconde (%)	16,7	19,5	16,2	25,3
Taux brut de scolarisation au post-primaire (%)	49,3	47,3	45,2	47,3

Indicateurs	Réf. 2020	Réal. 2021	Réal 2022	Cible 2022
Taux d'achèvement au primaire (%)	60,3	62,4	62,0	72,2
Taux d'achèvement au post-primaire (%)	39,0	36,7	33,1	41,6
Taux d'achèvement au secondaire (%)	17,5	20,0	19,1	15,7

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD EF, février 2023

235. De l'analyse du tableau, deux constats se dégagent. Premièrement, toutes les cibles visées en 2022 à l'exception du taux d'achèvement au secondaire n'ont pas été atteintes. Deuxièmement, le niveau de l'ensemble des indicateurs d'action a baissé en 2022 par rapport à l'année précédente, mis à part le taux de préscolarisation. La non-atteinte des cibles de certains indicateurs s'explique essentiellement par la crise sécuritaire qui a entraîné la fermeture de certaines structures éducatives.
236. Dans le souci d'améliorer l'accès des enfants au système éducatif, huit (08) produits concourant à la réalisation de cette action sont programmés dans le PAT et dont l'état d'exécution est consigné dans le tableau ci-après.

**Tableau 45** : situation des indicateurs de produits de l'action A 077

Indicateurs	Réf. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible 2022
Nombre de nouvelles salles de classe construites pour le préscolaire	30	15	1	21
Nombre de salles de classe construites pour la résorption des paillotes	152	150	6	45
Nombre de nouvelles salles de classe construites pour l'expansion et la normalisation des écoles incomplètes	0	201	15	96
Nombre de nouvelles salles de classe (SDC) construites pour la résorption des CEG dans les salles d'emprunt	0	68	0	24
Nombre de nouvelles salles de classe construites pour le post-primaire et le secondaire général	321	523	28	139
Nombre d'établissements d'EFTP bénéficiaires de nouvelles infrastructures complémentaires	0	0	0	10
Nombre d'ateliers équipés dans les établissements d'EFTP	0	0	4	7
Nombre de lycées scientifiques construits	4	6	1	6
Nombre de certifiés	4878	9633	8105	8859

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD EF, février 2023

237. Du tableau ci-dessus, en 2022, les résultats restent en-deçà des attentes en termes de livraison d'infrastructures éducatives. En effet, sur une programmation totale de 325 salles de classe au titre des constructions pour l'éducation de base et l'enseignement secondaire général, 50 salles de classe ont été livrées, 168 sont en cours de réalisation et 107 n'ont pas encore démarré. Le taux moyen global pour l'exécution des travaux de construction est de

47,37% avec un taux d'exécution financière de 29% pour un taux de transfert de 100%, soit 3,32 milliards FCFA transférés aux communes.

238. La réalisation des infrastructures éducatives en 2022 a connu des retards assez considérables. En effet, pour les ressources transférées aux communes, la signature de l'arrêté de transfert qui devrait se faire au plus tard en février est intervenue finalement en juin 2022. De même, la suspension des conseils municipaux remplacés par les délégations spéciales en septembre 2022 a causé un ralentissement dans l'exécution des ressources transférées. Pour ce qui est de la maîtrise d'ouvrage, une seule agence a eu une convention approuvée et notifiée le 1er septembre 2022, expliquée par la situation politique que le pays a connue en 2022.
239. En outre, des acquis non moins importants, déclinés au niveau sectoriel et dont l'exhaustivité est précisée dans le rapport de performance du CSD, portent, entre autres, sur :
- (i) l'octroi de 6 348 bourses (2 517 au post-primaire et 3 831 au secondaire) et le renouvellement de 11 219 bourses ;
  - (ii) l'acquisition de 22 422,9 tonnes de vivres au profit de 3 519 107 élèves du préscolaire et du primaire grâce au transfert des ressources financières aux communes pour la cantine du préscolaire et du primaire ;
  - (iii) l'acquisition de 1 175 tonnes de vivres pour la restauration des 14 193 candidats qui se sont déplacés pour prendre part à l'examen du BAC, session 2022 et la dotation de 1 282 établissements scolaires ;
  - (iv) l'octroi de 2 912,602 tonnes de vivres par Catholic Relief Services (CRS) à 802 écoles primaires et 67 bisongu du Bam, du Sanmatenga et du Namentenga ;
  - (v) l'acquisition de 4 380,8 tonnes de vivres par le Programme alimentaire mondial (PAM) au profit de 262 structures éducatives fonctionnelles ainsi que ;
  - (vi) l'organisation effective des examens du Certificat de qualification professionnelle (CQP), Brevet de qualification professionnelle (BQP), Brevet professionnel de technicien (BPT), et du Brevet professionnel de technicien supérieur (BPTS) qui a permis la certification de 8 105 candidats dont 3 836 femmes.
240. Toutefois, les difficultés liées au déblocage des ressources financières, à l'obtention tardive de l'avis de non-objection (ANO) et au manque de cohérence entre le schéma comptable prévu dans le manuel de procédures et celui prévu dans le document technique et financier du programme APOSE/EFTP, n'ont pas permis de réaliser certains produits déclinés au niveau sectoriel.
241. Le taux d'exécution physique de l'action 077 « **Amélioration de la qualité et l'accès au système éducatif** » est de 49,12 % avec un taux d'exécution financière de 47,68%.
242. Au titre de l'action A078 « **Mise en œuvre du fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d'identité scolaires au Burkina Faso** » dont les progrès sont mesurés par le nombre de provinces couvertes, il ressort que 2 provinces prévues l'ont été.

243. L'opérationnalisation de cette action s'est traduite principalement par : (i) la formation des membres de l'équipe projet sur les généralités en matière de gestion des projets, de logiciel de gestion de projets, Postgre SQL et python ; (ii) la recodification des localités et des structures éducatives pour la fusion des bases de données StatEduc2 ; (iii) l'élaboration d'un guide d'utilisation de la plateforme « Fichier d'identification unique des élèves du Burkina Faso (FIUE-BF) et (iv) l'élaboration d'un document de mise en œuvre dudit fichier. Les taux d'exécution physique et financière de cette action s'établissent respectivement à 70%.
244. Les difficultés majeures rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre de cette action sont liées à l'absence de documents d'état civil (acte de naissance, jugement supplétif d'acte de naissance) pour beaucoup d'élèves, la faible maîtrise de l'utilisation des outils de collecte de données sur les élèves ainsi que du matériel informatique et péri-informatique par certains acteurs des sites pilotes et la fermeture des établissements dans certaines localités pour insécurité qui a influencé la réalisation de missions pilotes d'opérationnalisation effectuées à 56,61%.
245. Les progrès en matière de « **renforcement de la gouvernance de l'enseignement supérieur** » (action **A079**) sont mesurés à travers deux indicateurs dont les niveaux atteints sont consignés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 46:** situation des indicateurs de l'action A 079

Indicateurs	Réf. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Proportion d'UFR ayant normalisé leurs années académiques (%)	ND	46	42	60
Taux de performance des universités du Burkina (%)	ND	70,25	70,25	75,19

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD EF, février 2023

246. Au 31 décembre 2022, seule la proportion d'UFR ayant normalisé leurs années académiques, rendu disponible, affiche un niveau de 42% en-deçà de la cible de 60% visée. La non-atteinte de la cible est expliquée par la situation sécuritaire qui impacte négativement le bon déroulement des activités pédagogiques dans certaines universités.
247. Deux (02) produits ont été programmés en 2022 en vue de renforcer la gouvernance de l'enseignement supérieur. Les niveaux de réalisation de ces produits sont en-deçà des cibles (cf. tableau ci-dessous).

**Tableau 47:** situation des indicateurs de produits de l'action A 079

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Proportion (%) des UFR ayant achevé les semestres dans les délais	66,4	57,6	74,8
Nombre d'assistants, assistants hospitalo-universitaires et attachés de recherche recrutés	183	158	203

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD EF, février 2023

248. Au terme de l'année 2022, la proportion des UFR ayant achevé les semestres dans les délais ressort à 57,6% sur une cible de 74,8% et 158 assistants, assistants hospitalo-universitaires

et attachés de recherche ont été recrutés sur 203 prévus. La non-atteinte de la cible la proportion des UFR ayant achevé les semestres dans les délais est expliquée par la perturbation des activités pédagogiques dans certaines universités à la suite de la persistance de la crise sécuritaire. Du reste, même si aucune programmation n'a été faite pour ce qui est de la tenue des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'élection des présidents des IESR, leur réalisation est estimée à 30% d'exécution physique. La principale difficulté rencontrée dans le déroulement de ces derniers produits reste l'instabilité socio-politique et institutionnelle qu'a connue le pays en 2022.

249. Néanmoins, des acquis sont notés dans le cadre de la résorption des retards académiques dans les universités publiques matérialisés par : (i) la prise en charge de 1 610 étudiants dans les Institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR) privées conventionnées ; (ii) le décrochage des nouvelles promotions ; (iii) l'organisation des examens spéciaux et le rachat des étudiants dans les IESR ; (iv) la mise en place d'une programmation semestrielle des enseignants et des jurys dynamiques de correction.
250. Le taux d'exécution physique de l'action « Renforcement de la gouvernance de l'enseignement supérieur » est de 53,33% avec un taux d'exécution financière de 33,33%.
251. L'amélioration de l'offre et de la qualité de l'enseignement supérieur « A080 » est la dernière action mise en œuvre par le CSD –EF. Deux (02) indicateurs déclinés dans le PAT, complétés par 03 autres au niveau sectoriel, permettent d'apprécier le niveau de réalisation de l'action dont le détail est consigné dans le tableau ci-après.

**Tableau 48:** situation des indicateurs de l'action A080

Indicateurs	Réf 2020	Réal 2021	Réal 2022	Cible 2022
<b>Indicateurs d'action du PAT</b>				
Nombre d'étudiants et étudiantes pour 100 000 habitants	739	884	948	986
Durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignement supérieur (Mois)	25,5	25,5	25,5	22,5
<b>Indicateurs stratégiques du secteur</b>				
Proportion d'étudiants et étudiantes ayant achevé un cycle	66,07	70,6	72,4	67,9
Proportion d'étudiant (s et es) en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique	31,61	35,2	ND	38,2
Proportion des étudiants inscrits dans les filières de l'EFTP au public	5,8	10,5	11,3	6,2

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD EF, février 2023

252. De l'analyse du tableau, il ressort que les indicateurs définis dans le PAT n'ont pas atteint leurs cibles. Toutefois, les deux indicateurs sectoriels renseignés sont au-delà des cibles annuelles définies. Il s'agit notamment de la proportion des étudiants inscrits dans les filières de l'EFTP au public s'affichant à 11,3% en 2022 et celle d'étudiants et étudiantes ayant achevé un cycle à 72,4%. Ces performances s'expliqueraient par la forte demande des

étudiants pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels ainsi que l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

253. Néanmoins, le nombre d'étudiants et étudiantes pour 100 000 habitants a connu un niveau de réalisation satisfaisant (96,14%) et la durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignement supérieur, est non disponible. Aussi, l'absence d'informations n'a pas permis de renseigner la proportion d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique. Le niveau d'atteinte des indicateurs d'actions a été soutenu par la réalisation d'un certain nombre de produits dont la situation est retracée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 49:** situation des indicateurs de produits de l'action A 080

Indicateurs	Réf 2020	Réal 2021	Réal 2022	Cible 2022
Nombre d'étudiants demandeurs de logement hébergés	8000	8 099	7 562	8 099
Nombre de plats servis (en millions)	7,786	10,083	11	11,601
Nombre d'étudiants bénéficiaires des aides	88 492	95 745	69 919	104 875
Nombre d'étudiants bénéficiaires des prêts	19 048	16 783	27 711	20 000
Nombre d'étudiants bénéficiaires des bourses	8 787	8 485	9617	9 617
Nombre de nouveaux bâtiments pédagogiques construits	0	3	1	3
Nombre d'amphithéâtres construits	4	4	2	2
Siège de l'Université virtuelle disponible	0	0	0	1
Nombre d'espaces numériques ouverts construits	0	0	0	3
Nombre d'espaces numériques ouverts fonctionnels	0	0	0	1
Nombre d'ordinateurs subventionnés	7 871	12 150	13 461	13 461

**Source :** Rapport annuel de performance 2022 du CSD EF, février 2023

254. Au 31 décembre 2022, sur onze (11) indicateurs de produits, quatre (04) ont atteint leurs cibles, trois (03) présentent un niveau de réalisation satisfaisant et quatre (04) ont de faibles niveaux de réalisation (moins de 40%).
255. Les points de satisfaction ont trait aux actions liées aux œuvres universitaires, notamment : l'hébergement de 7 562 étudiants demandeurs de logement dans les cités et résidences universitaires ; (ii) le service de 11 000 000 de plats aux étudiants ; (iii) l'octroi de l'aide à 69 919 étudiants, du prêt à 27 711 étudiants et du prêt laboratoire à 657 étudiants ; (iv) l'octroi de 2 617 bourses et le renouvellement de 7 000 bourses et (v) la subvention des 13 461 ordinateurs prévus dont 8 269 sont déjà livrés aux étudiants.
256. En outre, des acquis sont notés dans la réalisation d'infrastructures au rang desquels : (i) l'achèvement des bâtiments pédagogiques des Centres universitaires (CU) de Gaoua, de Tenkodogo et de l'Unité de formation et de recherche en Sciences et technologies (UFR/ST) de l'Université Norbert ZONGO (UNZ), le démarrage de la construction de trois (03) bâtiments pédagogiques à Banfora, Kaya et à l'Ecole polytechnique de Ouagadougou (EPO)

; (ii) l'achèvement des trois (03) amphithéâtres (500, 350 et 300 places) à l'UNZ, de deux (02) amphithéâtres de 1000 et 1500 places à l'Université Thomas SANKARA (UTS) et (iii) la construction d'un (01) amphithéâtre de 1000 places à l'Université Joseph KI ZERBO (UJKZ).

257. En revanche, des points d'insatisfaction sont notés dans la réalisation de certaines infrastructures, notamment la construction de nouveaux bâtiments pédagogiques (le démarrage de la construction de 03 bâtiments pédagogiques à Banfora, Kaya et à l'école polytechnique de Ouagadougou), du siège de l'Université virtuelle et des espaces numériques ouverts ainsi que leurs fonctionnalités (Ouagadougou, Koudougou, Bobo). La défaillance de certaines entreprises, l'insuffisance des ressources, la lenteur de certaines MOD et entreprises sur des chantiers, le non-respect des délais d'exécution des ouvrages, les régulations budgétaires et le manque de techniciens en bâtiment pour le suivi des chantiers de construction constituent les difficultés qui entravent la bonne exécution de ces projets. Pour pallier ces difficultés, il convient de mettre en place un mécanisme de sécurisation des allocations dédiées aux investissements et d'assurer un meilleur suivi-contrôle des chantiers.
258. Le taux d'exécution physique de l'action A080 « Amélioration de l'offre et la qualité de l'enseignement supérieur » est de 70,27% avec un taux d'exécution financière de 71,51%.

### II.3.3.3. Objectif stratégique 3.3 : Promouvoir la recherche et l'innovation et renforcer leur utilisation en faveur de la transformation de l'économie

259. L'OS 3.3 se met en œuvre à travers une action du PA-SD complétée par une autre au niveau sectoriel par le CSD-RI dont l'état de mise en œuvre est présenté ci-après.
260. Concernant l'action A081 déclinée dans le PA-SD à savoir la « promotion de la recherche et de l'innovation », les efforts sont appréciés principalement par le nombre moyen d'articles scientifiques produits par chercheur, auquel est associé également le nombre de chercheurs pour 1 000 000 d'habitants. Le tableau ci-après retrace le niveau d'atteinte desdits indicateurs

**Tableau 50:** situation des indicateurs de l'action « Promotion de la recherche et de l'innovation »

Indicateurs	Réf 2020	Réal 2021	Réal 2022	Cible 2022
Nombre de chercheurs pour 1 000 000 d'habitants	77	89	90	99
Nombre moyen d'articles scientifiques produits par chercheur	0,4	1,24	1,23	0,6

**Source :** rapport de performance annuelle 2022 du CSD-RI, février 2023

261. Au 31 décembre 2022, le principal indicateur visé a atteint sa cible, à savoir le nombre moyen d'articles scientifiques produits par chercheur même s'il est en légère baisse par rapport à 2021 en raison de la réorientation des ressources et de l'inaccessibilité de certains

sites de recherche dues à la situation sécuritaire. Quant au nombre de chercheurs pour 1 000 000 d'habitants, il s'est établi à 90 sur une prévision de 99, soit un taux d'atteinte de la cible de 90,90%.

262. Les niveaux des indicateurs d'actions s'expliquent par la mise en œuvre d'un certain nombre d'extrants déclinés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 51:** situation des indicateurs de produits en lien avec la promotion de la recherche et de l'innovation

Indicateurs	Réf 2020	Réal 2021	Réal 2022	Cible 2022
Quantité de semences forestières produite (kg)	10 346	11 350,8	7 973,85	8 500
Nombre d'espèces forestières produites	72	55	69	100
Nombre total de technologies, procédés, méthodes et innovations générés par an	20	25	47	30
Nombre d'études réalisées dans le cadre de la construction du technopôle pharmaceutique	0	3	0	3
Nombre de PRONAFER mis en œuvre	0	0	0	2
Nombre de forages réalisés sur le site du technopôle pharmaceutique	0	0	0	8
Nombre de bases de données élaborées au profit du technopôle pharmaceutique et du projet plateau technique	0	0	0	2
Nombre d'attachés de recherche recrutés	10	14	14	30
Nombre de chercheurs formés	55	55	89	125
Nombre de protocoles de caractérisation des races animales locales élaborés et mis en œuvre	0	0	0	5
Nombre d'innovateurs formés		60	70	20
Nombre de projets de recherche et d'innovation sélectionnés	50	40	33	20
Nombre de produits contrôlés en matière de biosécurité	1	3	37	5
Nombre de PTBA, de projets de recherche et d'innovations financés	50	79	97	82

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD-RI, février 2023

263. Du tableau, il ressort que sur les quatorze (14) produits programmés, six (06) ont des niveaux de mise en œuvre satisfaisants. Il s'agit des technologies, procédés, méthodes et innovations générés par le CNRST, du contrôle des produits en matière de biosécurité, de la sélection des projets de recherche et d'innovation, et du nombre de PTBA, des projets de recherche financés. A cela s'ajoute, la production de semences forestières et de produits forestiers avec des niveaux d'atteinte des cibles respectivement de 94% et 69%.
264. L'augmentation du nombre de technologies, procédés, méthodes et innovations générés est fonction de la mobilisation des ressources pour la conduite des activités de recherche et de l'arrivée à maturité plus ou moins rapide de ces produits en cours de génération.

265. En revanche, les autres livrables n'ont pas atteint leur cible en raison de la situation socio-politique du pays qui a freiné la mise en œuvre des activités au cours de l'année. Spécifiquement pour la construction du technopôle pharmaceutique, la non-réalisation des 03 études, des 08 forages et des 02 bases de données résulte du non-aboutissement des marchés. Toutefois, les plans d'actions opérationnels et les documents de mise en œuvre des PRONAFER TEER et santé humaine et animale ont été élaborés.
266. Au titre de l'action sectorielle spécifique à la « Promotion de l'utilisation des résultats de la recherche, des inventions et des innovations », l'effet de l'action est mesuré par le nombre de nouveaux résultats de recherche et d'innovation vulgarisés. Au terme de l'année 2022, la vulgarisation des 15 nouveaux résultats a été effective dans le domaine agricole. Cette performance s'explique par l'animation des outils de vulgarisation de recherche et d'innovation tels que les plateformes multi-acteurs des chaînes de développement, les vitrines d'exposition et les journées de valorisation des technologies. Les produits spécifiques qui sous-tendent cette action sont précisés dans le rapport de performance annuelle du CSD-RI

#### **II.3.3.4. Objectif stratégique 3.4 : Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes**

267. Dans le cadre de l'opérationnalisation de cet OS, 08 actions portées par le CSD-TEPS sont programmées dans le PAT, avec divers niveaux de mise en œuvre.
268. Pour ce qui est de l'action **A087** portant sur la « poursuite de l'opérationnalisation du Régime d'assurance maladie universelle (RAMU) », le processus rencontre des difficultés traduites par la non-atteinte de la cible du taux de couverture de l'assurance maladie universelle en 2022. Ces difficultés restent tributaires des effets conjugués de la crise sécuritaire, de l'instabilité institutionnelle, de l'insuffisance des ressources financières et de l'absence de consensus entre les acteurs du monde du travail qui n'ont pas permis l'adoption des textes d'application de la loi portant RAMU et par ricochet, le démarrage du processus d'immatriculation et de prise en charge sanitaire des populations, principaux extrants associés.
269. S'agissant du renforcement du cadre juridique du marché du travail (**A088**), deuxième action prioritaire, la cible visée de 10% de la proportion des textes d'application du code de travail et des codes de sécurité sociale adoptés a été dépassée, ressortant à 12,4%. La principale avancée se rapporte à l'adoption de 14 textes d'application des lois N°004/2021 et N°003/2021, portant respectivement régimes de sécurité sociale applicable aux salariés et assimilés et de sécurité sociale applicable aux agents publics de l'Etat. Cependant, l'absence de consensus entre les acteurs du monde du travail n'a pas permis l'adoption du code du travail et de ses textes d'application en 2022.

270. Concernant la **promotion du dialogue social, action A089**, les effets sont appréciés à l'aune du nombre de conflits de travail avec arrêt de travail aussi bien au public qu'au privé. Au terme de l'année 2022, l'ambition de réduire à 8 le nombre de conflits n'a pas été atteinte, la réalisation s'affichant à 11 contre 10 conflits un an plus tôt. Cette contreperformance est tributaire de la persistance de la situation sécuritaire et du faible niveau de tenue des cadres de concertation, estimé seulement à 17% pour une cible de 100% en 2022 dû à l'absence de consensus entre partenaires sociaux. Quant à la construction des bourses du travail afin de créer de meilleures conditions pour l'exercice des activités syndicales, la construction de la Bourse du travail de Bobo-Dioulasso a été achevée en 2022.
271. Au titre de la réinsertion des travailleurs déflatés, **action A091**, visant à améliorer la résilience des personnes vulnérables du monde du travail, les progrès se sont consolidés. En effet, la proportion des travailleurs déflatés et retraités ayant bénéficié d'un accompagnement s'est améliorée, passant de 60% en 2021 à 75% en 2022, niveau de la cible établie en 2022. Cette performance a été portée par la mise en œuvre des extrants récapitulés dans le tableau ci-après.

**Tableau 52:** situation des indicateurs de produits relatifs à l'action A091

Indicateurs	Réf. 2021	Réal 2022	Cible. 2022
Nombre de projets financés	74 (dont 15 femmes)	64 (dont 13 femmes)	170
<b>Indicateurs sectoriels</b>			
Nombre de travailleurs déflatés et retraités formés	309 (dont 21 femmes)	355 (dont 58 femmes)	392
Nombre de travailleurs déflatés et retraités sensibilisés et informés	2134	2 062	2500

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD TEPS, février 2023

272. Du tableau ci-dessus, le niveau de réalisation des trois produits oscille entre 44% pour le financement des projets et près de 90% pour les activités de formation dans le domaine agro-sylvo-pastoral et de sensibilisation aux prestations du FONA-DR. En moyenne, la proportion des femmes bénéficiaires des produits de cette action est de 17%.
273. S'agissant du renforcement de la protection des enfants en difficulté, **action A095**, la cible de porter à 80% en 2022 la proportion des enfants victimes de violence identifiés et pris en charge a été atteinte au terme de l'année. En effet, cette proportion s'est située à 81,2% contre 78% en 2021. L'atteinte de la cible résulte de la mise en œuvre des 4 principaux extrants dont la situation d'exécution est déclinée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 53:** situation des indicateurs de produits des actions visant le renforcement de la protection des enfants

Indicateurs	Réf. 2021	Réal 2022	Cible. 2022
Nombre d'enfants et jeunes en situation de rue retirés dans les régions	1789	250	500

Indicateurs	Réf. 2021	Réal 2022	Cible. 2022
Nombre d'enfants privés de famille et autres enfants en difficulté et des filles mineures victimes de violence basée sur le genre pris en charge	1043	270	1000
Nombre d'enfants victimes de violences et d'abus divers pris en charge	9501	8 185 dont 3032 filles	6000
Nombre d'enfants vulnérables y compris ceux porteurs de handicap et ceux victimes d'actes terroristes scolarisés dans les régions	4941	3 721 dont 1539 filles	6000

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD TEPS, février 2023

274. Au terme de l'année 2022, seule la prise en charge des enfants victimes de violence et d'abus divers a largement atteint sa cible (8 185 contre 6 000 enfants). Quant aux 3 autres produits en lien avec la scolarisation des orphelins et autres enfants vulnérables y compris ceux porteurs de handicap et ceux victimes d'actes terroristes, le retrait des enfants et jeunes en situation de rue dans les régions et la prise en charge des enfants privés de famille et autres enfants en difficulté et des filles mineures victimes de violence basée sur le genre, le niveau de réalisation est de 62%, 50% et 27% respectivement. Les difficultés rencontrées dans l'exécution de ces livrables sont entre autres l'insuffisance de ressources financières, l'instabilité institutionnelle (scission puis fusion des départements ministériels en charge de l'action humanitaire et de la famille) et l'allocation tardive des ressources.
275. Quant aux trois (03) autres actions à savoir **la réduction des pires formes de travail des enfants « A090 »**, mesurée par la prévalence des enfants impliqués dans les activités économiques, la promotion de la sécurité et santé au travail « **A092** » appréciée à travers le nombre d'accidents de travail pour un million de travailleurs ainsi que de l'employabilité des jeunes « **A125** » suivie à travers le nombre d'emplois créés, les données à fin 2022 n'ont pu être rendues disponibles. Toutefois, la réalisation des livrables donne une indication sur l'évolution des effets des actions engagées.
276. Ainsi relativement à la réduction des pires formes de travail des enfants, les résultats sont en deçà des attentes. En effet, la réalisation de l'enquête sur le travail des enfants et l'adoption de textes déterminant la liste des travaux légers, principaux livrables attendus en 2022 n'ont pu être effectives, faute de ressources financières. Toutefois, la mise en place d'un système de surveillance de travail des enfants a été effective et 3 100 000 acteurs sensibilisés aux pires formes de travail des enfants.
277. Quant à la réalisation des extrants relatifs à la promotion de la sécurité et de la santé au travail, le seul indicateur retenu dans le PA-SD concerne la réparation des risques professionnels qui n'a pu être renseignée. Cependant, au 31 décembre 2022, le nombre d'accidents de travail avec ou sans arrêt est ressorti respectivement à 391 et 560 pour des cibles annuelles respectives de 300 et 689. Il convient de souligner que les accidents de travail survenus dans la mine de Perkoa et dans la construction de l'aéroport de Donsin ont occasionné 15 pertes en vies humaines.

278. Enfin, pour ce qui est des produits relatifs à l'employabilité des jeunes, ils ont trait au financement des jeunes promoteurs, à la collecte et la diffusion d'informations sur les offres d'emplois ainsi qu'à la formation et la sensibilisation des acteurs, avec des niveaux d'exécution globalement satisfaisants comme illustrés dans le tableau ci-après.

**Tableau 54:** situation des indicateurs de produits des actions visant le renforcement de l'accès à l'emploi

Indicateurs	Réf. 2021	Réal 2022	Cible. 2022
Nombre de projets de jeunes financés	2511	2 668 dont 2 303 femmes	3000
Nombre de jeunes formés (TIC, TRE, etc.)	7770	29 596	10000
Nombre de postes d'emplois collectés et diffusés	12310	11 199	10000
Nombre d'acteurs sensibilisés/formés à la formalisation de leurs entreprises	750	4 745 dont 2 112 femmes	360

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD TEPS, février 2023

279. A cela s'ajoutent, la réalisation de quelques actions sectorielles spécifiques, notamment la promotion du travail décent et la réduction de la vulnérabilité des personnes handicapées, des personnes âgées et des personnes et ménages pauvres.
280. Au titre de la promotion du travail décent, des contrôles ont été menés en 2022 auprès de 1 837 établissements pour 39 778 travailleurs dont 25,88% de femmes avec 100 663 infractions à la législation du travail constatées, soit une moyenne de 54,8 infractions par établissement contrôlé. Toutefois, sur la période 2017-2021, l'on observe une tendance baissière des infractions dont les principales sont liées à la non-détention de la carte de travail (25%), aux visites médicales et aux affiliations à l'OST (18,3) et aux affiliations, immatriculations et cotisations CNSS (15,2%).
281. Enfin, pour ce qui est de la réduction de la vulnérabilité des personnes handicapées, des personnes âgées et des personnes et ménages pauvres, on note la prise en charge de 1 200 pensionnaires dont 1 181 femmes et de 8 398 personnes âgées dont 6 423 femmes ; la prise en charge de 1972 enfants handicapés dont 900 filles et l'octroi de la carte d'invalidité à 1381 personnes handicapées dont 556 femmes/filles.

### II.3.3.5. Objectif stratégique 3.5 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles

282. Pour la concrétisation de cet objectif stratégique de la PND, une seule action visant l'autonomisation des femmes et des filles « **A096** » est déclinée dans le PA-SD et mise en œuvre par le CSD-TEPS.
283. Même si la proportion des femmes propriétaires d'entreprises parmi les entrepreneurs, principal indicateur mesurant les effets des politiques en la matière n'a pu être renseignée en 2022, le bilan des produits associés consigné dans le tableau ci-après permet d'apprécier les efforts engagés.

**Tableau 55:** situation des indicateurs de produits de l'action visant l'autonomisation des femmes et des filles

Indicateurs	Réf. 2021	Réal 2022	Cible 2022
Nombre de femmes bénéficiaires de crédits octroyés par les fonds nationaux de financement	132 583	130 430	153 247
Nombre de femmes bénéficiaires de technologies de production, de transformation et de conservation	200	100	100
Nombre d'organisations féminines bénéficiaires de matériel de production	200	50	236

**Source :** rapport de performance annuelle 2022 du CSD-TEPS, février 2023

284. De l'analyse du tableau, la dotation des organisations féminines en matériel de production reste faible avec un niveau d'atteinte de la cible de 21%, expliqué par l'insuffisance des ressources financières et l'instabilité institutionnelle.
285. En revanche, la mise en œuvre des produits relatifs à l'octroi des crédits ordinaires aux femmes pour le financement des AGR et la dotation des femmes en technologies de production, de transformation et de conservation est satisfaisante avec des niveaux de réalisation respectifs de 86% et 100%.
286. A ces livrables du PA-SD, s'ajoutent l'octroi de fonds de roulement à 100 organisations de femmes comme prévu en 2022 et la formation de 3 163 femmes bénéficiaires de crédits sur une cible de 4 500.
287. Par ailleurs, spécifiquement à la promotion du genre, les progrès sont appréciables, matérialisés par l'atteinte de quelques cibles identifiées en 2022. En effet, la « proportion des politiques, plans, programmes, projets, plans locaux de développement intégrant le genre » a évolué de 92,85% en 2021 à 94,5% en 2022 et la « proportion des survivant(e)s de VBG pris en charge » est de 83,56 % en 2022 pour une cible de 50%. La prise en compte du Secrétariat permanent du Conseil national pour la promotion du genre comme membre de la Commission nationale de planification du développement et le renforcement du dispositif de réponses aux VBG justifient cette performance. Ces évolutions sont soutenues, entre autres, par l'application effective par 23 ministères de la Budgétisation sensible au genre et aux droits de l'enfant (BSGDE), la fonctionnalité de 37 cellules genre, la prise en charge de 6 350 femmes et filles victimes de violences et l'érection de 2 centres de prise en charge des survivant(e)s de VBG fonctionnels à Ouagadougou et à Tenkodogo, grâce aux appuis des partenaires.

### II.3.3.6. Objectif stratégique 3.6 : Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité

288. La performance réalisée en matière d'amélioration de cadre de vie, d'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques est présentée ci-après, suivant les trois (03) actions du PAT identifiées à cet effet.
289. Pour ce qui est de la première de ces actions, à savoir, *l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement (A053)*, elle est mise en œuvre par le CSD-EEA. Les progrès en termes d'effets de l'action sont appréciés dans la grande majorité à l'aune d'indicateurs d'accès, notamment à l'eau potable qui n'a pas atteint leur cible au 31 décembre 2021 contrairement à celui de l'assainissement. Le détail est consigné dans le tableau ci-après.

**Tableau 56:** situation des indicateurs de l'action A053

Indicateurs	Réf. 2021	Réal 2022	Cible 2022
<b>Approvisionnement en eau potable</b>			
Taux d'accès national à l'eau potable (%)	76,2	76,3	77,2
Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (%)	69,5	69,6	70,4
Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain (%)	92,2	92,0	95,9
<b>Assainissement</b>			
Taux d'accès à l'assainissement (%)	26,8	27,5	27,8
Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural (%)	21	21,9	22
Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain (%)	40,8	40,8	41
Proportion de communes urbaines disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides (%)	24,49	24,49	28,57

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD EEA, février 2023

290. Du tableau, il ressort qu'en dépit de la non-atteinte de la cible en matière d'accès à l'eau potable et d'assainissement au plan national en 2022, le niveau de l'indicateur est resté globalement stable comparé à 2021. Cet état de fait est la résultante d'une légère amélioration du taux d'accès en milieu rural, passant de 69,5% en 2021 à 69,6% en 2022 pour une cible de 70,4% et d'un repli de 0,2 point de pourcentage du taux d'accès en milieu urbain comparé à 2021 (92 % en 2022 contre 92,2% un an plus tôt pour une cible de 95,9%).
291. Cette évolution est tributaire de l'exécution globalement satisfaisante de 10 produits prioritaires pour ce qui concerne l'eau potable et dont le détail est présenté dans le tableau ci-après.

**Tableau 57:** situation des indicateurs de produits de l'action A053

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Nombre de forages équipés de PMH réalisés	2 505	2 574	1 421
Nombre de Postes d'eau autonomes (PEA) au profit des localités hautement déficitaires réalisés	248	352	200
Nombre de nouvelles AEPS réalisées	115	304	138
Nombre d'Adductions d'eau potables simplifiées (AEPS) réhabilités au profit des localités hautement déficitaires	16	27	20
Nombre de forages équipés de PMH réhabilités	590	496	453
Longueur de réseau de distribution réalisé (km)	394,49	156,166	459,6
Nombre de branchements particuliers réalisés	42 077	30 731	63 585
Nombre de bornes-fontaines réalisées	181	42	101
Capacité de stockage augmentée (m <sup>3</sup> )	150	0	6 800
Capacité de production augmentée (m <sup>3</sup> /j)	9 180	3 896	44 118

**Source :** rapport de performance annuelle 2022 du CSD EEA, février 2023

292. Des 10 produits, les acquis palpables enregistrés concernent 4 qui ont dépassé les cibles visées. Il s'agit de la réalisation de 352 PEA et de 304 AEPS, de la réhabilitation de 496 forages équipés de PMH et de 27 AEPS pour une exécution financière de 17,218 milliards FCFA sur une prévision de 26,325 milliards FCFA. En revanche, les cibles des autres produits n'ont pas été atteintes. Elles oscillent entre 0% pour l'augmentation de la capacité de stockage à 48,3% pour les branchements particuliers ; la réalisation des réseaux de distribution, de bornes-fontaines et l'augmentation de capacité de production ayant des taux d'exécution respectifs de 34,0%, 41,6% et de 8,8%.
293. Quant à l'assainissement, même si les progrès sont nets en termes d'accès, l'indicateur relatif à la proportion de communes urbaines disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides n'a pas évolué, stagnant à 24,49% en 2022 pour une cible de 28,57%.
294. La situation d'exécution des produits devant insuffler l'évolution des actions spécifiques à l'assainissement, inscrits dans le tableau ci-dessous, a connu des niveaux d'exécution disparates.

**Tableau 58:** situation des indicateurs de produits de l'action A053

Indicateurs	Réal 2021	Réal 2022	Cible 2022
Nombre de latrines familiales réalisées en milieu rural et en milieu urbain	43 053	36 120	65 000
Nombre de latrines communautaires et institutionnelles réalisées en milieu rural et urbain	1 490	1070	770
Linéaire de caniveaux réalisés (km)	2, 91	18,33	2,27
Quantité de déchets domestiques collectés dans les communes urbaines (tonne)	457 770,99	481 299,15	600 000
Nombre de STBV construites	0	0	1
Nombre de schémas simplifiés de GDS élaborés au profit des centres urbains	1	0	1

Indicateurs	Réal 2021	Réal 2022	Cible 2022
Existence d'une police environnementale opérationnelle	0	0	1
Existence d'une loi portant interdiction totale des emballages et sachets plastiques au Burkina Faso adoptée et diffusée	0	0	1
Nombre de textes sur l'usage des produits chimiques et des substances dangereuses adoptés et diffusés	1	0	3
Superficie d'espaces verts reboisés (ha)	34,5	27	15
Linéaire de plantations d'alignement réalisées (km)	231,75	201,5	150

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD EEA, février 2023

295. En effet, 4 produits ont connu un niveau d'exécution allant de 55,56% à plus de 100%. Il s'agit notamment de : (i) la réalisation de latrines familiales, (55,56%) ; (ii) la réalisation de latrines communautaires institutionnelles (+ de 100%) qui s'explique par les réalisations hors programmation ; (iii) la réalisation de 18,33 km de caniveaux sur 2,27 prévus, justifiée par la prise en compte de travaux connexes au canal principal et (iv) la collecte de déchets à hauteur de 80% de la cible. Le montant total exécuté de ces produits est de 17, 637 milliards FCFA sur une prévision de 24,864 milliards FCFA. Aussi, les réalisations des produits relatifs à la superficie d'espaces verts reboisés (27 ha) et le linéaire de plantations d'alignement réalisées (201,5 km) ont atteint leurs cibles respectivement de 15 ha et de 150 km.
296. En revanche, les extraits relatifs à l'adoption de la loi portant interdiction totale des emballages et sachets au Burkina Faso, l'adoption de 03 textes d'application sur l'usage des produits chimiques et substances dangereuses, l'existence d'une police de l'eau et l'élaboration d'un schéma simplifié de GDS au profit des centres urbains n'ont pas pu être réalisés. A cela s'ajoute, la non-réalisation d'infrastructures spécifiques attendues telles que la construction d'une station de traitement de boue de vidange expliquée par le retard accusé dans la réalisation des études de faisabilité.
297. Le secteur de l'eau et de l'assainissement a été confronté aux difficultés liées à l'insuffisance de ressources financières et logistiques et l'inaccessibilité de certains sites d'exécution des travaux d'ouvrages situés dans les zones à fort défi sécuritaire, toute chose ayant influencé la performance.
298. *En matière d'accès aux services énergétiques*, une seule action est mise en œuvre et a trait à « **l'amélioration de l'accès des populations à l'énergie de qualité (action A054)** ». Les effets des politiques associés à cette action sont appréciés à travers trois (03) indicateurs dont l'état de réalisation est présenté dans le tableau suivant.

**Tableau 59:** situation de réalisation des cibles des indicateurs d'accès à l'énergie

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
<b>Action A054 : Amélioration de l'accès des populations à l'énergie de qualité</b>			
Taux d'électrification national rural (%)	4,65	ND	33

Indicateurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Proportion de la population ayant accès à l'électricité (%)	23,43	ND	62
Taux de couverture électrique national (%)	49,29	ND	55
Taux d'électrification national rural (%)	4,65	ND	33

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD TIA, février 2023

299. De l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort que la non-disponibilité des données relatives au taux d'électrification national rural, au taux de couverture électrique et à la proportion des populations ayant accès à l'électricité limite l'appréciation des effets des politiques mises en œuvre en 2022. Cependant, la réalisation des extrants engagés pour améliorer l'accès des populations à l'énergie de qualité dont le détail est consigné dans le **Tableau 60** reste faible au 31 décembre 2022.

**Tableau 60**: situation de réalisation des principaux extrants relatifs à l'accès à l'énergie

Indicateurs	Réal 2021	Réal 2022	Cible 2022
<b>Action A054 : Amélioration de l'accès des populations à l'énergie de qualité</b>			
Nombre de km de lignes construites	42 946	1 616	45 755
Nombre de localités rurales électrifiées	490	472	633
Nombre de ménages raccordés à l'électricité	948 336	84 924	189 586
Nombre de lampadaires déployés pour l'éclairage public	37 886	7 152	22 200

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD TIA, février 2023

300. Comme l'illustre le tableau, les cibles des quatre (04) produits n'ont pas été atteintes au terme de l'année 2022 et sont même en retrait par rapport à la réalisation de 2021. En effet, le niveau d'atteinte de la cible en matière d'électrification de localités rurales est de 74,6% tandis que ceux relatifs au linéaire de lignes construites, au raccordement de nouveaux ménages à l'électricité et au déploiement de lampadaires pour l'éclairage public sont encore plus bas, s'affichant respectivement à 3,5%, 44,8% et 32,2%.
301. Cette contreperformance s'explique par plusieurs difficultés qui ont entravé la bonne exécution des activités. Il s'agit principalement : (i) des surcoûts liés à la flambée des coûts des matières premières et des coûts de transport maritime pour les travaux de construction des lignes et postes, (ii) l'insécurité dans certaines zones dans le cadre de l'électrification rurale qui n'a pas permis d'accéder à certains sites et (iii) la défaillance de certaines entreprises pour achever les travaux restants.
302. **Dans le domaine de l'habitat**, une seule action est déclinée dans le PAT et mise en œuvre par le CSD-ITCH, à savoir l'amélioration de l'accès des ménages aux logements décents, « **A 141** ». Au terme de l'année 2022, la cible de porter à 7 556 le nombre de logements décents construits n'a pas été atteinte. En effet, 641 logements ont été construits au cours de l'année 2022, portant à 7 083 contre 6 442 en 2021, le cumul des logements décents construits. La non-atteinte de la cible est expliquée par le niveau de réalisation peu satisfaisant des deux principaux extrants attendus que sont la construction de logements au profit des populations mais également au profit des PDI dans le cadre du projet de renforcement de la résilience des collectivités territoriales.

303. Au 31 décembre 2022, sur une prévision de 1 110 logements décents à construire, 641 logements l'ont été, soit un niveau de réalisation moyen de 57,7%. En revanche, aucun logement n'a été construit spécifiquement au profit des PDI sur les 312 programmés. Néanmoins, quelques acquis sont enregistrés et ont trait à la mobilisation du foncier, à l'adoption d'un plan stratégique du logement, au démarrage des travaux de construction à l'étape des fouilles et à la sélection des entreprises chargées de l'exécution des travaux. En termes d'engagements financiers, ce sont au total 6,778 milliards FCFA qui ont été exécutés sur une dotation de 7,635 milliards FCFA pour la mise en œuvre de cette action.
304. Les principales difficultés rencontrées pour l'amélioration de l'accès aux logements décents sont la lenteur des réformes structurelles engagées sur le programme de construction de logement sociaux qui n'a pas permis un fonctionnement optimal dudit programme. Il s'agit notamment de l'élaboration de la phase II du programme, de l'avant-projet de la loi d'orientation et du mécanisme de financement du logement social ainsi que la réalisation des études de faisabilité y relatives. A cela s'ajoute, la faiblesse du financement du logement et des capacités technique et financière des promoteurs immobiliers impliqués ainsi que la situation sécuritaire. Spécifiquement pour la non-réalisation des logements en faveur des PDI, elle s'explique par le retard accusé dans le démarrage des activités du projet et les difficultés de mobilisation du foncier pour la construction des logements dans les communes cibles.

#### **II.3.4. Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois**

305. A travers le Pilier 3, le PA-SD opérationnalise également les cinq (05) objectifs stratégiques de l'axe 4 de la PND. Les performances atteintes dans la mise en œuvre des actions concourant à la réalisation de chacun de ces objectifs stratégiques se présentent comme suit.

##### **II.3.4.1. Objectif stratégique 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché**

306. Neuf actions du CSD-PASP concourent à l'atteinte de cet objectif stratégique. Les niveaux d'exécution desdites actions se présentent à travers les domaines suivants : production végétale, production animale, production forestière, sécurisation foncière et accès aux marchés.
307. Concernant l'action « Développement de la production agricole sous maîtrise d'eau (A008)» du domaine de la production végétale, en 2022, la superficie des bas-fonds et plaines aménagés a été de 2 824,6 ha pour une cible de 5 000 ha et une réalisation de 7 761 ha en 2021.

308. Pour ce qui est de l'action, « Amélioration de l'accès des ménages aux intrants et équipements de qualité (A009) », les niveaux de réalisation des cibles des indicateurs d'action fixées pour 2022 ont été de 734 214 producteurs qui ont bénéficié d'intrants agricoles subventionnés pour une cible de 407 692 et de 2 361 producteurs bénéficiaires d'équipements subventionnés sur une cible de 1 000.
309. Quant à l'action « Opérationnalisation des réformes du secteur agro-sylvo-pastoral (A012) », une seule réforme a été retenue en 2022. Il s'agit d'accroître le nombre de régions touchées par l'assurance agricole de 03 en 2021 à 05 en 2022. La situation d'exécution des indicateurs d'action est consignée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 61** : situation des indicateurs d'actions du domaine de la production végétale

Indicateurs	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
<b>Action A008 : Développement de la production agricole sous maîtrise d'eau</b>			
Superficie de bas-fonds et plaines aménagés (Ha)	7 761	2 824,60	5 000
<b>Action A009: Amélioration de l'accès des ménages aux intrants et équipements de qualité</b>			
Nombre de producteurs bénéficiaires d'intrants agricoles subventionnés	622 358	734 214	407 692
Nombre de producteurs bénéficiaires d'équipements subventionnés	5 233	2 361	1 000
<b>Action A012 : Opérationnalisation des réformes du secteur agro-sylvo-pastoral</b>			
Nombre de régions touchées par l'assurance agricole	3	5	5

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du secteur PASP, février 2023

310. Les situations de réalisation des produits livrés dans le cadre de la mise en œuvre des 3 actions ci-dessus indiquées sont consignées dans le tableau ci-dessous, où seuls les produits relatifs au nombre de modèles AIRP réalisés, au nombre d'équipements d'irrigation et à la quantité d'engrais mis à la disposition des producteurs ont atteint leur cible. Concernant les aménagements de bas-fonds et de périmètres, la situation sécuritaire a entraîné l'abandon de certains sites. De même, l'insuffisance des ressources financières explique le faible niveau de réalisation des produits en 2022.
311. Pour ce qui est de l'assurance agricole, bien qu'elle ait été élargie à 02 nouvelles régions en 2022 conformément à la programmation, les superficies couvertes sont restées en-deçà des attentes (18 246 ha couvertes pour une cible de 40 000 ha). Cette insuffisance s'explique par la réticence des producteurs face à cette nouvelle police d'assurance.

**Tableau 62** : situation des indicateurs de produits du domaine de la production végétale

Indicateurs	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
<b>Action A008 : Développement de la production agricole sous maîtrise d'eau</b>			
Nombre d'équipements d'irrigation mis à la disposition des producteurs	5 477	5 266	1 030
Nombre de modèles AIRP réalisés	174	82	70
Nombre de technologies/varieties de riz à haut rendement mises au point	4	4	5

Indicateurs	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Nombre de technologies/ techniques d'amélioration de la productivité des céréales traditionnelles	6	6	8
Superficie de bas-fonds aménagés (Ha)	6 900	2476,1	4 000
Nombre de technologies/ techniques performantes d'amélioration de la productivité des cultures maraichères	1	1	2
Superficie de périmètres irrigués aménagés (Ha)	861	335,5	1 000
<b>Action A 009 : Amélioration de l'accès des ménages aux intrants et équipements de qualité</b>			
Quantité d'engrais mise à la disposition des producteurs à prix subventionné (Tonnes)	13 489	30 772,9	10 000
Nombre d'équipements (motorisés ou à traction animale) mis à la disposition des producteurs	5 233	2 014	1 000
Quantité de semences mise à la disposition des producteurs à prix subventionné (Tonnes)	6 337	3 998,84	4 000
<b>Action A012 : Opérationnalisation des réformes du secteur agro-sylvo-pastoral</b>			
<b>Superficie couverte par l'assurance agricole (Ha)</b>	12 305,3	18 246	40 000

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du secteur PASP, février 2023

312. Pour ce qui est de la production animale, les activités sont inscrites dans l'action « Amélioration de la santé animale et la gestion durable des ressources animales (A013) » du PA-SD. Au terme de l'année 2022, aucun des 04 indicateurs d'action n'a atteint sa cible.

**Tableau 63** : situation des indicateurs d'actions du domaine de la production animale

Indicateurs	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
<b>Action : Amélioration de la santé animale et la gestion durable des ressources animales</b>			
Taux de couverture vaccinale contre la Péripleurmonie contagieuse bovine (PPCB) (%)	24,28	26	55
Taux de couverture des besoins fourragers	113	74	100
Taux de couverture vaccinale contre la Maladie de Newcastle (MNC) (%)	54,05	59,85	70
Taux de couverture vaccinale contre la Peste des petits ruminants (PPR) (%)	22,75	8,5	35

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du secteur PASP, février 2023

313. La contreperformance en matière de réalisation des cibles des indicateurs d'action s'explique par la faible couverture de la vaccination, la non-effectivité de la distribution consécutive des aliments pour bétail et la faible réalisation en termes d'infrastructures de pêche comme l'illustre le Tableau 64 ci-dessous.

**Tableau 64** : situation des indicateurs de produits du domaine de la production animale

Indicateurs	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
<b>Action : Amélioration de la santé animale et la gestion durable des ressources animales</b>			
Effectif de volailles vaccinées contre la MNC (En millions)	28,064	14 341	32
Effectif de bovins vaccinés contre la PPCB (en milliers)	2 155	1 612	5 500

Indicateurs	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Effectif de petits ruminants vaccinés contre la PPR (En milliers)	1 732	7 549	8 000
Quantité d'aliments concentrés mise à la disposition des acteurs (Tonnes)	5 000	2 341	3 500
Quantité de semences fourragères mise à la disposition des acteurs (Tonnes)	1 035	178	310
Nombre de kits distribués pour la production fourragère	0	328	481
Nombre de pêcheries aménagées annuellement	3	3	20
Nombre de plans d'eau empoisonnés annuellement	37	119	100

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du secteur PASP, février 2023

314. Dans le domaine de la production forestière, deux (02) actions ont été programmées en vue de générer les progrès escomptés. Il s'agit des actions suivantes : « Accroissement de la production des ressources forestières et fauniques (A055) » et « Renforcement de la transformation des produits forestiers non ligneux (A056) ».
315. Les niveaux de réalisation des cibles des indicateurs d'action du domaine sont présentés dans le **Tableau 65** ci-dessous où seule la cible de production de bois de chauffe dans les chantiers d'aménagements forestiers a dépassé les prévisions, en se situant en nette hausse par rapport à 2021. En raison de l'insuffisance des ressources financières, l'indicateur sur la quantité de produits forestiers non ligneux collectée en 2022 n'a pu être calculé que pour 4 régions, ce qui a conduit à une valeur de 210 118 tonnes inférieure à la cible de 1 200 000 tonnes. Concernant le « Renforcement de la transformation des produits forestiers non ligneux (A056) », par manque de données, le niveau de réalisation de la cible de l'indicateur de cette action, à savoir, le taux de transformation des PFNL n'a pu être calculé.

**Tableau 65** : situation des indicateurs d'actions du domaine de la production forestière

Indicateurs	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
<b>Action A055 : Accroissement de la production des ressources forestières et fauniques</b>			
Volume de bois de chauffe produit dans les chantiers d'aménagements forestiers (en stère)	452 500	535 306	300 000
Quantité de produits forestiers non ligneux collectée (tonnes)	519 965	210 118 (Collectées dans 4 régions)	1 200 000
<b>Action A056 : Renforcement de la transformation des produits forestiers non ligneux</b>			
<b>Taux de transformation des PFNL (%)</b>	76,3	ND	75

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du secteur PASP, février 2023

316. La contreperformance enregistrée dans la mise en œuvre de l'action relative à l'accroissement de la production des ressources forestières s'explique par la faible performance constatée dans la fourniture des principaux livrables y relatifs. A ce niveau, mis à part la création des 112 jardins nutritifs en 2022 pour une cible de 30, le **Tableau 66** indique qu'aucune autre cible n'a été atteinte. La situation est même particulièrement

préoccupante en ce qui concerne les cibles de réalisation ou de réhabilitation d'ouvrages d'adduction et de collecte d'eau dans les aires de protection faunique et dans une certaine mesure, en matière d'aménagement forestier, où la superficie des chantiers d'aménagements forestiers sous aménagement a reculé de 267 113 ha en 2021 à 139 786 en 2022 pour une cible de 389 940.

317. Pour ce qui est de l'action « Renforcement de la transformation des PFNL (A056) », les efforts consentis par l'Etat et ses partenaires en 2022 ont permis de mettre en place 11 unités de transformation de PFNL sur 02 prévues, ce qui impactera positivement le taux de transformation des PFNL.

**Tableau 66** : situation des indicateurs de produits du domaine de la production forestière

Indicateurs	Réf 2021	Réal 2022	Cible 2022
<b>Action A055: Accroissement de la production des ressources forestières et fauniques</b>			
Nombre de jardins nutritifs créés	61	112	30
Nombre de technologies/techniques d'amélioration de la productivité des espèces ligneuses et arbres fruitiers	6	7	8
Nombre de collectivités territoriales appuyées dans la création d'espaces de conservation	82	13	25
Superficie des chantiers d'aménagements forestiers (CAF) sous aménagement (ha)	267 113	139 786	389 940
Nombre de forêts privées à fort potentiel ligneux créées	22	0	51
Nombre de forages réalisés dans les aires de protection faunique	0	0	10
Nombre de barrages réalisés dans les aires de protection faunique	0	0	3
Nombre de barrages réhabilités dans les aires de protection faunique	0	0	5
<b>Action A056 : Renforcement de la transformation des produits forestiers non-ligneux</b>			
Nombre d'unités de transformation de PFNL mises en place	0	11	2

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du secteur PASP, février 2023

318. Dans le domaine de la sécurisation foncière, deux 02 actions ont été définies dans le PASD. Il s'agit de la « Sécurisation foncière des aménagements et des exploitations (A 010) » et du « Renforcement de la professionnalisation des acteurs des filières ASPHF (A014) ».
319. Pour ce qui est de la première action, en l'absence de données sur la réalisation de la cible de son indicateur d'effet, à savoir, la superficie de bas-fonds et plaines aménagés disposant d'un acte foncier, son niveau de réalisation s'apprécie à travers les niveaux de réalisation des produits attendus y relatifs. Il s'agit : (i) de l'immatriculation de 1 270 ha de plaines et bas-fonds contre une prévision de 1000 ; (ii) du balisage de 1 990,47 ha d'espaces pastoraux pour une cible de 5 000 ha. Outre la crise sécuritaire qui rend difficile l'accès à certaines zones aménagées, la faible réalisation observée dans la livraison des extrants s'explique par le caractère subtil des activités qui impose une forte implication de plusieurs acteurs dans le processus.

320. S'agissant de l'action A014, « Renforcement de la professionnalisation des acteurs », les niveaux de réalisation des cibles de ses 02 indicateurs d'effet sont disparates, avec, un taux d'immatriculation des organisations professionnelles agricoles dans le registre des sociétés coopératives passant de 58,5% en 2021 à 73% en 2022 pour une cible de 27% et la mise en place de seulement 329 entreprises ASPHF pour une cible de 1 250 entreprises en 2022 contre 1 188 entreprises.
321. Les niveaux de réalisation des extraits des deux actions figurent dans le **Tableau 67**, où, pour ce qui est du renforcement de la professionnalisation des acteurs (A014), la performance tout en demeurant satisfaisante a été affectée par le faible nombre de jeunes incubés en 2022 (10 jeunes sur une prévision de 50).

**Tableau 67** : situation des indicateurs de produits relatifs à la sécurisation foncière

Indicateurs	Réf. 2021	Réal 2022	Cible 2022
<b>Action A010 : Sécurisation foncière des aménagements et des exploitations</b>			
Superficie de plaines et bas-fonds immatriculé (Ha)	0	1 270	1 000
Superficie des espaces pastoraux balisés annuellement (Ha)	11 752	1 990,47	5 000
Superficie des zones pastorales immatriculées (Ha)	0	0	500
<b>Action A014 : Renforcement de la professionnalisation des acteurs des filières ASPHF</b>			
Nombre de coopératives dans le domaine des PFNL mises en place	873	345	150
Nombre de fermiers agricoles sortis des Centres de formation professionnelle agricole (CFPA)	503	1 433	1 143
Nombre de jeunes incubés	14	10	50

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du secteur PASP, février 2023

322. Dans le domaine de l'amélioration de l'accès au marché, l'action « Renforcement de l'accès à un marché sécurisé (A011) » les niveaux des 02 indicateurs d'effets de l'action se sont affichés en baisse par rapport aux cibles escomptées. Ainsi, le taux de transformation du lait local dans les Unités de transformation locales (UTL) n'a été que de 34,35% en 2022 pour une cible de 80% et en repli comparativement au taux de transformation de 37% enregistré en 2021. Cette contreperformance observée dans la réalisation des indicateurs d'effets de cette action s'explique par l'obsolescence des équipements de transformation.
323. Par ailleurs, comme le montre le **Tableau 68**, en raison de contraintes financières, les autres extraits contribuant à la réalisation de l'action A011, n'ont pas pu être réalisés à hauteur souhaitée, qu'il s'agisse des aires d'abattage ou de marchés de bétail à réaliser ou du nombre d'abattoirs construits dans les villes moyennes ou encore du nombre de comptoirs d'achat de produits agricoles. Seul le nombre d'unités de transformation agroalimentaire mises en place a atteint sa cible, s'établissant à 18.

**Tableau 68** : situation des indicateurs de produits du secteur PASP relatifs à l'accès au marché

Indicateurs	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
<b>Action A011 : Renforcement de l'accès à un marché sécurisé</b>			
Nombre d'aires d'abattage réalisées	22	7	10
Nombre de marchés de bétail réalisés	5	1	10

Indicateurs	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Nombre de comptoirs d'achats et/ou mini marchés mis en place	1	0	5
Nombre d'abattoirs construits dans les villes moyennes	1	0	1
<b>Nombre d'unités de transformation agroalimentaire mises en place</b>	8	18	10

**Source** : rapports annuels de performance 2022 des secteurs PASP et TIA, février 2023

### II.3.4.2. Objectif stratégique 4.2 : Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents

324. L'objectif stratégique 4.2 est mis en œuvre à travers des actions du PA-SD pouvant être regroupées dans les domaines suivants, à savoir, le développement de l'industrie manufacturière, la promotion de l'artisanat, l'amélioration de l'impact de l'industrie minière dans l'économie et la promotion des industries culturelles touristiques et sportives.
325. Au titre du développement de l'industrie manufacturière, trois (03) actions ont été programmées, à savoir : (i) la relance des travaux d'infrastructures industrielles (A049), (ii) la relance des unités industrielles (A050) et (iii) la promotion de l'activité industrielle (A051). Le niveau d'atteinte des indicateurs associés à ces actions est consigné dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 69**: situation d'exécution des indicateurs des actions portant sur le développement des industries manufacturières de l'OS 4.2

Indicateurs	Réf. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible 2022
<b>Action A049 : Relance des travaux d'infrastructures industrielles</b>				
Part de l'industrie manufacturière dans le PIB	8,8%	8,3%	8,9%	9,3%
Taux de croissance des exportations des produits industriels agréés sous le schéma UEMOA-CEDEAO	63%	58%	20%	10%
<b>Action A050 : Relance des unités industrielles</b>				
Nombre d'unités industrielles relancées	-	01	00	01
<b>Action A051 : Promotion de l'activité industrielle</b>				
Nombre d'activités de promotion de l'industrie réalisées	02	02	02	04
<b>Action : Opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme</b>				
<b>Taux d'accroissement des titres édités (%)</b>	13,28	66,66	-24	67

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD TIA, février 2023

326. Le tableau ci-dessus montre que sur les cinq (05) indicateurs d'actions définis aussi bien dans le PAT que dans le PAST, seul le taux de croissance des exportations des produits industriels agréés sous le schéma UEMOA-CEDEAO a fortement progressé, s'établissant à

20% pour une cible attendue de 10%. Par contre, les cibles des quatre (04) indicateurs n'ont pas été atteintes au 31 décembre 2022. Il s'agit du nombre d'unités industrielles relancées (00 pour une cible de 01), du nombre d'activités de promotion de l'industrie réalisées (02 sur 04 prévues) et du taux d'accroissement des titres édités qui a fortement reculé (-24% en 2022 pour une cible de 67%) et de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB qui s'est située à 8,9% en 2022 pour une cible de 9,3%.

327. La non-atteinte des cibles de beaucoup d'indicateurs serait liée à la régulation budgétaire, la réduction des subventions accordées aux acteurs pour l'aide à l'édition, la conjoncture interne et externe (conflit russo-ukrainien).
328. Les évolutions diverses des indicateurs d'actions ci-dessus cités sont tributaires de la mise en œuvre de produits clés dont l'état de réalisation est présenté dans le tableau ci-après.

**Tableau 70:** situation de réalisation des indicateurs de produits en lien avec le développement des industries manufacturières de l'OS 4.2 au 31 décembre 2022

Indicateurs	Réf. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
<b>Action A049 : Relance des travaux d'infrastructures industrielles</b>				
Taux d'aménagement de la zone agroindustrielle de Samendéni (%)	-	30	30	55
Nombre de zones industrielles et zones économiques spéciales délimitées	00	00	00	02
<b>Action A050 : Relance des unités industrielles</b>				
Nombre d'entreprises en difficulté restructurées (PRED)	02	02	0	01
Nombre d'entreprises mises à niveau (PACAO)	00	00	34	30
Niveau d'opérationnalisation de l'incubateur Burkina textile (%)	00	00	45	45
<b>Action A051 : Promotion de l'activité industrielle</b>				
Nombre de sessions des organes ONAI tenues	-	01	01	03
Nombre d'éditions de la semaine de l'industrie burkinabè (SIB) tenues	01	01	01	01
Niveau de construction et d'équipement de deux centres semi-industriels de transformation du coton (%)	-	00	5	15
<b>Action : Opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme</b>				
Nombre d'œuvres éditées	162	280	190	250
Nombre de jeunes formés à la technique éditoriale	00	13	15	15
Nombre de jeunes formés à la technique d'écriture	00	28	18	30
Nombre de manifestations de promotion du livre soutenues	-	4	07	05

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD TIA, février 2023

329. Il ressort du tableau ci-dessus (Tableau 70), qu'aucune cible des deux (02) indicateurs de produits de l'action relative à la relance des travaux d'infrastructures industrielles n'a été atteinte.

330. Concernant l'action portant sur la relance des unités industrielles, les cibles de deux (02) indicateurs de produits ont été atteintes sur les trois (03). Il s'agit du nombre d'entreprises mises à niveau (PACAO) qui s'est établi à 34 pour une cible de 30 et du niveau d'opérationnalisation de l'incubateur Burkina textile qui a atteint la cible de 45%.
331. Au titre de l'action portant sur la promotion industrielle, sur les trois (03) indicateurs de produits, seule la cible de réalisation d'une édition de la Semaine de l'industrie burkinabè (SIB) a été atteinte.
332. Enfin, par rapport à l'action portant sur l'opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme, sur les quatre (04) indicateurs de produits retenus, seules les cibles des produits relatifs à la formation des jeunes aux techniques éditoriales et au soutien aux manifestations de promotion du livre ont été atteintes.
333. La non-atteinte des cibles de certains indicateurs s'explique par la réduction des subventions accordées aux acteurs pour l'aide à l'édition, la suspension de la ligne budgétaire à la suite de la régulation budgétaire intervenue en avril 2022, la non-validation du plan d'aménagement du site devant permettre la pose des bornes, les changements institutionnels intervenus au cours de l'année 2022 et le manque de financement.
334. Pour ce qui est du domaine de la promotion de l'artisanat, il est opérationnalisé par deux (02) actions dont les niveaux d'évolution des indicateurs d'actions sont présentés dans le tableau ci-après. Il s'agit : (i) du « financement et promotion commerciale des produits de l'artisanat (A052) », et (ii) « l'opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme ».

**Tableau 71:** situation de réalisation des indicateurs d'actions en matière de promotion de l'artisanat de l'OS 4.2 au 31 décembre 2022

Indicateurs	Réf. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
<b>Action A052 : Financement et promotion commerciale des produits de l'artisanat</b>				
Proportion d'artisans ayant bénéficié d'un financement (%)	0,10	0,17	1,54	0,25
Proportion d'artisans ayant accès aux commandes publiques et privées %	0,85	1,1	1,54	1,73
<b>Action : Opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme</b>				
Taux d'accroissement du nombre d'œuvres d'art plastique déclarées (%)	43	73,75	43,40	47

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD TIA, février 2023

335. Le **Tableau 71** ci-dessus montre qu'à la date du 31 décembre 2022, seule la cible de financer au moins 0,25% des artisans avait été atteinte.
336. Toutefois, dans le cadre de l'opérationnalisation de ces deux (02) actions, les cibles de réalisation de produits attendus ont été toutes atteintes à l'exception de l'organisation à temps de la 16<sup>ème</sup> édition du SIAO. En effet, initialement prévu pour se tenir du 28 octobre au 05 novembre 2022, le Salon n'a pas pu se tenir en raison de changements institutionnels intervenus au sommet de l'Etat.

**Tableau 72:** situation de réalisation des indicateurs de produits du domaine de l'artisanat de l'OS 4.2 au 31 décembre 2022

Indicateurs	Réf. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
<b>Action : Financement et promotion commerciale des produits de l'artisanat</b>				
Nombre de manifestations organisées	02	01	0	01
Volume de crédits octroyés (En millions FCFA)	00	75	900, 715	100
Nombre d'infrastructures construites	16	00	02	02
<b>Action : Opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme</b>				
Nombre d'artistes du domaine des arts formés	400	265	223	200

**Source :** rapport annuel de performance 2022, CSD-TIA, février 2023

337. Concernant le domaine de l'amélioration de l'impact de l'industrie minière dans l'économie, deux (02) actions ont été programmées en 2022 dans le PAT, à savoir : (i) la promotion de l'exploitation minière industrielle et de l'investissement national (A117) et (iii) ; la mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre la fraude (A118) et (iv) l'augmentation du taux des royalties (A075) par la relecture du décret sur les taxes et redevances minières. Les progrès réalisés au titre de ces actions au 31 décembre 2022 sont mesurés à travers les sept (07) indicateurs présentés dans le tableau qui suit.

**Tableau 73:** situation de réalisation des indicateurs d'actions du PAT du volet mines

Indicateurs	Réf. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
<b>Action A117 : Promotion de l'exploitation minières industrielles et de l'investissement national</b>				
Taux d'accroissement des recettes minières (%)	-	28,3	-2,46	11,65
<b>Action A118 : Mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre la fraude</b>				
Stratégie de lutte contre la fraude dans le secteur minier disponible	00	00	00	01
<b>Indicateurs d'action du PAST</b>				
Part des industries extractives dans le PIB	14,4	13,8%	12,1%	15,3
Montant moyen des investissements locaux réalisés par l'industrie minière (milliards F CFA)	ND	4,76	1,95	5
Montant des royalties collectées (millions de F CFA)	ND	113 769,80	108 669	121 327
Nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier	ND	66 722	70 020	70 000

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD TIA, février 2023

338. Le **Tableau 73** ci-dessus montre que la cible d'un seul indicateur a été atteinte sur les six indicateurs. Il s'agit du nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier qui s'est situé à 70 020 pour une cible de 70 000.
339. La non-atteinte des cibles de certains indicateurs s'explique entre autres par la conjoncture interne et externe difficile, surtout la situation sécuritaire qui a affecté plusieurs mines<sup>9</sup>. Toutefois, le domaine a montré des signes de résilience et a pu réaliser plusieurs produits attendus dont la tenue par des acteurs locaux de 03 projets de recherche géologique et minière avancés, la saisie de 22,3 kg d'or pour une cible de 20 kg. La situation de ces produits est contenue dans le **Tableau 74** .

**Tableau 74:** situation de réalisation des indicateurs de produits du domaine de l'industrie minière

Indicateurs	Réf 2020	Réal 2021	Réal 2022	Cible 2022
<b>Action A117 : Promotion de l'exploitation minière industrielle et de l'investissement national</b>				
Nombre de projets de recherche géologique et minière avancés détenus par des locaux	00	02	03	05
<b>Action A118 : Mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre la fraude</b>				
Quantité d'or saisie en Kg	-	13,07223	22,2748	20

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD TIA, février 2023

340. Au titre de l'augmentations du taux des royalties (A075) les projets de décrets sur les taxes et redevances minières sont disponibles.
341. En matière de promotion des *industries culturelles touristiques et sportives compétitives et à forte valeur ajoutée*, le *PAT* a mis l'accent sur l'opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme (A041) et la relance des travaux des infrastructures sportives (A126). Ces deux actions sont mises en œuvre par le secteur de planification Culture, Tourisme, Sport et Loisir (CTSL). Au terme de l'année 2022, la situation de réalisation des indicateurs d'action comparativement aux cibles annuelles est résumée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 75 :** situation de réalisation des indicateurs d'actions relatives aux industries culturelles, touristiques et sportives

Indicateurs	Réf. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
<b>Action A041 « Opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme »</b>				
Taux de progression des emplois culturels et touristiques	11,0 % (2018)	ND	ND	12%
Proportion d'entreprises culturelles et touristiques formelles	10,9%	11%	ND	12%
Nombre de manifestations culturelles d'envergure tenues	4	2	2	4 <sup>10</sup>

<sup>9</sup> SOMITA, SAMTENGA, BMC.

<sup>10</sup> Il s'agit de la Semaine nationale de la culture (SNC), des Journées cinématographiques de la femme africaine (JCFA), du Prix national de l'entrepreneur touristique et du Symposium sur granite de Laongo

Indicateurs	Réf. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
<b>Action A126 « Relance des travaux des infrastructures sportives</b>				
Nombre de nouvelles infrastructures sportives construites/réhabilitées	4	2	2	4

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD CTSL ; mars 2023

342. Le **Tableau 75** montre que pour l'action A041, le niveau du seul indicateur évalué en 2022 s'affiche en retrait par rapport à la cible. Il en est de même pour l'indicateur relatif à la relance des travaux d'infrastructures sportives, avec la livraison de deux infrastructures sportives sur quatre attendues. Toutefois, l'analyse des produits devant justifier les progrès en matière de promotion des industries culturelles, touristiques et sportives compétitives révèle des acquis enregistrés au cours de l'année.

**Tableau 76**: situation des indicateurs de produits des actions A041 et A126

Indicateur	Réf 2020	Réal 2021	Réal 2022	Cible 2022
<b>Action A041 : Opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme</b>				
Nombre d'opérateurs culturels et touristiques (femmes/hommes) soutenus (dont prêt)	62	89	200	128
Nombre d'initiatives de développement de tourisme mises en œuvre	13	13	13	8
Nombre de manifestations majeures de promotion culturelle et touristique organisées	4	2	2	4
<b>Action A126 : Relance des travaux d'infrastructures sportives</b>				
Nombre d'infrastructures de sports construites/normalisées	0	0	2	3

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD CTSL ; mars 2023

343. Concernant l'action A041, relative à l'opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme, le **Tableau 76** indique qu'à l'opposé des manifestations de promotion culturelle et touristique, des progrès ont été enregistrés en matière d'appuis financiers aux opérateurs touristiques et de développement d'initiatives touristiques. La situation sécuritaire du pays n'a pas été favorable à la tenue de certaines manifestations de promotion culturelle et touristique (SNC, JCFA, FESTIMA). Sur les 04 manifestations attendues, (02) ont été effectivement tenues. Il s'agit du prix national de l'entrepreneur touristique et du symposium sur granite de Laongo.

Quant à l'action A126, au terme de l'année, deux (02) nouvelles infrastructures sportives ont effectivement été livrées pour une cible de 03 infrastructures. Il s'agit des stades de Zorgho et de Boussé. Les travaux de construction de la troisième infrastructure sportive à Ziniaré et la mise aux normes internationales du stade du 4-Août sont à des niveaux d'exécution physique respectifs de 95% et 57%.

### II.3.4.3. Objectif stratégique 4.3 : Promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents

344. A travers le PAT, quatre (04) actions concourent à la mise en œuvre de l'OS 4.3. Il s'agit de l'élaboration de la loi d'orientation du numérique et relecture de la loi postale (A136), l'amélioration des services de transports routier, ferroviaire et aérien et la promotion de la mobilité urbaine (A138), de l'amélioration des services de communication(A042) et de la promotion du commerce intérieur, de la régulation de la concurrence et de la protection des consommateurs.
345. En matière d'amélioration des services de transports, la situation des principaux indicateurs d'action au regard de leurs cibles 2022 se présente comme indiquée dans le **Tableau 77** ci-dessous. Il ressort des données du tableau que seule la cible du nombre de passagers aux aéroports du Burkina Faso a été atteinte. Pour ce qui est du temps d'attente moyen à un arrêt de bus, la cible 2022 de réduire ce temps à moins de 35 minutes n'est pas atteinte. Concernant le nombre d'accidents pour 10 000 véhicules et poids de la branche d'activités transport dans le PIB, les données sur les réalisations au 31 décembre 2022 ne sont pas disponibles.

**Tableau 77** : situation des indicateurs d'actions relatives à l'amélioration des services de transports

Indicateurs	Réf 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
<b>Action A138 : Amélioration des services de transports routier, ferroviaire et aérien et la promotion de la mobilité urbaine</b>				
Contribution du secteur des transports au PIB (%)	-	1,6	ND	1,7
<b>Indicateur sectoriel</b>				
Évolution du nombre de passagers aux aéroports du Burkina Faso	-	478 121	602 000	516 585
Capacité du transport ferroviaire (en tonne)	983 154	993 599	740 940	1 000 000
Temps moyen d'attente à un arrêt de bus (minute)	-	35	65	35
Taux d'accidents pour 10000 véhicules	56,08	59,24	ND	50

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du secteur CSM, février 2023

346. Ces évolutions disparates des indicateurs d'actions s'expliquent par l'état de mise en œuvre des produits associés consignés dans le **Tableau 78** ci-après. Il apparaît que sur neuf (09) indicateurs de produits, les cibles de quatre (04) indicateurs de produits relatifs à l'amélioration des services de transports (A138) ont été atteintes, alors qu'au niveau de l'action sectorielle relative à l'amélioration de la mobilité urbaine et de la sécurité routière, ce sont les objectifs d'acquisition des bus SOTRACO et d'ouverture de lignes supplémentaires pour le transport urbain dans le cadre du projet de mobilité du Grand Ouaga (PMUGO) et de nombre de séances de sensibilisation sur la sécurité routière qui ne sont pas atteints.

347. Ces contre-performances sont essentiellement liées à l'insuffisance des ressources financières.

**Tableau 78:** situation des indicateurs de produits relatifs à l'amélioration des services de transports

Indicateur	Réf 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
<b>Action A138 : Amélioration des services de transports routier, ferroviaire et aérien et la promotion de la mobilité urbaine</b>				
Nombre de permis de conduire délivrés	92 531	109 219	95 440	119 507
Nombre de cartes grises délivrées	536 632	668 996	528 057	864 960
Nombre de textes adoptés	3	3	3	6
Nombre d'aéronefs fonctionnels	-	1	1	1
Nombre de nouvelles lignes ouvertes	1	0	0	1
Nombre de fréquences supplémentaires	0	4	4	2
Nombre d'accords de services aériens (ASA) ou/et de mémorandums d'entente (MOU) signés	0	1	1	1
Volume de marchandises importées (en tonne)	-	5 552 233	6 283 459	6 035 905
Volume de marchandises exportées (en tonne)	-	977 867	913 437	1 631 939
<b>Indicateurs sectoriels en matière d'amélioration de la mobilité urbaine et de promotion de la sécurité routière</b>				
Nombre de textes et documents adoptés <sup>11</sup>	2	2	3	2
Nombre de bus acquis	0	0	0	60
Nombre de lignes supplémentaires ouvertes	4	4	0	4
Nombre de séances de sensibilisation	87	124	42	90
Nombre de sorties de contrôle effectuées	156	627	1 007	400
Nombre d'audits/inspections de sécurité routière effectués	1	8	3	2

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du secteur CSM, février 2023

348. Concernant l'amélioration des services de communication (A042), l'effet de l'action visait notamment à accroître de 100, le nombre d'emplois dans les médias en les faisant passer de 3 170 en 2021 à 3270 en 2022. La situation en fin 2022 révèle qu'au total, 586 nouveaux emplois ont été créés dans les médias.
349. Toutefois, malgré ce niveau de performance, la situation de la réalisation des produits attendus reste pour un certain nombre d'entre eux à améliorer. Il s'agit notamment du financement des projets d'investissement et d'équipement des médias par le FAPP, de la sensibilisation des acteurs à la nouvelle loi relative à la publicité et de l'encadrement des stagiaires (**Tableau 79**).

<sup>11</sup> (1) Etude schéma directeur informatique de la Direction générale de la mobilité urbaine, (2) Etude de l'offre de transport de la ville de Ouagadougou et (3) Etude des aires de stationnement de la ville de Bobo-Dioulasso

**Tableau 79** : situation des indicateurs de produits relatifs à l'amélioration des services de communication

Indicateur	Réf 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Nombre de publicitaires sensibilisés à la loi relative à la publicité	0	0	0	300
Nombre de médias bénéficiaires de l'appui financier	106	115	112	110
Nombre de projets d'entreprises de presse privée financés	4	4	2	10
Nombre de stagiaires formés	111	111	97	110
Nombre d'œuvres primées au concours prix Galian	19	20	22	21

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du secteur CSM, février 2023

350. S'agissant de la promotion du commerce intérieur, de la régulation de la concurrence et de la protection des consommateurs, quatre (04) indicateurs d'action contribuent à la réalisation de l'objectif de promotion du commerce et de l'expansion des industries de service. Il s'agit de : (i) part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens ; (ii) taux de couverture des importations par les exportations ; (iii) pourcentage des acteurs contrôlés respectant la réglementation et (iv) taux d'instruction des plaintes instruites. A la date du 31 décembre 2022, les résultats sont satisfaisants. La situation d'exécution est consignée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 80**: situation des indicateurs relatifs à la promotion du commerce et de la régulation de la concurrence

Indicateurs	Réf 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens	12,3	13,9	11,7	11,7
Taux de couverture des importations par les exportations	104,7	107,4	91,8	83,9
Pourcentage des acteurs contrôlés respectant la réglementation	6,67	11,27	22,18	25
Taux d'instruction des plaintes instruites	100	100	100	100

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du secteur CSM, février 2023

351. Il ressort du tableau que sur les quatre (04) indicateurs stratégiques, deux ont un taux de réalisation de 100%. Il s'agit de la part des produits alimentaires et le taux d'instruction des plaintes. Cette performance s'explique par l'augmentation du coût des achats publics des produits locaux et par la régulation du sous-secteur commerce à travers 12 décisions ou avis rendus ou émis et l'instruction de 14 dossiers de saisine et d'auto-saisine. Le coût de réalisation de ces produits est de 12 000 000 FCFA.
352. Pour ce qui est de l'indicateur en lien avec le pourcentage des acteurs contrôlés respectant la réglementation, le résultat atteint résulte de la réticence des acteurs économiques au respect de ladite réglementation. En dépit de cette situation, les produits réalisés ont nécessité un coût de 9 000 000 FCFA.
353. Enfin, le « taux de couverture des importations par les exportations a connu une

amélioration ressortant à 91,8%, bien qu'en-deçà de la cible prévue (83,9%).

354. Le tableau ci-dessous donne la situation d'exécution des indicateurs de produits à la date du 31 décembre 2022.

**Tableau 81:** situation des indicateurs de produits relatifs à la promotion du commerce et de la régulation de la concurrence

Indicateurs	Réf 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Coût (en milliards FCFA) des achats publics des produits locaux	21,985	2,3	35,440	3
Nombre d'acteurs économiques informés et sensibilisés	-	12 010	12 443	13000
Nombre d'acteurs accompagnés	-	85	162	50
Nombre de projets montés et financés <sup>12</sup>	1	1	1	1
Nombre de décisions ou avis rendus ou émis	06	05	12	12
Nombre de dossiers de saisine et d'auto-saisine instruits	08	12	14	14
Nombre de commerçants contrôlés	-	16 387	13 282	13 000

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du secteur CSM, février 2023

#### II.3.4.4. Objectif stratégique 4.4 : Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie

355. L'objectif stratégique 4.4, Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie, est mis en œuvre à travers le PAT au moyen de 10 actions dont les situations d'exécution sont présentées ci-dessus par domaine.
356. Ainsi, concernant le domaine des infrastructures hydrauliques, la cible de l'indicateur de l'action (A057), relance des travaux des infrastructures hydrauliques était de faire passer la capacité de stockage en eau de surface de 6145,7 millions de m<sup>3</sup> en 2021 à 6 163 millions de m<sup>3</sup>. Au terme de l'année 2022, la réalisation se situait à 6 150,96 millions de m<sup>3</sup>, en retrait par rapport à la cible annuelle.
357. En outre, pour ce qui est de « Entretien et maintenance des ouvrages de mobilisation et de valorisation des ressources en eau (A 058) », la cible annuelle de porter le taux de fonctionnalité des barrages à 57,1% en 2022 contre une réalisation de 56,7% en 2021 a été atteinte, car ledit taux s'est établi à 57,2%.
358. La situation de la réalisation des extrants se présente comme indiquée dans le tableau ci-dessous qui montre que les cibles des extrants relatifs à l'entretien et à la maintenance des ouvrages (Action A058) ont toutes été atteintes. En revanche, pour ce qui est de la relance

<sup>12</sup> Il s'agit du projet d'appui à la compétitivité des produits de la filière karité (PACFIK)

des travaux des infrastructures hydrauliques (A057), seule la cible de réhabilitation des barrages dégradés a été atteinte.

**Tableau 82** : situation des indicateurs de produits du secteur PASP en lien avec le domaine des infrastructures hydrauliques

Indicateurs	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
<b>Action A057 : Relance des travaux des infrastructures hydrauliques</b>			
Nombre de barrages dégradés réhabilités	3	6	5
Nombre de nouveaux barrages réalisés	2	2	4
<b>Action A058 : Entretien et maintenance des ouvrages de mobilisation et de valorisation des ressources en eau</b>			
Nombre de barrages entretenus	0	10	10
Nombre de barrages sécurisés	5	3	1

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du secteur PASP, février 2023

359. En ce qui concerne la dernière action du PAT qui participe au développement des infrastructures hydrauliques à savoir, la « Poursuite de la protection et de la gestion des ressources en eau (A059) », en termes d'effet de ladite action, la proportion des retenues d'eau de surface de plus de 500 000 m<sup>3</sup> avec protection des berges est passée de 21% en 2021 à 22% en 2022, sans atteindre la cible fixée à 23%.
360. En termes d'extrants réalisés en 2022, la situation de chaque produit attendu au regard de sa cible annuelle est consignée dans le **Tableau 83**. Il s'avère notamment que la performance enregistrée en 2022 est en retrait par rapport aux ambitions pour ce qui est de retenue d'eau avec les berges protégées, du nombre de Schémas directeurs d'aménagement de gestion de l'eau (SDAGE) élaborés ou encore pour ce qui concerne le nombre de forages profonds de 500 m de reconnaissance et de piézomètres associés réalisés dans la zone sédimentaire du Burkina Faso.
361. Les contreperformances enregistrées dans le secteur au niveau de la réalisation d'ouvrages hydrauliques s'expliquent par la défaillance des entreprises.

**Tableau 83** : situation des indicateurs de produits relatifs à l'action A059

Indicateurs	Réf 2021	Réal 2022	Cible 2022
Nombre d'acteurs du bassin dont les capacités ont été renforcées pour la prévention et la gestion des conflits	ND	ND	20
Nombre de barrages/retenues d'eau dont les plantes envahissantes ont été éliminées	ND	10	10
Nombre de services police de l'eau fonctionnels	13	13	13
Nombre de barrages/retenues d'eau avec les berges protégées	11	7	10
Nombre d'agences de l'eau disposant d'un Schéma directeur d'aménagement de gestion de l'eau (SDAGE)	2 (2016)	2	3
Nombre de forages profonds de 500 m de reconnaissance et de piézomètres associés dans la zone sédimentaire du Burkina Faso réalisés	0	0	3

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du secteur PASP, février 2023

362. Le domaine du développement des infrastructures énergétiques est porté à travers le PAT

par l'action « relance des travaux des infrastructures énergétiques (A060) ». En termes d'effet de cette action, il s'agissait de porter la puissance électrique installée de 739,35MW en 2021 à 769 MW en 2022 et de réduire la durée moyenne des interruptions du système électrique national de 89 heures en 2021 à 87 heures en 2022.

363. La situation des indicateurs d'effet à la fin de l'année 2022 des deux (02) indicateurs d'effet n'est pas encore disponible. Toutefois, pour ce qui est de la puissance électrique installée, l'installation partielle de la centrale solaire photovoltaïque de Nagreongo, avec une puissance additionnelle de 30 Mwc pour une cible annuelle de 88 MWc traduit un accroissement de la puissance électrique installée.
364. En revanche, des chantiers de construction des centrales solaires de Zagtouli II de 17 MWc et de Pâ de 30 MWc connaissent de faibles niveaux d'avancement, ce qui limite les progrès vers l'atteinte de la cible de production électrique nationale. Par ailleurs, la suspension du Compact MCC consécutive au changement institutionnel intervenu le 24 janvier 2022, limite la mise en œuvre d'importants projets de renforcement du secteur de l'énergie qui pourraient par ailleurs contribuer à réduire significativement les durées d'interruption d'électricité dans le système. Des actions devraient être envisagées en vue de réaliser les projets dudit Compact.
365. S'agissant du développement des infrastructures routières, il est opérationnalisé dans le PAT à travers trois (03) actions, à savoir, la relance des travaux des infrastructures routières (A094), la sauvegarde du patrimoine routier (A093) et la réduction de la surcharge sur les axes routiers (A139).
366. Au 31 décembre 2022, la situation de l'exécution des cibles des indicateurs des trois actions est consignée dans le tableau ci-dessous. Il apparaît que les indicateurs des actions A093 et A139 que sont respectivement la proportion des routes en bon état et le taux de véhicules en surcharge sur les axes routiers n'ont pas atteint leurs cibles en 2022. Pour ce qui est de la relance des travaux de construction de routes (A094), les cibles 2022 du taux de renforcement des routes bitumées et de proportion de pistes rurales aménagées ont été atteintes, mais pas celles relatives au bitumage de routes et à l'aménagement de voirie.

**Tableau 84:** situation des indicateurs d'actions en matière d'infrastructures routières

Indicateurs	Réf. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible 2022
<b>Action A093 : Sauvegarde du patrimoine routier</b>				
Proportion des routes en bon état	86,5	25	23	25
<b>Action A094 : Relance des travaux des infrastructures routières</b>				
Proportion de pistes rurales aménagées (%)	33,57	35,53	36,43	36,2
Proportion de routes bitumées (%)	27,42	28,06	28,77	29,21
Proportion de voiries urbaines prévues et aménagées (%)	ND	38,69	67,09	70,73
Taux de renforcement/réhabilitation des routes bitumées (%)	ND	4,3	4,71	4,71
<b>Action A139 : Réduction de la surcharge sur les axes routiers</b>				
Taux de véhicules en surcharge sur les axes routiers (%)	54,77	69,23	67,27	45

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du CSD ITCH, février 2023

367. La situation d'exécution des produits attendus par action est consignée dans le **Tableau 85**. Il y apparait les performances suivantes. Aucune des cibles des indicateurs de produits de la sauvegarde du patrimoine routier (A093) n'a été atteinte. Il s'agit de cibles des linéaires de routes du réseau classé et de pistes rurales entretenus.
368. Concernant la relance des travaux des infrastructures routières (A094), les cibles des produits relatifs à l'aménagement de nouvelles voiries bitumées, de voies primaires et secondaires aménagées, de nouvelles routes bitumées, de réalisation d'étude de voirie urbaine et de nouvelles routes à bitumer n'ont pas été atteintes.
369. Pour ce qui est des études de bitumage programmées en 2022, au nombre de seize (16), trois (03) ont été achevées, trois (03) sont en cours de réalisation, neuf (09) sont en instance de démarrage et une (01) est suspendue pour cause d'insécurité. Les études achevées concernent les travaux de désenclavement des quartiers Nord de Ouagadougou y compris l'ouvrage d'art de franchissement du barrage n°2, la Route nationale 26 (RN26) Cinkansé (Emb RN16) -Sangha-Soudougui-Diabiga-Emb RN19 et (82 km) et le tronçon Bobo-Dioulasso-Banfora-Frontière Côte d'Ivoire (CU7b) (200 km) dans le cadre du projet de l'autoroute Yamoussoukro-Ouaga.
370. La performance en termes de linéaire de nouvelles voiries bitumées, de nouvelles routes bitumées et d'entretien courant du réseau classé et de pistes rurales reste faible, plombée par la persistance de l'insécurité dans les zones d'intervention des projets, la faiblesse du financement, la faible capacité technique et financière des entreprises.
371. En revanche, concernant les efforts de réduction de la surcharge sur les axes routiers (A139), malgré le fait que le nombre de contrôles ait largement excédé la cible fixée en 2022, la contreperformance en matière de réduction de la surcharge sur les axes routiers s'explique par la non-application intégrale du règlement n°14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures de contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans les Etats membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). En effet, le délestage n'étant toujours pas d'application, les pénalités à partir du seuil de tolérance de 20%, n'arrivent pas à infléchir la pratique de la surcharge sur nos axes routiers par les transporteurs.

**Tableau 85:** situation des indicateurs de produits en matière d'infrastructures routières

Indicateurs	Réf. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible 2022
<b>Action A093 : Sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire et cartographie</b>				
Linéaire du réseau routier classé entretenu par entretien courant (km)	6 630	7 965	5 969	8 284
Linéaire du réseau de pistes rurales entretenu par entretien courant (km)		1 506	719	1 596
<b>Action A094 : Relance des travaux des infrastructures routières</b>				
Linéaire de nouvelles voiries bitumées (km)	ND	95,62	32,1	80,38
Linéaire de voies primaires et secondaires aménagées	78,9	213,15	58,3	60,17

Indicateurs	Réf. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible 2022
Linéaire de nouvelles pistes rurales aménagées (km)	206,33	1 024	413	306,7
Linéaire de nouvelles routes bitumées (km)	129	43	108,1	165
Linéaire de routes bitumées renforcées/réhabilitées (km)	130,5	78,73	8,275	8,275
Nombre d'études de la voirie urbaine	ND	0	2	1
Nombre d'études de nouvelles routes à bitumer	ND	0	2	4
Taux de couverture du territoire national en cartes topographiques à l'échelle 1/50 000 <sup>ème</sup> (%)	ND	54,5	55	56
Taux de couverture du territoire national en réseaux (points géodésiques au sol, les stations GPS, réseau de nivellement et réseau de gravimétrie) (%)	ND	43,5	44,75	45
<b>Action A139 : Réduction de la surcharge sur les axes routiers</b>				
Nombre de véhicules poids lourd contrôlés	200 000	214 000	338 118	225 000
Nombre d'inspections réalisées	10	10	10	10

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD ITCH, février 2023

372. S'agissant du développement des infrastructures aéroportuaires et ferroviaires, porté dans par l'action « réalisation des infrastructures ferroviaires et aéroportuaires (A140) », des avancées sont notées dans la réalisation de l'aéroport de Donsin avec un taux d'exécution des travaux estimé à 57% au 31 décembre 2022 pour une cible annuelle de 67%. La non-atteinte de la cible s'explique essentiellement par l'insuffisance de la contrepartie nationale, la non-mobilisation du deuxième prêt de la BOAD et la non-mise en vigueur de la Convention de concession avec la Société d'économie mixte (SEM) AERIO dans le cadre de la réalisation de l'aéroport de Donsin.
373. Quant à la réalisation des infrastructures ferroviaires, aucune programmation n'a été faite en 2022 parce que le démarrage des travaux reste conditionné par la finalisation de la contractualisation et la libération des emprises ferroviaires pour la construction de la liaison ferroviaire Burkina-Ghana programmée à partir de 2025. Cependant, les études de faisabilité ont été réalisées à 100%.
374. Au chapitre du développement des infrastructures de communications électroniques, porté par les actions que sont « l'extension et le renouvellement des équipements vétustes et obsolètes du Réseau informatique national de l'administration (RESINA) (A134) » et « la Construction du centre d'opération du réseau Backbone national de Ouagadougou (A135) », la situation de l'évolution des indicateurs d'effet des deux actions se présente comme suit à la fin de l'année 2022. Le taux de renouvellement des équipements du RESINA n'a été que de 21% pour une cible de 43%, pour ce qui est de l'action (A134). Quant au taux de réalisation de la construction d'un centre d'opération du réseau backbone national de Ouaga (A135), il n'a été que de 6% pour une cible annuelle fixée à 10%.
375. Cette contreperformance en matière de réalisation des cibles des indicateurs d'effets des deux actions s'explique par les progrès contrastés en matière de livraison des produits attendus y relatifs (**Tableau 86**). Le tableau révèle qu'aucun des 02 extrants de l'action A135,

à savoir, la construction du centre d'opération du réseau backbone national et sa clôture n'a été livrée. Pour ce qui est des huit (08) produits programmés pour la mise en œuvre de l'extension et le renouvellement des équipements du RESINA (A134), seulement deux d'entre eux ont atteint leur cible. Il s'agit de l'entretien annuel des infrastructures et l'accroissement de la capacité internet de 9Gbps au profit de l'administration. Cette contreperformance s'explique principalement par les changements institutionnels intervenus au sommet de l'Etat qui ont conduit certains partenaires à suspendre leur intervention. De même, la crise internationale actuelle a provoqué un renchérissement des coûts et des difficultés d'approvisionnement.

**Tableau 86** : situation des indicateurs de produits en matière d'infrastructures de communications électroniques

Indicateurs	Réf. 2020	Réal. 2021	Réal. 2022	Cible 2022
<b>Action A 134 : Extension et renouvellement des équipements vétustes et obsolètes du Réseau informatique national de l'administration (RESINA)</b>				
Taux de maintenance annuelle (%)		95	100	100
Nombre de réseaux locaux renforcés		448	94	100
Nombre de stations de base renforcées		111	0	3
Nombre de stations de base créées		89	0	3
Pourcentage d'équipements vétustes remplacés (%)	0	0	83	100
Capacité internet (Gbps) pour l'administration	4	4	9	9
Nombre d'équipements actifs acquis	0	0	0	1
Nombre de nouvelles structures interconnectées au RESINA	2 332	295	70	100
<b>Action A 135 : Construction du centre d'opération du réseau Backbone national de Ouagadougou</b>				
Existence de la clôture du centre d'opération du réseau backbone national	0	0	0	1
Existence du centre d'opération du réseau backbone national	0	0	0	1

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD ITCH ; février 2023

#### II.3.4.5. Objectif stratégique 4.5 : Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre

376. Trois actions majeures du secteur de planification PASP et du secteur EEA contribuent à l'atteinte de l'OS 4.5. Il s'agit du reboisement et reforestation (A061), de la récupération des terres dégradées (A062), du renforcement de la résilience climatique des secteurs et domaines prioritaires (A063) et du renforcement de la gouvernance environnementale et

du développement durable (A064). Les niveaux de réalisation des cibles des indicateurs des 02 premières actions se présentent comme suit. Pour ce qui est de la récupération des terres dégradées (A062), la proportion de terres dégradées récupérées n'a été que de 5,7% en 2022 contre 5,4% en 2021 pour une cible de 9,3%.

377. En revanche, concernant le reboisement et la reforestation (A061), la cible de son indicateur d'effet a été largement atteinte. En effet, le taux de couvert végétal qui était de 46% en 2021 a été porté à 57,97% en 2022 pour une cible annuelle fixée à 47%.
378. En 2022, la résilience climatique du pays s'est améliorée. En effet, le taux d'adoption des technologies d'adaptation au changement climatique est passé de 95 % en 2021 à 95,45 % en 2022 pour une cible de 80%. Quant à la quantité de carbone séquestré, l'indicateur n'a pas connu de renseignement en 2022 en raison de son caractère biennuel.
379. La proportion de PCD intégrant les thématiques E/DD/CC s'établit à 41,38%. Malgré la progression de l'indicateur entre 2021 et 2022, la cible de 43% escomptée en 2022 n'a pas été atteinte en raison de la dissolution des conseils municipaux consécutive aux changements politiques et institutionnels ainsi qu'à la situation sécuritaire défavorable dans plusieurs communes. S'agissant de la proportion des cadres de concertation en matière d'E/DD fonctionnels, elle est passée de 40% en 2021 à 50% en 2022 pour une cible de 50%. La signature de l'arrêté mettant en place et organisant la session du cadre de concertation unique des conventions a permis d'atteindre la cible.
380. Les progrès ci-dessus réalisés en matière de reboisement et de reforestation et en matière de récupération des terres dégradées s'expliquent par les volumes de produits livrés et inscrits dans le **Tableau 87**. Ainsi, en matière de reboisement (A061), le nombre de plants produits excède la cible annuelle d'au moins 4 millions, tandis que le nombre de plans mis en terre est quasiment égal au nombre attendu en 2022.
381. Pour ce qui est des extrants relatifs à la récupération des terres dégradées (A062), si la superficie des terres dégradées dans les écosystèmes forestiers réalisée en fin 2022 est toute proche de la superficie cible, celle des terres dégradées récupérées dans les espaces agro-pastoraux excède elle, amplement la superficie cible.

**Tableau 87** : situation des indicateurs de produits relatifs au reboisement/reforestation et récupération

Indicateurs	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
<b>Action A061 : Reboisement et reforestation</b>			
Nombre de plants produits	10 432 389	9 563 406	5 500 000
Nombre de plants mis en terre	5 398 631	4 936 066	5 250 000
<b>Action A062 : Récupération des terres dégradées</b>			
Superficie des terres dégradées récupérées dans les écosystèmes forestiers (ha)	2 637,70	4 630,60	5 000
Superficie des terres dégradées récupérées dans les espaces agro-pastoraux (ha)	22591,9	14 336,67	11 575

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du secteur PASP, février 2023

382. S'agissant du renforcement de la résilience climatique des secteurs et domaines prioritaires (A063), la réalisation de l'action est appréciée à travers le taux d'adoption des technologies d'adaptation au changement climatique vulgarisées et la quantité de carbone séquestrée. Au 31 décembre 2022, le taux d'adoption des technologies d'adaptation au changement climatique vulgarisées est de 95,45% pour une cible de 80%. Concernant la quantité de carbone séquestrée, sa valeur n'est pas disponible en raison de son caractère biennuel.
383. L'atteinte des cibles de ces deux indicateurs d'action est soutenue par deux produits dont la situation est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 88:** situation des indicateurs de produits de l'action A063 de l'OS 4.5

Indicateur	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible 2022
Nombre de villages en transformation en éco-villages	63	71	73
Nombre de recommandations de l'étude sur la fiscalité environnementale mises en œuvre	0	-	-

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du secteur EEA, février 2023

384. L'amélioration de l'adaptation au changement climatique peut être expliquée par la transformation des villages en éco-villages. En effet, en 2022, 08 nouveaux villages ont été transformés en éco-villages.
385. En plus de l'action A063, d'autres actions sectorielles contribuent à l'atteinte de l'OS 4.5 pilier 3. Il s'agit de l'amélioration des prévisions météorologiques et climatiques et le renforcement de la gouvernance environnementale et du développement durable.
386. Concernant la première action sectorielle (amélioration des prévisions météorologiques et climatiques), elle est appréciée à travers le taux de couverture des infrastructures météorologiques modernisées qui a atteint sa cible de 70% en 2022 en raison des efforts consentis dans la livraison des produits y relatifs (cf. tableau ci-dessous).

**Tableau 89:** situation des indicateurs de produits de l'action relative à l'amélioration des prévisions météorologiques et climatiques

Indicateur	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible 2022
Nombre de postes de travail du CNVAM équipés	1	0	1
Nombre de stations du réseau météorologique national fonctionnelles	413	414	416
Nombre de communes dotées de stations météorologiques	232	232	238
Nombre de stations météorologiques automatiques installées dans les communes	232	233	238
Nombre de messages d'alerte des phénomènes météorologiques extrêmes élaborés	62	62	62
Nombre de bulletins d'informations météorologiques et climatiques diffusés	755	755	755

**Source :** rapport annuel de performance 2022 du secteur EEA, février 2023

387. Les avancées les plus nettes en matière d'amélioration des prévisions météorologiques et climatiques sont enregistrées au niveau de la production des bulletins d'informations météorologiques et climatiques, de l'élaboration des «messages d'alerte des phénomènes météorologiques extrêmes, du fonctionnement des stations du réseau météorologique national, la dotation des communes de stations météorologiques manuelles et de l'installation de stations météorologiques automatiques dans les communes qui ont tous enregistré un taux de réalisation de plus de 97%.
388. Toutefois, on note une contreperformance au niveau de l'équipement des postes de travail du CNVAM avec un taux de réalisation nul, expliquée par la suspension des décaissements et la signature tardive des contrats qui n'ont pas permis la réalisation de cette activité.
389. S'agissant de la deuxième action sectorielle (renforcement de la gouvernance environnementale et du développement durable), elle est appréciée à travers la proportion de plans communaux de développement intégrant les thématiques environnement, développement durable et changement climatique et la proportion des cadres de concertation en matière d'environnement. Au 31 décembre 2022, la proportion de plans communaux de développement intégrant les thématiques environnement, développement durable et changement climatique est de 41,4% pour une cible de 43%. Concernant la proportion des cadres de concertation en matière d'environnement et de développement durable fonctionnels, l'indicateur a atteint sa cible de 50% contre 40% en 2021.
390. La situation des trois produits concourant à la réalisation de ces deux indicateurs d'action est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 90:** situation des indicateurs de produits de l'action relative au renforcement de la gouvernance environnementale et du développement durable

Indicateur	Réf. 2021	Réal. 2022	Cible 2022
Nombre de PCD révisés prenant en compte l'E/DD	10	5	10
Nombre d'acteurs locaux informés/sensibilisés à la prise en compte de l'E/DD dans les PLD	240	0	1000
Nombre de sessions du cadre de concertation unique des conventions tenues	0	1	1

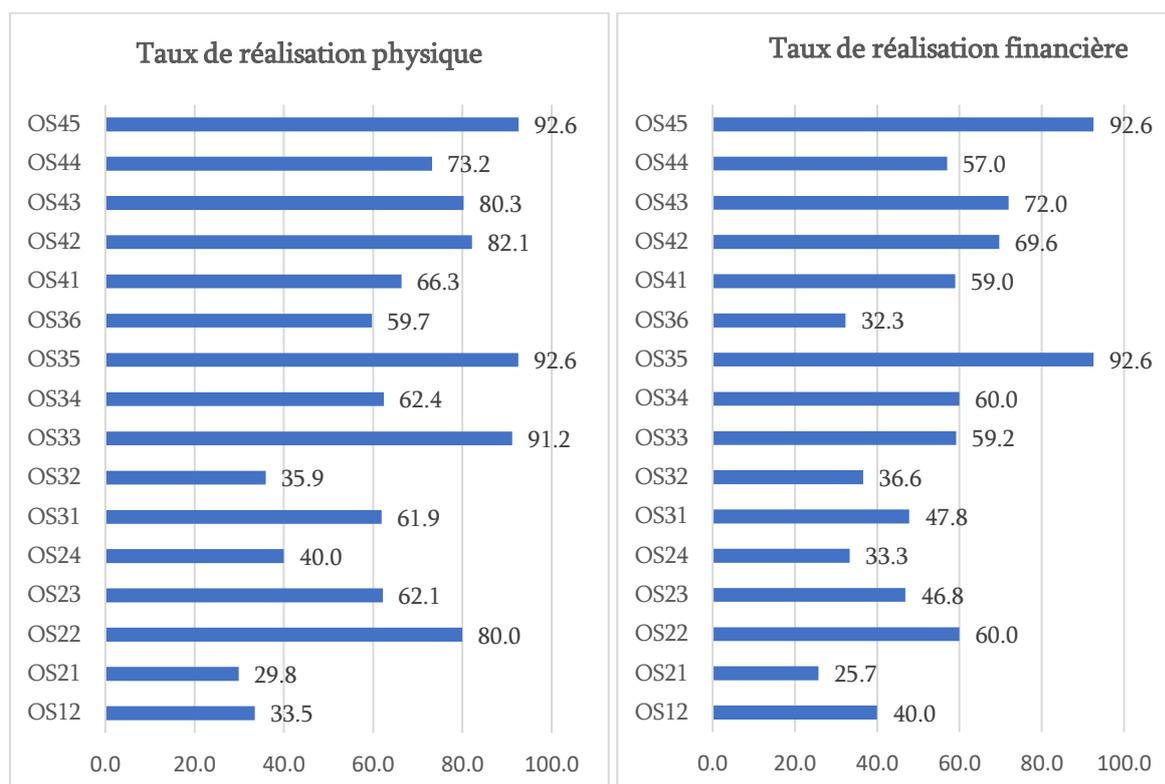
**Source :** rapport annuel de performance 2022 du secteur EEA, février 2023

391. En matière de gouvernance environnementale et de développement durable, l'acquis majeur concerne la tenue effective de la session du cadre de concertation unique des conventions. Par contre, les autres produits n'ont pas atteint leurs cibles en 2022.
392. En effet, sur une prévision de 10 PCD, 5 communes ont été accompagnées pour l'intégration des thématiques E/DD dans leur PCD. Cet écart s'explique par l'insuffisance des ressources financières pour appuyer les acteurs.
393. S'agissant du nombre d'acteurs locaux informés/sensibilisés, sur une prévision de 1 000 acteurs, aucun n'a été informé /sensibilisé en raison de l'instabilité institutionnelle et de la crise sécuritaire qui n'ont pas favorisé la mobilisation des ressources en raison.

### ***Encadré 3*** : Bilan d'exécution du Pilier 3

Les taux moyens d'exécution physique et financière des actions du Pilier 3 « refonder l'Etat et améliorer la gouvernance » sont respectivement de **61,6%** et **49,8%**. Le graphique ci-dessous donne les taux moyens par objectif stratégique. Le bilan d'exécution physique de ce pilier est tiré par les OS 2.2, 3.3, 3.5, 4.2, 4.3 et 4.5 qui présentent des taux supérieurs ou égaux à 80%.

**Graphique 4** : Taux de réalisation physique et financière par OS du Pilier 3



### **II.3.5. Contribution des collectivités territoriales à la refondation de l'Etat et à l'amélioration de la gouvernance**

394. Les collectivités territoriales participent également à la refondation de l'État et à l'amélioration de la gouvernance (pilier 3) à travers la mise en œuvre de plusieurs actions (cf. annexe).
395. Ainsi, dans le cadre de la **poursuite du développement des économies locales (A072)**, 143 boutiques de rue, 12 hangars de marché, 23 boutiques de marché, 30 halls centraux de marché ont été construits et 1 marché a été aménagé.
396. S'agissant de la **poursuite des investissements en infrastructures de santé (A124)**, la contribution des collectivités territoriales à la réalisation de cette action s'est faite, à travers

la construction de 8 CSPS, 5 dispensaires, 9 maternités et 7 dépôts MEG. Quant aux réhabilitations, elles ont porté sur 6 CSPS, 4 dispensaires et 5 maternités. Aussi, 2 ambulances ont été acquises dans la région du centre. Le bâtiment du centre de dialyse de Bobo-Dioulasso a également été réhabilité.

397. Pour ce qui est de **l'amélioration de la qualité et de l'accès au système éducatif (A077)**, les réalisations au niveau des collectivités territoriales ont porté sur la construction de 18 écoles, 103 salles de classe et 3 CEG. Les collectivités territoriales ont également réalisé 48 forages institutionnels dans les écoles et réhabilité 21 autres. Aussi, 47 latrines institutionnelles ont été construites.
398. Concernant **l'amélioration de l'employabilité des jeunes (A125)**, 88 jeunes ont bénéficié d'équipements pour leur installation professionnelle.
399. Relativement à **l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement (A053)**, les extrants ont porté, entre autres, sur la réalisation de 169 forages, 125 forages équipés de PMH et de 42 AEPS/PEA pour ce qui est de l'eau potable. Dans le domaine de l'assainissement, les collectivités territoriales ont construit/ réalisé 267 latrines publiques, 380 latrines familiales et 7 latrines communautaires et institutionnelles.
400. Dans le cadre **du développement de la production agricole sous maîtrise d'eau (A008)**, 5 ha de bas-fonds ont été aménagés.
401. En matière d'**amélioration d'accès des ménages aux intrants et équipements de qualité (A009)**, les collectivités territoriales ont livré aux producteurs 216 tonnes d'engrais à prix subventionné.
402. S'agissant de la **relance des travaux des infrastructures routières (A094)**, 169 km de pistes rurales ont été réhabilités et 46 km ont été aménagés. Aussi, 30 km de routes bitumées ont été réalisés.
403. Concernant la **récupération des terres dégradées (A062)**, 83 346 plants ont été mis en terre et 134 500C autres ont été produits.

### II.3.6. Synthèse de la refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance

404. **Dans le cadre du pilier 3**, les interventions du Gouvernement visent à refonder l'Etat et à améliorer toutes les formes de gouvernance. Ce pilier opérationnalise plusieurs axes stratégiques de la PND que sont : (i)consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix (axe 1), (ii)approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique (axe 2), (iii)consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale (axe 3), et (iv) dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois (axe 4).
405. **S'agissant de l'axe 1 de ce pilier « consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix »**, le PA-SD (ex-PAT) met en œuvre deux actions entrant dans le cadre du

renforcement de la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national (OS 1.2), à savoir la **fusion et centralisation des bases de données d'identité des personnes (A027)** et l'accroissement de l'accès de la population aux services de base grâce à l'interopérabilité des bases de données d'identification des personnes (A132). Ces deux actions sont prévues pour être livrées en 2024. Toutefois, plusieurs produits programmés dans le cadre de l'action A027 ont connu un début de mise en œuvre. Sur 4 produits programmés, seul un indicateur a atteint sa cible, à savoir la proportion de centres d'état civil équipés qui ressort à 10,8%.

406. Concernant l'axe 2 « **approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique** », opérationnalisé par quatre objectifs stratégiques de la PND, au 31 décembre 2022, les résultats suivants ont été enregistrés :
407. **Au titre de la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance politique**, les progrès enregistrés concernent entre autres : (i) **l'amélioration du fonctionnement des juridictions (A105)** par la réalisation des audits de 17 juridictions et le développement de cinq (05) logiciels métiers au profit de la justice ; (ii) **l'amélioration de l'accès à la justice (A106)** grâce à l'assistance par le FASJ à 787 personnes; (iii) **le renforcement de l'indépendance de la justice (A107)** avec la sensibilisation de 100 magistrats à la déontologie de la justice et la promotion par appel à candidature des postes de nomination ; (iv) **le renforcement de l'effectivité des droits humains (A108)** par la mise en œuvre de 98,86% des 70% des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU) et le traitement-suivi de l'ensemble des plaintes de violation ; (v) **la révision du code électoral (A030)** avec la disponibilité du rapport de la rencontre de définition des grandes problématiques de relecture intégrale dudit code.
408. **Au titre de la promotion de la bonne gouvernance administrative et la modernisation de l'administration publique**, les avancées enregistrées ont trait aux actions suivantes : (i) **la gestion efficace des ressources humaines de l'administration publique (A082)** à travers la disponibilité du texte de suspension des recrutements sur mesures nouvelles, du décret portant réglementation de la rémunération des membres du Gouvernement et du respect du décret par l'ensemble des membres du Gouvernement ; (ii) **l'administration publique est modernisée et rendue performante (A084)** actée par le développement de 49 e-services sur une prévision de 46; (iii) **la promotion de la communication gouvernementale (A085)** à travers 443 communiqués de presse, la réalisation de 28 publications sur l'action gouvernementale, la publication de 37 comptes rendus et (iv) **la mise en place et le déploiement de plateformes transversales (A118)** par la mise en œuvre du déploiement du Circuit intégré des missions(CIM) dans six (06) ministères et institutions, le déploiement du Système de gestion électronique et d'archivage de documents pour l'administration publique (SIGED) dans cinq (05) ministères et la dématérialisation de 39 procédures de l'administration.
409. Malgré ces résultats plutôt encourageants, des efforts méritent d'être déployés dans certaines actions afin d'atteindre les objectifs fixés, notamment (i) l'institution d'un plafonnement des dépenses des campagnes électorales (A028) ; (ii) la réglementation du

financement privé des partis politiques (A029) et (iii) la suppression des institutions non indispensables (A102).

410. **Au titre de la bonne gouvernance économique, financière et des coopérations régionale et internationale**, les avancées concernent les actions suivantes : (i) **l'assainissement du marché intérieur** (A070) avec 558 cas de fraude et d'usage de faux réprimés sur 228 cas prévus, (ii) **l'informatisation du cadastre foncier national et la détermination d'une autorité unique de rattachement** (A65) avec le redéploiement de la plateforme du cadastre foncier national à 75% pour une cible de 15% et (iii) **l'amélioration du climat des affaires** (A048) grâce à la mise en œuvre des réformes du plan stratégique pour l'amélioration du climat des affaires dont le taux s'établit à 40,53% pour une cible de 35% et la création de nouvelles entreprises qui a atteint 17 653 pour une cible de 17 500. Aussi, l'indice de perception des affaires s'est amélioré comparativement à 2021 passant de 0,328 à 0,307.
411. Les contreperformances concernent également les actions telles que (i) la valorisation de la préférence nationale en matière de commande publique et dans le secteur minier (A40) ; (ii) l'allègement des conditions d'accès au financement des PME/PMI (A047) ;
412. Enfin, l'action portant sur le renforcement et l'élargissement des liens d'amitié et de coopération du Burkina Faso (A003) n'a pas connu de mise en œuvre car aucune nouvelle représentation diplomatique n'a été ouverte en 2022.
413. **Dans le domaine du renforcement de la décentralisation et de la bonne gouvernance locale**, des acquis ont été engrangés à travers les actions suivantes : (i) la réforme du dispositif de financement de la décentralisation (A074), avec 15,53% du budget de l'Etat transféré aux collectivités territoriales sur une prévision de 15%, (ii) la **poursuite du développement des économies locales (A072)** avec les résultats obtenus dans la mise en œuvre de la tranche annuelle des projets et programmes (PADEL, PUDTR, PRISE) ; (iii) **l'accélération de la construction des pôles de croissance et de compétitivité (A073)** avec des avancées dans la mise en place de l'agropole de samendeni qui a été portée à 65% pour une cible de 45% ; et (iv) **l'amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales (A038)** avec la formation de 6 079 membres des délégations spéciales à leurs rôles.
414. S'agissant de l'axe 3 du pilier 3, « consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale », les acquis majeurs enregistrés se présentent comme suit par domaine.
415. **Dans le domaine de la santé**, les avancées concernent **la poursuite des investissements en matière de santé** » (A124) avec l'amélioration du rayon moyen d'action théorique qui a atteint 5,3 km grâce à la construction et l'opérationnalisation de nouveaux CSPS.
416. Les efforts restent à déployer dans la **poursuite des réformes en matière de santé (A123)**, où la plupart des cibles n'ont pas été atteintes du fait, entre autres, de la baisse de l'offre de services liée à la fermeture de formations sanitaires ou de leur fonctionnement à minima.
417. **En matière d'amélioration de l'accès à une éducation de qualité**, les progrès enregistrés concernent : **la poursuite de la réforme du système éducatif (A076)** avec le basculement vers l'EFTP matérialisé par l'accroissement de 13,1% des effectifs et l'élaboration de curricula pour l'enseignement de l'anglais au primaire ; **l'amélioration de l'offre et la qualité**

**de l'enseignement supérieur (A080)** à travers l'accroissement du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants, passant de 844 en 2021 à 948 en 2022 et de la proportion des étudiants inscrits dans les filières de l'EFTP qui ressort à 11,3% en 2022 contre 10,5% en 2021.

418. En revanche, du côté de « **l'amélioration de la qualité et l'accès au système éducatif** » (A077), les efforts restent à déployer afin d'inverser la tendance baissière de la plupart des indicateurs d'accès du fait de la situation sécuritaire qui a entraîné la fermeture de plusieurs écoles.
419. Aussi le renforcement de la gouvernance de l'enseignement supérieur (A079), reste un défi à relever, en témoigne la dégradation de la proportion d'UFR ayant normalisé leurs années académiques.
420. **En matière de promotion de la recherche scientifique et de l'innovation (A081)**, les acquis enregistrés ont trait au nombre moyen d'articles scientifiques produits par les chercheurs, qui s'est affiché à 1,23% pour une cible de 0,6 en 2022 contre 1,24 en 2021. Toutefois, des efforts restent à fournir pour concrétiser le recrutement d'attachés de recherche et réaliser des études pour la construction de la technopole pharmaceutique, etc.
421. **En matière de promotion de l'emploi décent et la protection sociale pour tous**, notamment pour les jeunes et les femmes, la performance s'est traduite par : le renforcement du cadre juridique et institutionnel du travail décent avec l'adoption de 14 textes d'application des lois N°004/2021 et N°003/2021, portant respectivement régimes de sécurité sociale applicable aux salariés et assimilés et de sécurité sociale applicable aux agents publics de l'Etat ; la réinsertion des travailleurs déflatés à travers un appui financier à 75% des bénéficiaires cibles contre 60% en 2021 ; le renforcement de la protection des enfants en difficulté(A095) avec 81,2% des enfants victimes de violence identifiés pris en charge sur une cible de 80% et la promotion de l'égalité et l'autonomisation des femmes à travers: (i) l'octroi de crédits à 130 430 femmes bénéficiaires de fonds nationaux de financement et la dotation de technologies de production, de transformation et de conservation à 100 femmes ainsi que l'octroi de matériels de production à 50 organisations féminines.
422. Toutefois, l'adoption du code du travail et de ses textes d'application, la poursuite de l'opérationnalisation du Régime d'assurance maladie universelle (RAMU) et la promotion du dialogue sociale constituent les défis majeurs à relever.
423. **Concernant l'amélioration du cadre de vie**, les progrès se sont traduits par la réalisation de 2 574 forages et 352 PEA et la réhabilitation de 496 forages équipés de PMH et de 274 AEPS en termes d'accès à l'eau potable ; la construction de 38 191 latrines familiales et institutionnelles et la réalisation de 18,33 km de caniveaux en termes d'assainissement ; l'électrification de 472 localités et le déploiement de 7 152 lampadaires pour l'éclairage public en termes d'accès à l'énergie ainsi que la construction de 641 logements, la mobilisation effective du foncier et l'adoption d'un plan stratégique du logement.
424. En revanche, les actions sont à déployer pour accroître la capacité de stockage en eau, concrétiser les réformes en matière d'assainissement et d'habitat et accélérer les projets d'électrification, de logement et d'ouvrages hydrauliques.

425. Enfin, en ce qui concerne l'axe 4 du pilier 3 « dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et des emplois », les progrès enregistrés se résument comme suit par domaine.
426. **Dans le domaine de la production végétale**, les résultats tangibles portent notamment sur : (i) l'amélioration de l'accès des ménages aux intrants et équipements de qualité (A009) avec la subvention des intrants à plus de 700 000 producteurs et d'équipements agricoles au profit de plus de 735 000 producteurs; (ii) le développement de la production agricole sous maîtrise d'eau (A008) avec l'exploitation de 2 824,60 ha de bas-fonds et plaines, la mise à disposition de 5 266 équipements d'irrigation aux producteurs et la réalisation de 82 modèles AIRP.
427. **Dans le domaine de la production forestière**, le renforcement de la transformation des produits forestiers non ligneux (A056) matérialisé par la mise en place de 11 unités de transformation de PFNL et le renforcement de la professionnalisation des acteurs des filières ASPHF (A014) à travers la mise en place de 345 coopératives dans le domaine des PFNL constituent les acquis majeurs.
428. **Dans le domaine de l'industrie**, de l'artisanat, de la culture et des sports, les progrès ont porté sur : (i) la relance des unités industrielles (A051) avec un niveau d'opérationnalisation de l'incubateur Burkina textile à 45% et la mise à niveau de 34 entreprises ; (ii) le financement et la promotion commerciale des produits de l'artisanat (A052) à travers l'octroi de 900,715 millions FCFA de crédits aux artisans et la construction de deux blocs au Village artisanal de Bobo-Dioulasso; (iii) l'opérationnalisation de la stratégie nationale de la culture et du tourisme (A041) matérialisée par l'octroi de crédits à 200 opérateurs culturels et touristiques et la mise en œuvre de 13 initiatives de développement du tourisme.
429. **Dans le domaine des services marchands**, les avancées concernent l'amélioration des services de transport routier, ferroviaire et aérien et la promotion de la mobilité urbaine (A138) à travers la délivrance de 95 440 permis de conduire et de 528 057 cartes grises et la fonctionnalité d'un aéronef ainsi que l'accompagnement financier de 112 médias et de deux projets d'entreprises de presse privée dans le cadre de l'amélioration des services de communication (A042).
430. **Dans le domaine des infrastructures hydrauliques, routières et aéroportuaires**, les progrès en matière de relance des infrastructures se sont matérialisés par : (i) la réhabilitation de six (06) barrages dégradés, la réalisation de deux (02) nouveaux barrages, l'entretien de 10 barrages et la sécurisation de trois (03) autres dans le cadre des infrastructures hydrauliques ; (ii) l'accroissement de la puissance installée de 30 Mwc avec la mise en service de la centrale solaire photovoltaïque de Nagréongo en matière d'infrastructures énergétiques; (iii) le bitumage de 108,1 km de nouvelles routes, l'aménagement de 413 km de nouvelles pistes rurales, l'aménagement de 58,3 km de voies primaires et secondaires ainsi que l'entretien courant de 5 969 km de routes classées dans le cadre des travaux d'infrastructures routières.
431. En matière d'inversion de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les avancées enregistrées concernent : (i) le reboisement et la reforestation (A061) avec la production de 9 563 406 plants et la mise en terre de 4 936 066 plants et (ii) la récupération

des terres dégradées (A062) avec 4 630,60 ha de terres dégradées dans les écosystèmes forestiers et 14 336,67 ha dans les espaces agro-pastoraux récupérés.

En dépit de ces acquis, des défis restent à relever pour mieux dynamiser les secteurs porteurs à l'économie et à l'emploi. Il s'agit notamment de la mobilisation et la sécurisation foncière pour la réalisation des investissements, l'accélération des infrastructures industrielles, hydrauliques, routières, ferroviaires, aéroportuaires, énergétiques et de communication. A cela s'ajoutent la sécurisation des chantiers et la faible capacité des entreprises chargées d'exécuter certains travaux sur le terrain.

## II.4. Pilier 4 : Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale

432. Ce pilier s'opérationnalise à travers 2 objectifs stratégiques : l'OS1.3 et l'OS 2.1 de la PND 2021-2025.

### II.4.1. Objectif stratégique 1.3 : Renforcer la cohésion sociale et la paix

433. L'objectif stratégique 1.3 vise à renforcer la cohésion sociale et la paix. Il s'opérationnalise à travers 07 actions du PA-SD.

434. La première de ces actions concerne **la prévention et la gestion des conflits communautaires et intercommunautaires (A19)**. Cette action est mise en œuvre par le CSD-JDH. Au 31 décembre 2022, le nombre de conflits intra et interreligieux n'est pas disponible. Cependant, plusieurs produits ont été programmés dans le cadre de cette action. Les niveaux d'évolution de ces indicateurs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

435. Sur les 8 indicateurs de produits, 5 ont atteint leur cible. Les avancées obtenues concernent : (i) la production de 5 émissions et d'articles de presse ; (ii) l'organisation de 5 ateliers régionaux de sensibilisation de leaders communautaires en matière de promotion de la paix et du vivre-ensemble ; (iii) l'organisation de la journée des communautés dans 2 régions ; (iv) l'organisation de 3 conférences régionales et la formation de 1 270 membres des démembrements de l'ONAPREGECC sur une prévision de 400.

**Tableau 91** : situation des indicateurs de produits relatifs à la prévention et gestion des conflits communautaires

Indicateurs de produits	Réal 2021	Réal 2022	Cible 22
Proportion des autorités traditionnelles, coutumières et religieuses impliquées dans la prévention et gestion des conflits locaux (%)	-	0	5
Nombre d'émissions et d'articles de presse produits	-	5	4
Nombre d'ateliers régionaux organisés	-	5	4
Nombre de régions ayant tenu la journée des communautés	-	2	2
Nombre de clubs mis en place	-	0	6
Nombre de conférences régionales organisées	-	3	3
Nombre de membres formés	1105	1 270	400
Nombre d'acteurs sensibilisés	4 491	2 524	5 100

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD-JDH, février 2023

436. La deuxième action est relative à **la promotion du civisme, du dialogue et de l'engagement citoyen (A109)** mise en œuvre par le CSD-JDH. Au 31 décembre 2022, la cible de l'indicateur d'action relatif au nombre total de personnes sensibilisées au civisme et à la citoyenneté a été atteinte car 151 513 personnes ont été sensibilisées sur une prévision de 81 000. Au titre des réalisations des produits, plus de 150 000 personnes ont été sensibilisées

au cours de la Semaine nationale de la citoyenneté (SENAC) et 1 000 personnes ont été sensibilisées /formées en milieu scolaire au civisme et à la citoyenneté.

437. Quant à la troisième action, elle concerne **la systématisation de la répression contre les discours haineux et la stigmatisation des communautés (A110)** et est mise en œuvre par le CSD-JDH. A la fin décembre 2022, 100% des discours haineux identifiés ont été poursuivis. En effet, le parquet du TGI Ouaga I a engagé une poursuite contre une personne suspectée de propos stigmatisants. De même, en novembre 2022, le procureur du Faso près le tribunal de grande instance de Kaya a engagé des poursuites contre une personne suspectée d'incitation à la haine et à la violence.
438. La quatrième action est relative à **la promotion des initiatives de dialogue interreligieux et interculturel (A89)**. Elle est mise en œuvre par le CSD-GAL. Au 31 décembre 2022, aucune initiative de dialogue interreligieux et interculturel n'a été mise en œuvre. Cependant, dans le cadre de cette action, 6 rencontres et 4 conférences publiques sur l'extrémisme violent ont été organisées.
439. La cinquième action est **l'adoption de la loi portant liberté religieuse et ses textes d'application (A18)**, mise en œuvre par le CSD-GAL à travers l'Observatoire national des faits religieux (ONAFAR). Au 31 décembre 2022, le projet de loi portant liberté religieuse n'était pas encore adopté. Cependant, le projet de décret d'application de cette loi et ses textes d'application sont disponibles.
440. Concernant la sixième action à savoir, **la finalisation et mise en œuvre de la stratégie de communication gouvernementale en temps de crise (A044)**, elle est mise en œuvre par le CSD-GAL. Au 31 décembre 2022, 2 indicateurs d'actions ont atteint leur cible. Il s'agit de la production et la diffusion de 230 productions audiovisuelles sur une prévision de 230 et la sensibilisation de 2 189 426 personnes, dans les zones à fort défi sécuritaire<sup>13</sup>. Aussi, la stratégie de communication du Gouvernement en temps de crise, a été élaborée.
441. La septième action concerne **la poursuite du processus de la réconciliation nationale**. Elle est une action sectorielle mise en œuvre par le CSD-DS. En fin décembre 2022, l'indicateur d'action n'est pas encore disponible pour des raisons liées au contexte national de crise du pays. Nonobstant, plusieurs produits ont été réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de cette action. Les états d'évolution de ces indicateurs sont consignés dans le **Tableau 27** ci-dessous.
442. L'observation du tableau montre que 6 indicateurs de produits sur 10 ont atteint leur cible à fin décembre 2022. Les acquis concernent entre autres : (i) la formation de 334 PDI ; (ii) la tenue de la journée internationale du vivre-ensemble dans la paix ; (iii) l'adoption du décret de création de la coordination nationale des comités locaux de dialogue pour la restauration de la paix et (iv) l'élaboration du plan d'action de la stratégie nationale de la réconciliation.

---

<sup>13</sup> Les régions de l'Est, du Sahel, du Nord, du Centre-Nord et de la Boucle du Mouhoun

443. La non-atteinte des indicateurs de certains produits s'explique entre autres par : (i) l'instabilité institutionnelle qu'a connue le pays en 2022 ; (ii) la non-opérationnalité des structures du ministère en charge de la réconciliation nationale ; (iii) l'insuffisance des ressources mises à la disposition du ministère de tutelle et (iv) la situation sécuritaire du pays.

**Tableau 92** : situation des indicateurs de produits relatifs à la poursuite du processus de la réconciliation nationale

Indicateurs	Réal. 2022	Cible. 2022
Nombre de leaders PDI et de la communauté hôte formés	334	334
Nombre d'organes de prévention des conflits formés/sensibilisés	38	38
Tenue de la journée internationale du vivre-ensemble en paix commémorée au Burkina Faso	1	1
Nombre de sessions régionales de formation sur le pacte du vivre-ensemble	4	4
Nombre de régions ayant bénéficié des ateliers pour l'élaboration du guide de promotion du brassage culturel, religieux et ethnique	09	13
Adoption du décret de création de la coordination nationale des comités locaux de dialogue pour la restauration de la paix	1	1
Existence du plan d'action de la stratégie nationale de la réconciliation	1	1
Nombre d'acteurs formés aux formes de justice (traditionnelle, classique et transitionnelle)	0	100
Nombre de dossiers issus du HCRUN ayant connu de réparation	0	10 000
Existence d'un film (avec la traduction en 4 langues locales) documentaire de 26 minutes sur les démarches endogènes de réconciliation et de résolution des crises ou conflits est réalisé	0	1

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD-DS, février 2023

#### II.4.2. Objectif stratégique 2.1 : Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique

444. L'objectif stratégique 2.1 vise la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance politique. Il s'opérationnalise à travers une action du PA-SD.
445. Cette action est relative à **l'accélération du traitement des dossiers pendants en justice (A111)** mise en œuvre par le CSD-JDH. Au 31 décembre 2022, sur une prévision de 410 dossiers, 421 ont été traités.
446. Plusieurs produits ont été programmés dans le cadre de l'accélération du traitement des dossiers pendants en justice. Le niveau des indicateurs de ces produits est présenté dans le tableau ci-dessous.

447. L'analyse du tableau montre que 8 indicateurs de produits sur 12 ont atteint leur cible à fin décembre 2022. Les avancées majeures ont concerné : (i) le jugement de dossiers emblématiques pendants en justice dont celui de Thomas SANKARA ; (ii) la tenue de 16 audiences criminelles par les chambres criminelles des trois Cours d'appel ; (iii) la tenue de 4 sessions des pôles ECOFI ; (iv) la formation de 142 acteurs des juridictions administratives, civiles, commerciales et sociales à diverses thématiques afin de les doter de compétences techniques appropriées pour un traitement diligent, efficient et efficace des dossiers dans les juridictions et (iv) la formation de 306 acteurs de la chaîne pénale (acteurs des pôles ECOFI, juges d'instruction et magistrats du parquet, personnel greffier, ...) afin de leur permettre de prendre en compte les différentes réformes en matière pénale.

**Tableau 93** : situation des indicateurs de produits en matière d'accélération du traitement des dossiers pendants en justice

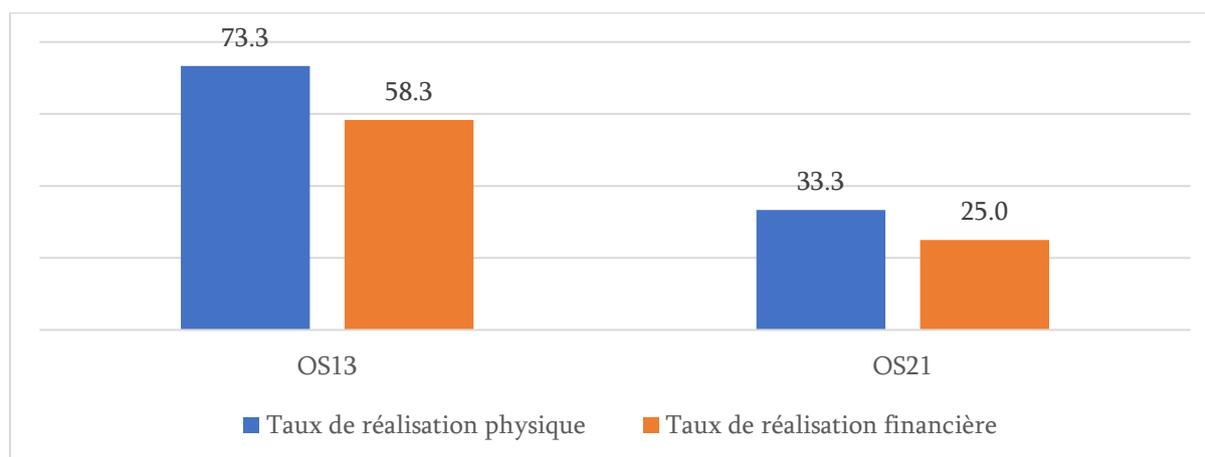
Indicateurs de produits	Réf. 2020	Réal 2021	Réal. 2022	Cible. 2022
Nombre de dossiers dits emblématiques dont le procès a débuté	-	1	2	1
Nombre d'audiences foraines tenues	10	22	30	31
Nombre d'audiences criminelles tenues	7	25	16	13
Nombre de sessions du pôle anti-terroriste tenues	-	1	0	1
Nombre de sessions des pôles ECOFI tenues	-	3	4	4
Nombre de textes élaborés	0	-	7	3
Nombre de textes adoptés	0	-	1	2
Disponibilité du rapport sur les mécanismes de justice traditionnelle et les modes alternatifs de règlement des conflits	-	-	0	1
Disponibilité du guide sur les lignes directrices pour les mesures conservatoires, les confiscations, le recouvrement et la gestion des biens d'origine illicite	-	-	1	1
Nombre d'acteurs des juridictions civiles formés	211	385	142	85
Nombre d'acteurs formés de la chaîne pénale	262	82	306	112
Nombre de participations aux instances statutaires de l'OHADA	1	2	2	2

**Source** : rapport annuel de performance 2022 du CSD-JDH, février 2023

#### ***Encadré 4*** : Bilan d'exécution du Pilier 4

Le taux moyen d'exécution physique des actions du Pilier 4 « œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale » est de **60%** pour un taux d'exécution financière de **47,2%**. Pour l'OS 1.3 « renforcer la cohésion sociale et la **paix** » les taux moyens d'exécution physique et financière sont respectivement de 73,33% et 58,33%. Concernant l'OS 2.1 « promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique » le taux moyen d'exécution physique est de 33,33% et le taux moyen d'exécution financière de 25%.

**Graphique 5** : Taux de réalisation physique et financière par OS du Pilier 4



### II.4.3. Synthèse de la conduite du processus de réconciliation nationale et de la cohésion sociale

448. Les actions liées au pilier 4 contribuent à l'opérationnalisation de deux objectifs stratégiques à savoir l'OS 1.3 : renforcer la cohésion sociale et la paix et l'OS 2.1 : promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique. En 2022, des avancées ont été notées dans la mise en œuvre de ces actions.
449. En ce qui concerne l'OS 1.3, les progrès enregistrés en 2022 dans la mise en œuvre des actions liées à cet OS se résument à : (i) la prévention et la gestion des conflits communautaires et intercommunautaires (A19) avec la production de 5 émissions et d'articles de presse, l'organisation de 5 ateliers régionaux, l'organisation de la journée des communautés dans 2 régions et l'organisation de 3 conférences régionales et la formation de 1 270 personnes ; (ii) la promotion du civisme, du dialogue et de l'engagement citoyen (A109) à travers la sensibilisation de 151 513 personnes ; (iii) la systématisation de la répression contre les discours haineux et la stigmatisation des communautés (A110) ; (iv) la promotion des initiatives de dialogue interreligieux et interculturel (A89) avec l'organisation de 6 rencontres et 4 conférences publiques sur l'extrémisme violent ; (v) la finalisation et la mise en œuvre de la stratégie de communication gouvernementale en temps de crise (A044). A cet effet, 230 productions audiovisuelles ont été réalisées, 2 189 426 personnes, dans les zones à fort défi sécuritaire, ont été sensibilisées et la stratégie de communication du Gouvernement a été finalisée et (vi) la poursuite du processus de la réconciliation nationale à travers la formation de 334 PDI, la tenue de la journée internationale du vivre-ensemble dans la paix, l'adoption du décret portant création de la coordination nationale des comités locaux de dialogue pour la restauration de la paix et l'élaboration du plan d'action de la stratégie nationale de la réconciliation.
450. Au titre de l'OS 2.1 : Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique, une seule action était prévue pour être mise en œuvre en 2022. Il s'agit de l'accélération du traitement des dossiers pendants en justice (A111). Au cours de l'année, plusieurs avancées

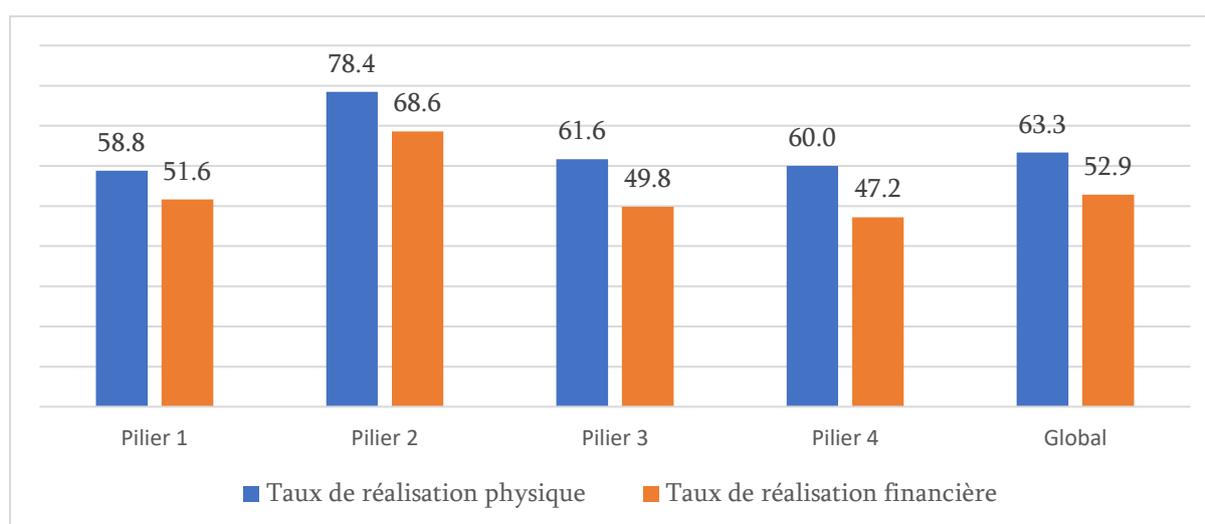
ont été notées : (i) le jugement de dossiers emblématiques pendants en justice dont celui de Thomas SANKARA ; (ii) la tenue de 16 audiences criminelles par les chambres criminelles des trois Cours d'appel ; (iii) la tenue de 4 sessions du pôle ECOFI ; (iv) la formation de 142 acteurs des juridictions administratives et (iv) la formation de 306 acteurs de la chaîne pénale (acteurs des pôles ECOFI, juges d'instruction et magistrats du parquet, personnel greffier, ...).

451. Des difficultés majeures ont émaillé la mise en œuvre des actions du processus de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale en 2022. Il s'agit de (i) l'insuffisance des ressources mises à la disposition du ministère de tutelle et (ii) des lourdeurs dans le processus de recrutement des consultants dans le cadre de la mise en œuvre de certaines actions.
452. En somme, la situation d'exécution de la tranche annuelle du PA-SD est récapitulée dans l'encadré 5 et le graphique ci-après.

***Encadré 5*** : Bilan d'exécution des quatre piliers

Le taux moyen d'exécution physique de l'ensemble des actions des quatre piliers ressort à **63,3%** pour une réalisation financière de **52,9%**. Cette réalisation moyenne est à l'actif du pilier 2 qui présente la réalisation physique la plus élevée avec un taux de 78,4% pour une réalisation financière de 68,6%. Le pilier 3 et le pilier 4 ont respectivement des taux de réalisation physique de 61,6% et 60% pour des taux financiers respectifs de 49,8% et 47,2%. Le pilier 1 avec un taux de réalisation physique de 58,8% présente le plus faible taux d'exécution physique.

**Graphique 6** : Taux de réalisation physique et financière par pilier



### III. Dispositions de mise en œuvre, du suivi et d'évaluation de la Politique nationale de développement en 2022

#### III.1. Fonctionnement des organes et instance du dispositif

453. Tous les quatorze Cadres sectoriels de dialogue (CSD) ainsi que les treize Cadres régionaux de dialogue (CRD) se sont réunis lors de la revue annuelle des rapports sectoriels et régionaux de performance 2022 de la Politique nationale de développement.
454. Dans le cadre de la préparation de ces revues sectorielles et régionales, les secrétariats techniques ont organisé des collectes d'informations auprès des structures de mise en œuvre des actions. Ces informations ont servi de base à l'élaboration des vingt-sept rapports sectoriels et régionaux de performance annuels 2022.
455. Dans l'ensemble, les sessions des revues annuelles au niveau des 14 secteurs de planification se sont déroulées sous la présidence effective des ministres-présidents et/ou vice-présidents de ces cadres de dialogue. Le **Tableau 94** présente l'état de fonctionnement des cadres sectoriels de dialogue en 2022. Il ressort que les groupes thématiques des 13 Cadres sectoriels de dialogue sont faiblement fonctionnels expliqué principalement par les changements institutionnels, l'absence de ressources financières et la faiblesse de l'efficacité du dialogue des politiques publiques. Plus précisément, le tableau indique que six groupes thématiques sur quatorze n'ont pas fonctionné en 2022.
456. S'agissant de la participation des OSC, des PTF et du secteur privé aux sessions des revues annuelles, on note une bonne représentation de ces institutions et organisations lors de la tenue de la revue annuelle des CSD.
457. Les principales difficultés rencontrées dans le fonctionnement des CSD restent la tenue irrégulière des réunions des groupes thématiques, la non-disponibilité de certaines informations statistiques due au retard enregistré dans la collecte des données sur le terrain et les délais relativement courts impartis à l'élaboration des documents et la tenue des revues.

**Tableau 94** : état du fonctionnement des CSD en 2022

CSD	Date revue	Présidence des travaux	OSC	PTF	SP	GT
GAL	28 février 2023	1	1	1	1	1
DS	23 février 2023	1	1	1	1	1
GE	28 février 2023	1	1	1	1	1
JDH	24 février 2023	1	1	1	1	1
EF	27 février 2023	1	1	1	1	1
EEA	27 février 2023	1	1	1	1	0
RI	27 février 2023	1	1	1	0	0
Santé	28 février 2023	1	1	1	0	1
TEPS	24 février 2023	1	1	1	1	1
CSM	27 février 2023	1	1	0	0	0
CTSL	09 mars 2023	1	1	1	1	1

CSD	Date revue	Présidence des travaux	OSC	PTF	SP	GT
ITCH	16 février 2023	1	1	1	1	0
PASP	28 février 2023	1	1	1	1	0
TIA	23 février 2023	1	1	0	1	0

**Source** : Conçu à partir des 14 rapports sectoriels de performance 2022, SEN PND

NB : Présidence (1, si la session est présidée par un ministre, 0 sinon). OSC (1 en cas de participation des OSC à la session du CSD, 0 sinon). PTF (1 si les PTF sont représentés, 0 sinon). SP (1 en cas de participation du secteur privé, 0 sinon) GT (1 si les groupes thématiques fonctionnent, 0 sinon).

458. Concernant les revues régionales, la plupart des Cadres régionaux de dialogue (CRD) ont tenu leurs revues annuelles 2022 dans le mois de mars 2023. A l'image des groupes thématiques au niveau des CSD, les Commissions thématiques (CT) des CRD sont faiblement fonctionnelles (cf. **Tableau 95**). En effet, les commissions thématiques des 13 CRD ne sont pas fonctionnelles.
459. Les principales difficultés rencontrées dans le fonctionnement des CRD et la mise en œuvre des actions de développement dans les régions sont : (i) la non-disponibilité de certaines informations statistiques due à l'insécurité dans certaines zones et (ii) la faible exécution des actions de développement (cf. **Tableau 98**) en raison de la dissolution des conseils de collectivités et la mise en place tardive des délégations spéciales ainsi que la baisse du budget de mise en œuvre de la politique nationale à la suite des régulations budgétaires.

**Tableau 95** : état du fonctionnement des CRD en 2022

CRD	Date revue	Présidence des travaux	OSC	PTF	Secteur privé	Fonctionnement des CT
Boucle du Mouhoun	29 mars 2023	1	1	1	1	0
Cascades	28 février 2023	1	1	1	1	0
Centre	16 mars 2023	1	1	1	1	0
Centre-Est	17 mars 2023	1	1	1	1	0
Centre-Nord	10 mars 2023	1	1	1	1	0
Centre-Ouest	3 mars 2023	1	1	1	1	0
Centre-Sud	22 mars 2023	1	1	1	0	0
Est	17 mars 2023	1	1	1	0	0
Hauts-Bassins	3 mars 2023	1	1	1	1	0
Nord	17 mars 2023	1	1	0	0	0
Plateau Central	10 mars 2023	1	1	1	1	0
Sud-Ouest	7 mars 2023	1	1	1	1	0
Sahel	13 avril 2023	1	1	1	1	0

**Source** : conçu à partir des 13 rapports régionaux de performance 2022, SEN-PND

NB : Présidence (1, si la session est présidée par un gouverneur, 0 sinon). OSC (1 en cas de participation des

OSC à la session du CRD, 0 sinon). PTF (1 si les PTF sont représentés, 0 sinon). SP (1 en cas de participation du secteur privé, 0 sinon) CT (1 si les commissions thématiques fonctionnent, 0 sinon).

### **III.2. Financement de la Politique nationale de développement**

460. Relativement au financement du PA-SD, les ressources propres mobilisées et les décaissements d'appui des partenaires s'élèvent à 2 696,92 milliards FCFA en 2022 contre 2 462,07 milliards FCFA en 2021, soit un accroissement de 9,5%. Cette progression est tributaire principalement de la hausse des ressources propres (+16,3%) ; les décaissements des partenaires ayant enregistré un repli (-14,8%) du fait de la baisse des appuis projets (-15,6%).
461. La bonne orientation des ressources propres enregistrées en 2022, passant de 1 928,84 milliards FCFA à 2 242,59 milliards FCFA est soutenue par une progression continue des recettes fiscales (+19,5%), les autres recettes ayant marqué le pas (-9,0%). Le taux de pression fiscale est ressorti à 16,3% en 2022 contre 15,2% en 2021, en amélioration de 1,1 point de pourcentage.

**Tableau 96** : décaissement et exécution des ressources des projets et programmes en 2022

Année	2020			2021			2022		
	Prév	Réal	Taux (%)	Prév	Réal	Taux (%)	Prév	Réal	Taux (%)
<b>Ressources propres</b>	1 842,78	1 636,01	88,8	1 774,46	1 928,84	108,7	1 952,95	2 242,59	114,8
Recettes courantes	1 842,78	1 636,01	88,8	1 774,46	1 928,84	108,7	1 952,95	2 242,59	114,8
Recettes fiscales	1 645,72	1 370,33	83,3	1 577,68	1 705,79	108,1	1 742,16	2 038,99	117,0
Autres recettes	197,06	265,69	134,8	196,77	223,05	113,4	210,79	203,60	96,6
<b>Ressources extérieures</b>	507,61	586,37	115,5	384,58	533,23	138,7	404,39	454,33	112,3
Appuis budgétaires	121,10	300,98	248,5	39,01	62,35	159,9	58,23	56,74	97,4
Dons	76,52	161,37	210,9	0,00	0,00	00,0	0,00	0,00	00,0
Prêts	44,58	139,61	313,2	39,01	62,35	159,9	58,23	56,74	97,4
Appuis projets	386,51	285,39	73,8	345,58	470,88	136,3	346,16	397,59	114,9
Dons	262,02	141,93	54,2	221,09	179,30	81,1	221,67	202,80	91,5
Prêts	124,49	143,46	115,2	124,49	291,57	234,2	124,49	194,79	156,5
<b>Total des ressources</b>	<b>2 350,38</b>	<b>2 222,38</b>	<b>94,6</b>	<b>2 159,04</b>	<b>2 462,07</b>	<b>114,0</b>	<b>2 357,35</b>	<b>2 696,92</b>	<b>114,4</b>

**Source** : conçu à partir des données du tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE), mars 2022, Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP)

### III.3. Analyse de l'efficacité de la coopération au développement

462. L'efficacité de la coopération au développement est appréciée par le niveau de décaissement et d'exécution des appuis projets et des appuis budgétaires mobilisés. En fin décembre 2022, sur un total de 883,6 milliards FCFA d'appuis prévus dans les 14 CSD, 657,1 milliards FCFA ont été décaissés, soit un taux de décaissement de 74,4%. Sur les 657,1 milliards FCFA décaissés, 560,5 milliards FCFA ont été dépensés, soit un taux d'absorption de 85,3%.
463. Le **Tableau 97** donne pour l'ensemble des 14 CSD, le niveau de décaissement et d'absorption des ressources des projets et programmes en 2022.
464. Il ressort du tableau que le taux d'absorption des ressources est compris entre 38,85% pour le CSD- JDH et 99,8% pour le CSD-ITCH. A l'exception des CSD-JDH et PASP (65,9%), tous les autres CSD affichent un taux d'absorption des ressources supérieur à 80%.
465. S'agissant du taux de décaissement, les taux varient entre 42,3% pour le CSD-RI et 103,7% pour les CSD-GAL. Cinq (05) CSD en plus du CSD-RI ont un taux de décaissement inférieur à 70%. Il s'agit des CSD-CSM (62,9%), EEA (50,4%), GE (62,1%) et du CSD-TEPS (66,3%).
466. En somme, en matière de coopération au développement en 2022, il apparaît que les niveaux de décaissement et d'exécution des ressources des projets et programmes sont globalement satisfaisants. Toutefois, les taux sont faibles pour certains CSD expliqués, entre autres, par les délais de mise à disposition des fonds de contrepartie, la complexité des procédures de gestion de certains projets à financements extérieurs, les délais de traitement des demandes d'ANO et des dépenses par certains PTF ainsi que des difficultés de terrain telles que les défaillances des prestataires de services et la montée de l'insécurité sur les sites de certains chantiers.

**Tableau 97** : décaissement et exécution des ressources des projets et programmes en 2022

Intitulé du projet	Programmation (en milliards FCFA)	Décaissement (en milliards FCFA)	Dépenses (en milliards FCFA)	Taux de décaissement (%)	Taux d'absorption (%)
CSD-CSM	8,1	5,1	4,8	62,9	93,6
CSD-CSL	3,1	3,1	3,0	100,0	95,6
CSD-DS	35,2	31,2	30,7	88,5	98,5
CSD-EF	64,8	51,0	44,0	78,8	86,2
CSD-EEA	50,5	25,4	22,6	50,4	88,9
CSD-GAL	3,5	3,7	3,6	103,7	98,3
CSD-GE	184,0	114,2	93,0	62,1	81,5
CSD-ITCH	137,8	122,7	122,4	89,0	99,8
CSD-JDH	19,7	20,0	7,8	101,5	38,9
CSD-PASP	175,8	131,2	86,5	74,6	66,0
CSD-RI	7,8	3,3	3,2	42,3	96,3
CSD-Santé	43,0	36,4	33,2	84,6	91,3
CSD-TIA	113,6	85,5	84,3	75,3	98,6
CSD-TEPS	36,7	24,4	24,1	66,3	99,0
<b>Total</b>	<b>883,6</b>	<b>657,1</b>	<b>560,5</b>	<b>74,4</b>	<b>85,3</b>

**Source** : Conçu à partir des 14 rapports sectoriels de performance 2022, SEN PND

### III.4. Exécution des investissements et réformes au niveau des régions

467. Au 31 décembre 2022, les collectivités territoriales, les structures déconcentrées de l'Etat et les projets et programmes de développement intervenant dans les différentes régions ont dépensé 161,5 milliards FCFA pour la mise en œuvre des actions inscrites dans les PA-SD régionaux. Ce montant correspond à un taux d'exécution financière de 33,53%. Cette faible performance s'explique principalement par la situation sécuritaire du pays et par les changements institutionnels intervenus au cours de l'année 2022 qui ont entraîné la dissolution des Conseils des collectivités.
468. Les régions qui ont connu une exécution financière satisfaisante ( $\geq 75\%$ ) sont : la région du Plateau central et la région des Cascades. Les régions où la performance en matière d'exécution financière est moyennement satisfaisante sont au nombre de quatre (04) : le Centre-Est, le Centre-Ouest, le Nord et le Sud-Ouest.
469. Pour les autres régions, l'exécution financière n'est pas satisfaisante. Parmi ces régions, il y a quatre (04) régions à fort défi sécuritaire que sont : La Boucle du Mouhoun, le Centre-Nord, l'Est et le Sahel. La faible performance des régions du Centre et des Hauts-Bassins pourrait s'expliquer par la dissolution des Conseils de collectivités au regard de leur particularité en tant que communes à statut particulier.

**Tableau 98** : programmation et exécution des investissements dans les régions en 2022

Régions	Programmation (millions FCFA)	Exécution (millions FCFA)	Taux d'exécution
Boucle du Mouhoun	90 100,80	35 342,93	39,23%
Cascades	9 093,53	7 338,34	80,70%
Centre	86 189,67	26 180,00	30,37%
Centre-Est	4 619,17	3 046,61	65,96%
Centre-Nord	26 371,60	13 055,36	49,51%
Centre-Ouest	10 488,75	7 129,47	67,97%
Centre-Sud	12 620,57	4 309,69	34,15%
Est	180 712,73	32 089,88	17,76%
Hauts-Bassins	11 274,71	5 035,36	44,66%
Nord	12 134,20	8 924,81	73,55%
Plateau central	6 333,00	6 333,00	100,00%
Sahel	20 026,54	5 475,35	27,34%
Sud-Ouest	11 747,18	7 250,65	61,72%
<b>Total</b>	<b>481 712,45</b>	<b>161 511,45</b>	<b>33,53%</b>

**Source** : Conçu à partir des 13 rapports régionaux de performance 2022, SEN PND

## IV. Perspectives

### IV.1. Perspectives 2023-2025 du Pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale

#### IV.1.1. Objectif stratégique 1.2 : Renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national

470. Au cours de la période 2023-2025, plusieurs actions sont programmées en vue de renforcer la sécurité intérieure et la défense du territoire national. Quelques mesures sont présentées ci-dessous par action.
471. Concernant l'assèchement des sources d'approvisionnement des groupes armés terroristes en ressources de tout genre, il s'agira d'organiser des opérations conjointes de démantèlement des circuits informels de commercialisation des motos et de produits pétroliers. Le contrôle des réseaux de transfert informel d'argent sera aussi renforcé.
472. Dans le cadre de la réinstallation des services de l'Etat dans les localités libérées de l'emprise des groupes armés terroristes, il s'agira d'assurer la réouverture des services de sécurité, des sièges de circonscriptions administratives, des sièges de collectivités territoriales et des postes de douane.
473. En matière de sécurisation des juridictions et des établissements pénitentiaires, il s'agira de poursuivre l'opérationnalisation des unités spéciales judiciaires, de doter les établissements pénitentiaires en matériels spécifiques de sécurité et de démarrer les travaux de construction du camp BIAP.
474. Outre les actions opérationnelles en matière de renforcement de la sécurité, d'autres livrables clés sont programmés en 2023 en vue de contrer la menace terroriste. Il s'agit de :
- la poursuite de l'immatriculation de 15 aires classées qui sont des zones de refuge pour les terroristes ;
  - l'opérationnalisation de l'Unité spéciale du corps des Eaux et Forêts ;
  - le recrutement par mesure spéciale de 4 000 agents des corps des Eaux et Forêts ;
  - l'acquisition d'équipements spécifiques au profit du corps des Eaux et Forêts ;
  - la réalisation du cantonnement des Eaux et Forêts ;
  - la construction de 23 postes de contrôle, 25 postes forestiers et de 15 postes de surveillance pour le corps des Eaux et Forêts ;
  - le rétablissement du lien de transmission des infrastructures de communications électroniques au niveau des localités affectées par le terrorisme ;
  - le renforcement du suivi des circuits informels de commercialisation des motos et du suivi des circuits informels de commercialisation des produits pétroliers dans le cadre de l'assèchement des sources d'approvisionnement des groupes armés terroristes.

## IV.2. Perspectives 2023-2025 du Pilier 2 : Répondre à la crise humanitaire

### IV.2.1. Objectif stratégique 1.1 : Renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent

475. Les interventions visant l'opérationnalisation de cet objectif stratégique pour répondre à la crise humanitaire se déclinent par domaine comme suit :
476. **En matière de défense et de sécurité**, l'action programmée concernera le soutien au retour volontaire des Personnes déplacées internes (PDI) dans leurs zones d'origine et la garantie de leur sécurité.
477. **En matière de d'amélioration de l'accès à la santé**, les perspectives de renforcement des soins d'urgence et la continuité des services et soins de base et de nutrition au profit des populations affectées par le terrorisme y compris les PDI visent à :
- assurer l'approvisionnement en médicaments essentiels et équipements de base dans les formations sanitaires encore fonctionnelles, les postes de santé avancés et les cliniques mobiles dans les zones affectées et ;
  - engager une réflexion avec les partenaires pour la formalisation de la prise en charge gratuite de la population affectée par la crise sécuritaire.
478. **En matière d'éducation et de formation**, les actions programmées portent sur :
- la subvention à la scolarisation de 1 155 filles et enfants vulnérables déplacés ;
  - la dotation de 24 000 élèves en kits scolaires ;
  - la prise en charge de 192 enseignants communautaires dans le cadre de la réouverture des établissements fermés ;
  - la réalisation de 300 Espaces temporaires d'apprentissage (ETA) dans les zones de repli ;
  - la dotation de 300 établissements hôtes en tables-bancs ;
  - la location de salles de classe pour la continuité éducative.
479. **Dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale**, les perspectives portent sur :
- la poursuite de la sensibilisation/formation des jeunes au civisme, la culture de la paix, au vivre-ensemble et l'extrémisme violent ;
  - le renforcement de la mobilisation des volontaires nationaux pour accompagner la réinstallation de l'administration publique dans les zones à fort défi sécuritaire ;
  - la poursuite de la prise en charge psychosociale des PDI et des victimes des catastrophes dans les 13 régions et ;
  - l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie nationale de relèvement des PDI et des communautés hôtes.
480. **En ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable**, l'accent sera mis sur la réalisation de 60 forages au profit des PDI et de leurs hôtes, 33 PEA et de 12 nouvelles AEPS et la réhabilitation de 149 forages équipés de PMH.

481. **S'agissant de l'amélioration de l'accès à l'assainissement et du cadre de vie, il s'agira de réaliser 15 886 latrines familiales et 415 latrines communautaires et institutionnelles dans les zones d'origine des PDI.**
482. **Dans le domaine agro-sylvo-pastoral**, les livrables programmés pour soutenir le relèvement des personnes impactées par la crise sécuritaire sont entre autres :
- la poursuite de la mise en œuvre du Plan de stabilisation de l'axe Ouaga-Kaya-Dori et du Projet communautaire de relèvement et de stabilisation du Sahel ;
  - la poursuite de la mise à disposition des personnes vulnérables y compris les PDI de 800 tonnes de semences améliorées de céréales et maraichères, 1 600 tonnes d'engrais et 1 600 équipements/matériels de production ;
  - la réalisation de 5 barrages suspendus dans les zones d'origine des PDI pour cause d'insécurité, la réhabilitation de 8 barrages pour la reprise des AGR et la mise en place de 13 comités d'usagers de l'eau autour des barrages réalisés/réhabilités dans les zones d'origines des PDI ;
  - le renforcement des capacités de production de 490 jeunes éleveurs PDI par leur dotation en animaux reproducteurs et poursuivre l'accompagnement des 900 jeunes déplacés internes et/ou hôtes à la réalisation de microprojets agropastoraux.

**En matière de l'accès à l'énergie**, les produits programmés portent sur :

- l'acquisition de 191 foyers améliorés au profit des PDI ;
- l'installation de lampadaires solaires au profit des PDI ;
- la distribution de 600 kits solaires aux PDI.

#### **IV.2.2. Objectif stratégique 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché**

483. En 2023, les interventions visant l'opérationnalisation de cet objectif stratégique pour répondre à la crise humanitaire concernent entre autres :
- l'ouverture de 150 points de vente à prix social des vivres dans les communes ;
  - la mobilisation de 219 000 tonnes d'engrais à travers la CAIMA ;
  - la mise en œuvre d'au moins 75% du Plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables (PRSPV) à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
  - la mise en place de 15 jardins nutritifs équipés de forages solaires au profit des PDI ;
  - l'organisation des 156 sorties de contrôle des prix de produits de grande consommation et de relevés de prix de ces produits.

### **IV.3. Perspectives 2023-2025 du Pilier 3 : Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance**

#### **IV.3.1. Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix**

##### **IV.3.1.1. Objectif stratégique 1.2 : Renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national**

La poursuite de l'opérationnalisation de cet objectif en 2023, passe par la réalisation des actions suivantes :

- l'élaboration d'une stratégie d'interopérabilité du système d'identification de base et des systèmes sectoriels ;
- l'élaboration d'un projet de loi sur l'identification de base au Burkina Faso et la mise en place d'un système de "Foundational ID" pour assurer l'interopérabilité des bases de données.

#### **IV.3.2. Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique**

##### **IV.3.2.1. Objectif stratégique 2.1 : Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique**

484. Pour opérationnaliser cet objectif stratégique, plusieurs actions sont programmées dans le secteur de la justice et des droits humains et porteront entre autres sur :

- le renforcement des compétences techniques des acteurs de l'état civil et l'organisation des audiences foraines ;
- l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle constitution ;
- l'élaboration et l'adoption d'un projet de loi organique pour la stabilisation et la nomenclature des ministères ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des juridictions avec le développement des applications métiers et le déploiement de la chaîne administrative dans les juridictions pilotes ;
- la réalisation des audits contrôles des juridictions et des établissements pénitentiaires ;
- l'opérationnalisation de l'agence nationale de gestion des avoirs saisis ou confisqués ;
- l'octroi de l'assistance judiciaire aux personnes vulnérables et la réalisation d'une étude sur la prise en charge des victimes et des témoins ;
- la reconstruction de la cour d'appel de Ouagadougou et l'adoption d'un plan-type de construction des TGI ;
- la poursuite des travaux de réhabilitation du palais de justice de Bobo-Dioulasso ;
- la poursuite du renforcement de l'indépendance de la justice avec l'ouverture du Conseil supérieur de la magistrature aux personnels non magistrats et avec voix

délibérative et la pourvoyance des postes de responsabilité des juridictions par appel à candidature ;

- le renforcement des capacités des FDS en droits humains et en droit international humanitaire.

485. D'autres actions programmées dans le secteur gouvernance administrative et locale, contribuent à la promotion de la bonne gouvernance politique. Il s'agit de :

- l'élaboration du projet de loi portant plafonnement des dépenses de campagnes électorales ;
- l'élaboration du projet de loi portant règlementation du financement privé des partis politiques ;
- l'adoption du projet de loi du nouveau Code électoral ;
- la création d'une plateforme de suivi et de contrôle des partis et associations .

#### **IV.3.2.2. Objectif stratégique 2.2 : Promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l'administration publique**

486. Plusieurs secteurs contribuent à promouvoir la bonne gouvernance administrative et à moderniser l'administration publique. Dans le secteur gouvernance administrative et locale, les actions programmées en vue de concrétiser cet objectif stratégique portent entre autres sur :

- l'adoption de la loi portant orientation de l'organisation générale de l'administration du territoire au Burkina Faso et ses décrets d'application ;
- l'adoption de la loi portant corps des chefs de circonscription administrative ;
- la poursuite du développement de nouveaux e-services ;
- l'élaboration d'une législation pour la gestion des ressources humaines en période de crises ;
- la réalisation d'une étude pour la réforme du système d'évaluation de la performance des agents publics.

487. Dans le domaine de la gouvernance économique, les actions ci-dessous sont attendues en vue de moderniser l'administration publique :

- le déploiement du Circuit intégré des missions (CIM) dans 68 ministères et institutions ;
- le déploiement du Système de gestion électronique et d'archivage de documents pour l'administration publique (SIGED) dans 100 ministères et institutions ;
- la dématérialisation de 240 procédures de l'administration ;
- le déploiement du Système intégré de gestion de 100 Etablissements publics de l'Etat (EPE) et ;
- la mise en exploitation de la plateforme e-conseil des ministres (eCM).

#### **IV.3.2.3. Objectif stratégique 2.3 : Promouvoir la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionale et internationale**

488. Concernant l'amélioration des coopérations régionale et internationale, les actions programmées portent sur :
- l'actualisation du décret portant définition des juridictions des missions diplomatiques et postes consulaires ;
  - la promotion des dossiers de candidatures du Burkina Faso et des candidats burkinabè dans les organisations régionales et internationales ;
  - la participation du Burkina Faso aux instances statutaires dans les organisations internationales.
489. Relativement à l'amélioration de la gouvernance économique et financière, les interventions de l'année 2023 visent l'amélioration des conditions d'accès au financement et du climat des affaires et ont trait à :
- l'adoption d'un texte réglementaire portant allègement des conditions d'accès au financement des PME et PMI ;
  - l'organisation des événements de promotion des investissements (focus Burkina Faso, B50, table ronde) ;
  - la poursuite du processus de labellisation des produits du terroir burkinabè ;
  - le renforcement du dispositif de pilotage du climat des affaires avec la tenue des CODESP et des instances de gouvernance des sociétés d'Etat.

#### **IV.3.2.4. Objectif stratégique 2.4 : Renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale**

490. Le renforcement de la décentralisation et de la bonne gouvernance locale passe par l'amélioration de la gestion budgétaire et du patrimoine de l'Etat, le développement des économies locales et le renforcement de la gouvernance administrative et locale.
491. Pour ce qui est de l'amélioration de la gestion budgétaire et du patrimoine de l'Etat, il s'agira de basculer les opérateurs (EPE, SE, CT) en mode budget-programme, de mettre en œuvre la phase II du SI-N@folo et d'élaborer le budget citoyen.
492. Pour ce qui est de la poursuite du développement des économies locales, les efforts seront mis pour accélérer la mise en œuvre du programme d'appui au développement des économies locales et du Programme d'urgence de développement territorial.
493. Concernant le renforcement du fonctionnement des pôles judiciaires spécialisés, il s'agira d'élaborer un rapport sur le fonctionnement des pôles ECOFI et de mettre en œuvre les recommandations issues de cette étude.
494. Pour ce qui concerne le secteur Gouvernance administrative et locale, les actions prévues sont entre autres :

- l’adoption et la mise en œuvre de la loi de programmation des ressources financières à transférer aux CT ;
- l’adoption du nouveau code général des collectivités territoriales ;
- le financement des projets des collectivités territoriales.

### **IV.3.3. Axe 3 : Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale**

#### **IV.3.3.1. Objectif stratégique 3.1 : Promouvoir la santé de la population et accélérer la transition démographique**

495. En ce qui concerne la promotion de la santé de la population et l’accélération de la transition démographique, les perspectives ont trait à la poursuite des investissements et de réformes de la santé à travers entre autres :

- l’achèvement des travaux du centre de SAMU de Bobo-Dioulasso ;
- le démarrage des travaux de construction et d’équipement des PSC en 2023 ;
- l’achèvement des travaux de finition de la première phase du CECO, centre de gériatrie de Ouaga ;
- le démarrage des travaux de construction du CRTS Dori, CHR-U Gaoua ;
- le démarrage des travaux dont les réalisations sont prévues à partir de 2023 (PSC, Fada, centre de gériatrie de Bobo-Dioulasso, etc.) ;
- la poursuite de la vaccination des enfants dans les zones urbaines et péri-urbaines, de la stratégie de l’Enfant pour enfant (grand enfant pour le petit enfant) ;
- l’implication des structures privées de soins, des structures sanitaires des forces de défense et de sécurité et des OSC dans la recherche et le rattrapage des enfants zéro dose et sous-vaccinés.

#### **IV.3.3.2. Objectif stratégique 3.2 : Accroître l’offre et améliorer la qualité de l’éducation, de l’enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l’économie**

496. Les perspectives en matière d’éducation et de formation sur la période 2023-2025 portent en ce qui concerne l’éducation de base et l’enseignement secondaire sur :

- le renforcement des capacités de 6 000 enseignants en classe ;
- la résorption de 492 salles de classe sous paillote ;
- la construction de nouvelles salles de classe ;
- l’équipement de 16 ateliers d’établissements d’EFTP ;
- la construction de 7 lycées scientifiques ;
- la réhabilitation des établissements emblématiques dont le lycée Philippe Zinda KABORE ;

- l’expérimentation de la Plateforme intégrée pour la mise en œuvre du Fichier national des élèves, de l’inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d’identité scolaire au Burkina Faso et le démarrage de sa généralisation.
497. S’agissant de la formation professionnelle, les principales perspectives d’actions concernent :
- l’actualisation de la carte de la formation professionnelle ;
  - la formation de 5 369 personnes en âge de travailler ;
  - l’équipement des centres de formation professionnelle ;
  - la formation des formateurs au froid et climatisation et à l’électricité-bâtiment ;
  - l’élaboration des référentiels de formation ;
  - le recrutement, le placement et la prise en charge et le suivi des stagiaires (au Maroc et Tunisie) ;
  - la poursuite de la formation des apprenants dans les centres de formation professionnelle.
498. Au titre de l’enseignement supérieur, les priorités d’actions portent sur :
- l’élaboration d’un livre blanc et de 03 textes de base relatifs à la désignation des présidents et directeurs généraux d’institutions d’enseignement supérieur, de recherche et du CNRST ;
  - le recrutement de 609 assistants, assistants hospitalo-universitaires et attachés de recherche ;
  - la réalisation de six (6) bâtiments pédagogiques et de quatre (4) amphithéâtres ;
  - la construction du siège de l’université virtuelle et de trois (3) Espaces numériques ouverts ( ENO) dans les autres chefs-lieux de région ;
  - la subvention de 20 000 ordinateurs au profit des étudiants ;
  - la construction du bâtiment administratif extensible en R+3 au siège de la commission nationale pour l’UNESCO ;
  - la construction d’une bibliothèque classique à l’Université de Fada N’ Gourma ;
  - la construction/ réhabilitation de trois (3) cités et résidences universitaires.

#### **IV.3.3.3. Objectif stratégique 3.3 : Promouvoir la recherche et l’innovation et renforcer leur utilisation en faveur de la transformation de l’économie**

499. En matière de promotion de la recherche et l’innovation, il s’agira sur la période 2023-2025 de:
- produire 25 500 kg de semences forestières et 300 espèces forestières ;
  - générer 159 technologies, procédés, méthodes et innovations ;
  - mettre en œuvre 02 PRONAFER ;
  - opérationnaliser 01 station satellitaire ;
  - entamer la construction du technopole pharmaceutique ;

- fabriquer 14 prototypes de technologies et ;
- publier 41 articles scientifiques en matière de biosécurité.

500. Au titre de la promotion de l'utilisation des résultats de la recherche, des inventions et des innovations, les perspectives se rapportent à :

- la diffusion de 24 000 kg de semences forestières améliorées, de 210 espèces forestières et de 20 technologies à économies d'énergie ;
- l'incubation de 30 technologies, innovations et inventions ;
- la construction de 03 vitrines d'exposition de technologies, inventions et innovations ;
- l'opérationnalisation du parc d'innovation de Bagré ;
- la mise en place de 9 217 parcelles et unités de démonstration, de 5 577 champs-écoles de producteurs, de 619 parcelles-vitrines des producteurs ;
- la mise à la disposition des producteurs de 930 tonnes de semences fourragères certifiées et ;
- l'exploitation et la valorisation de 4 050 tonnes de grès.

#### **IV.3.3.4. Objectif stratégique 3.4 : Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes**

501. Pour opérationnaliser cet objectif stratégique, les perspectives d'actions portent sur :

- le financement des projets d'entrepreneuriat au profit des femmes et des jeunes ;
- l'assistance alimentaire aux personnes vulnérables, aux victimes de catastrophes et crises humanitaires ;
- la mise en œuvre du plan d'actions national intégré de l'Agenda « femmes, paix et sécurité » ;
- l'adoption des textes de mise en œuvre de l'Assurance maladie universelle (AMU) ;
- l'adoption du code du travail et de ses textes d'application ;
- le financement des projets des travailleurs retraités et déflatés ;
- le renforcement de la protection des enfants et de la protection sociale.

#### **IV.3.3.5. Objectif stratégique 3.5 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles**

502. Pour la période 2023-2025, les principales attentes en matière de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles, se rapportent à :

- l'octroi de crédits ordinaires à 494 225 femmes pour le financement de leurs AGR ;
- la dotation en technologies de production, de transformation et de conservation à 600 femmes selon leurs domaines d'activités et à 150 organisations féminines de matériel de production ;

- la formation de 15 500 femmes bénéficiaires de crédits en gestion d'entreprises ;
- l'apport d'une subvention à la scolarité des filles vulnérables en kits d'hygiène ;
- la prise en charge de 27 000 femmes et filles (y compris les PDI) victimes de violences ;
- la sensibilisation de 1 200 000 femmes et hommes aux violences basées sur le genre.

#### **IV.3.3.6. Objectif stratégique 3.6 : Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité**

503. Concernant l'amélioration du cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité, les perspectives 2023-2025 se rapportent aux prévisions suivantes par composante.
504. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable, il s'agira de :
- réaliser 4 074 forages équipés de PMH, 345 Postes d'eau autonomes (PEA) au profit des localités hautement déficitaires, 611 nouvelles AEPS, 3 000km de réseau de distribution, 49 389 branchements particuliers et 2 720 bornes fontaines ;
  - réhabiliter 19 Adductions d'eau potables simplifiées (AEPS) au profit des localités hautement déficitaires, 298 forages équipés de PMH et ;
  - augmenter la capacité de stockage de 12 717 m<sup>3</sup> et la capacité de production de 19 816 m<sup>3</sup>/j.
505. Relativement à l'assainissement et l'amélioration du cadre de vie, les projections visent à :
- réaliser 101 000 latrines familiales ;
  - opérationnaliser la police environnementale ;
  - adopter la loi portant interdiction totale des emballages et sachets plastiques au Burkina Faso et ;
  - achever les travaux d'aménagement de 1 310 mètres de linéaire de caniveaux de l'exutoire de Bangr-Weogo.
506. S'agissant de l'amélioration de l'accès à l'énergie, les principales perspectives concernent :
- la construction de 2 809 km de lignes électriques ;
  - l'électrification de 633 localités rurales ;
  - le raccordement de 189 586 ménages à l'électricité ;
  - le déploiement de 22 200 lampadaires pour l'éclairage public ;
  - l'adoption d'un (01) décret portant internalisation des normes de l'UEMOA en matière d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique.

#### **IV.3.4. Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois**

##### **IV.3.4.1. Objectif stratégique 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché**

507. Pour le développement de la production agricole sous maîtrise d'eau, les cibles visées en 2023 en matière de mise en œuvre d'extrants sont entre autres :
508. En matière d'aménagements, il s'agira de :
- réaliser 450 modèles AIRP ;
  - aménager 15 000 ha de bas-fonds et 4 800 ha de périmètres irrigués ;
  - mettre à la disposition des producteurs 3 090 équipements d'irrigation ;
  - mettre au point 24 technologies/ techniques d'amélioration de la productivité des céréales traditionnelles, 15 technologies/variétés de riz à haut rendement et 12 technologies/techniques performantes d'amélioration de cultures maraichères.
509. S'agissant de l'accès des ménages aux intrants et équipements de qualité, il s'agira de mettre à la disposition des producteurs :
- 63 373 tonnes d'engrais à prix subventionné ;
  - 24 240 tonnes de semences à prix subventionné ;
  - 3 613 équipements à prix subventionné et ;
  - des subventions aux acteurs de la filière coton pour rendre les intrants accessibles aux producteurs de coton.
510. Pour ce qui est de la sécurisation foncière des aménagements et exploitations agropastorales, les extrants clés programmés sont :
- la délimitation de 1 410 ha de plaines et bas-fonds et 4 942 ha de plaines et bas-fonds ;
  - la balise de 174 016 ha d'espaces pastoraux et l'immatriculation de 18 500 ha de zones pastorales ;
  - la mise de 400 000 ha de terres sous pratiques de gestion durable de paysages.
511. Concernant l'accès des produits ASPHF à un marché sécurisé, il s'agira de mettre à la disposition des acteurs : 30 aires d'abattage, 2 laiteries modernes, 15 comptoirs d'achats et/ou mini marchés, 30 marchés de bétail et 6 boutiques de commercialisation de PFNL.
512. En matière d'opérationnalisation des réformes dans le secteur PASP, il s'agira d'accompagner :
- les producteurs à couvrir 120 000 ha par l'assurance agricole ;
  - 25 promoteurs privés dans la mise en place d'unités mécanisées de production de compost et ;
  - 5 promoteurs privés dans la mise en place de modèles rizicoles.

513. Pour l'amélioration de la santé animale et la gestion durable des ressources animales, les perspectives pour la période 2023-2025 sont :
- vacciner 96 millions de volailles, 24 millions de bovins et 38 millions de petits ruminants ;
  - aménager 27 pêcheries au profit des acteurs ;
  - mettre à la disposition des éleveurs 10 500 tonnes d'aliments bétails ;
  - mettre à la disposition des acteurs 930 tonnes de semences fourragères et 184 kits de production fourragère ;
  - empoissonner 300 plans d'eau au profit des acteurs.
514. Concernant le renforcement de la professionnalisation des acteurs des filières ASPHF, il s'agira de :
- incuber 150 jeunes entrepreneurs agricoles ;
  - former 3 429 fermiers agricoles dans les CFPA ;
  - installer 1 554 fermiers agricoles ;
  - accompagner 10 080 OPA à se conformer à l'acte uniforme OHADA ;
  - mettre en place 07 interprofessions des filières ASPHF et 300 coopératives dans le domaine des PFNL.
515. En matière d'accroissement de la production des ressources forestières et fauniques, les perspectives pour la période 2023-2025 sont :
- créer 100 jardins nutritifs et 245 forêts privées à fort potentiel ligneux ;
  - réaliser 30 forages et 5 barrages dans les aires de protection faunique ;
  - réhabiliter 5 barrages dans les aires de protection faunique ;
  - mettre sous aménagement 389 940 ha de chantiers d'aménagements forestiers ;
  - accompagner 75 collectivités dans la création des espaces de conservation ;
  - mettre au point au moins 21 technologies/techniques d'amélioration de la productivité des espèces ligneuses et des arbres fruitiers.
516. En matière de transformation des produits forestiers non ligneux, il s'agira de mettre à la disposition des acteurs 120 lots d'équipements de transformation et mettre en place 12 unités de transformation de PFNL.

#### **IV.3.4.2. Objectif stratégique 4.2 : Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents**

517. Dans le domaine du développement du tissu industriel, l'année 2023 sera consacrée à :
- la poursuite de l'aménagement de 100 ha dans la zone agroindustrielle de Samendéni au profit des jeunes et des femmes ;
  - la délimitation des zones industrielles dans les treize (13) régions du Burkina Faso et des zones économiques spéciales;

- la réalisation de l'étude de faisabilité pour la création d'un parc industriel dans la zone industrielle de Ziniaré ;
- l'élaboration de la stratégie nationale de promotion des investissements ;
- la poursuite du programme de restructuration et de mise à niveau d'entreprises en difficulté ;
- l'opérationnalisation de l'incubateur Burkina textile ;
- la réouverture de l'usine de Faso Fani ;
- la construction et l'équipement de deux centres semi-industriels de transformation du coton ;
- la mise en place d'unités de transformation agroalimentaire et la réalisation de la mise à niveau des outils de production au profit de 130 unités de transformation des produits locaux.

518. Pour ce qui concerne la promotion de l'artisanat, les priorités portent sur :

- l'amélioration de l'accès des artisans aux financements ;
- la construction des infrastructures de promotion de l'artisanat ;
- l'effectivité du port généralisé du Faso Dan Fani;
- l'acquisition des métiers à tisser semi-automatiques à large bande au profit de 50 groupements/ associations de femmes ;
- la réalisation de l'étude sur la mise en place d'une galerie nationale.

519. Quant au développement de l'industrie minière, les ambitions affichées pour l'année 2023 sont :

- le renforcement du cadre réglementaire sur le contenu local minier avec la mise en œuvre des textes sur la fourniture locale et l'adoption de la loi sur le contenu local ;
- la réalisation de nouveaux projets miniers à petites échelles et l'opérationnalisation des actifs miniers ;
- la conception de projets de recherche géologique et minière avancés par des locaux ;
- le renforcement de la lutte contre la fraude de l'or ;
- l'élaboration de textes juridiques pour encadrer l'activité minière ;
- le renforcement de la gouvernance minière avec l'interconnexion des bases de données du Cadastre minier, du SIG, du BUMIGEB et l'infocentre de la DGI ;
- la poursuite des activités de recherche avec la réalisation des études géophysiques, géologiques et géochimiques ainsi que la réalisation de l'étude de faisabilité sur la prospection des hydrocarbures dans les bassins sédimentaires de l'Ouest et du Nord du pays ;
- la réalisation de l'étude de faisabilité d'implantation d'une raffinerie d'or assortie de l'étude d'impact environnemental et social, des évaluations économiques, financières et commerciales et des statistiques des sources et quantités de provision de la raffinerie d'or ;
- la réalisation de l'étude de faisabilité d'implantation d'une unité de traitement des rejets des mines assortie de l'étude d'impact environnemental et social, des

évaluations économiques, financières et commerciales et de l'inventaire quantitatif des rejets des mines ainsi que les sources et quantités de provision ;

- le démarrage du processus de mise en place d'une unité de production semi-mécanisée d'or avec l'identification du site d'installation de l'unité, la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social et la construction de l'unité.

520. Relativement au développement des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie burkinabè, les perspectives sont entre autres :

- la mise en œuvre de 39 initiatives de développement du tourisme ;
- l'organisation de douze manifestations majeures de promotion culturelle et touristique ;
- l'appui financier à 200 opérateurs culturels et touristiques en vue du renforcement de leurs capacités productives ;
- l'achèvement des travaux de réhabilitation et de mise aux normes internationales du stade du 4-août à Ouagadougou et le démarrage de celui du stade Sangoulé Lamizana à Bobo-Dioulasso en 2023 ;
- la construction/réhabilitation de trois infrastructures sportives dans les régions.

#### IV.3.4.3. Objectif stratégique 4.3 : Promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents

521. Les perspectives d'actions sur la période 2023-2025 pour la promotion du commerce et des industries de services se présentent comme suit.

522. Relativement à la « **Promotion du commerce intérieur** », les produits attendus portent sur :

- la promotion du développement du commerce électronique ;
- la mise en œuvre du programme Cadre intégré renforcé au Burkina Faso par le montage-financement de cinq (05) projets ;
- le suivi de la mise en œuvre du mot d'ordre « consommateurs burkinabè » ;
- la régulation de la concurrence et de la protection des consommateurs ;
- la certification de 15 entreprises du e-commerce et ;
- l'accompagnement de 100 acteurs aux fins de participation aux manifestations internationales.

523. Concernant l'« **Elaboration de la loi d'orientation du numérique et relecture de la loi postale** », les principaux livrables attendus seront entre autres : (i) l'élaboration et l'adoption de la loi d'orientation du numérique et de ses textes d'application et (ii) la mise à jour de la loi postale.

524. Pour ce qui est de l'« **Amélioration des services de transports routier, ferroviaire, et aérien** », les principaux extrants portent sur le renforcement du cadre législatif et réglementaire et la dynamisation de la compagnie Air Burkina et l'augmentation des fréquences de vol.

525. S'agissant de l'amélioration des services de communication, sur la période 2023-2025, les perspectives concernent la promotion d'œuvres de médias professionnels et le financement de 37 projets d'entreprises de presse privée.

#### **IV.3.4.4. Objectif stratégique 4.4 : Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie**

526. En matière de relance des travaux des infrastructures hydrauliques, les perspectives ont trait entre autres à :

- la réalisation de 10 nouveaux barrages et la réhabilitation de 16 barrages dégradés ;
- l'entretien de 45 barrages et la sécurisation de 14 barrages ;
- la protection de 30 berges de barrages/retenues d'eau ;
- l'élimination des plantes envahissantes de 30 barrages/retenues d'eau ;
- la réalisation de 12 forages profonds de reconnaissance ;
- le fonctionnement de 13 services police de l'eau et ;
- l'élaboration de 3 Schémas directeurs d'aménagement de gestion de l'eau (SDAGE).

527. Pour ce qui est des infrastructures énergétiques, il s'agira de poursuivre les projets de renforcement des capacités productives électriques, notamment la réalisation des centrales solaires photovoltaïques, les projets d'interconnexion et le renforcement de la coopération énergétique, particulièrement avec le Ghana et la Côte d'Ivoire.

528. S'agissant de la relance des infrastructures routières, les principaux livrables attendus sont :

- l'entretien courant de 33 947,01 km du réseau routier classé et de pistes rurales;
- le transfert du processus de passation des marchés des travaux d'entretien courant dans les régions ;
- l'aménagement de 113 km de voiries urbaines ;
- le bitumage de 984,4 km de nouvelles routes ;
- le renforcement/réhabilitation de 420 km de routes ;
- l'aménagement de 2 708 km de pistes rurales ;
- la construction de 08 ouvrages spécifiques ;
- la création du Fonds spécial routier du Burkina (FSR-B) par une loi et la relecture des textes sur le reversement de la Taxe sur les produits pétroliers (TPP) ;
- le contrôle de 950 000 véhicules poids lourds.

529. En matière de développement des infrastructures aéroportuaires et ferroviaires, les perspectives portent sur : la poursuite des travaux de construction de l'aéroport de Donsin, la finalisation de la contractualisation et le démarrage du processus de libération des emprises ferroviaires concernant le projet ferroviaire Burkina-Ghana.

530. En matière de développement d'infrastructures de communications électroniques, les perspectives concernent :

- le renforcement de la supervision de l'infrastructure et la mise à disposition de capacités de stockage et de puissance de calcul au profit de l'administration ;
- la mise en place de la plateforme de monitoring (Equipement actif du réseau et des serveurs) ;
- le renforcement de la capacité du Cloud gouvernemental ;
- la mutualisation des datacenters existants ;
- la construction et la mise en exploitation d'un Datacenter normalisé tiers 3 pour l'hébergement des plateformes et des données ;
- la mise en œuvre de mesures exceptionnelles pour le rétablissement des réseaux et services de communications électroniques impactés par l'insécurité ;
- le rétablissement du lien de transmission au niveau des localités affectées ;
- la modernisation, la mise à niveau et l'extension du RESINA ;
- l'entretien des infrastructures du réseau de l'administration ;
- le renforcement des réseaux locaux des bâtiments administratifs ;
- le renforcement du réseau métropolitain sans fil existant pour l'accès aux applications métiers et à Internet ;
- l'extension du réseau métropolitain sans fil pour l'accès aux applications métiers et l'accès à Internet ;
- l'interconnexion de nouvelles structures au RESINA.

531. En matière de développement urbain, les priorités pour l'année 2023 sont les suivantes :

- la réalisation de 18 études de faisabilité pour les équipements structurants ;
- l'aménagement de 12 zones d'activités économiques ainsi que les voiries urbaines ;
- la construction de 04 équipements structurants ;
- la restructuration de 02 zones d'habitat spontané ;
- la supervision de 200 projets de maîtrise d'ouvrage publique ;
- le lotissement des 05 communes rurales.

532. En matière de gestion environnementale, les actions de soutien au développement des infrastructures ont trait à :

- l'examen et la validation de 50 évaluations environnementales des projets du secteur ITCH ;
- l'inspection de 50 ECPE et le suivi de 20 plans de gestion environnementale et sociale de projets du secteur ITCH ;
- la mise en place de deux (02) antennes régionales de l'ANEVE.

#### **IV.3.4.5. Objectif stratégique 4.5 : Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre**

533. En matière de reboisement et de reforestation, les perspectives pour l'année 2023-2025 concernent :

- la production de 33 000 000 plants ;
- la mise en terre de 31 500 000 plants ;
- la récupération de 15 000 ha de terres dégradées dans les écosystèmes forestiers et de 90 975 ha dans les espaces agro-pastoraux ;
- la mise en œuvre de 96 PDIC ;
- le renforcement des investissements dans les 63 villages en transformation en écovillages ;
- la mise en œuvre de 08 recommandations de l'étude sur la fiscalité environnementale ;
- la révision de 30 PCD pour prendre en compte l'E/DD ;
- l'information/sensibilisation de 3 000 acteurs locaux à la prise en compte de l'E/DD dans les PLD ;
- la tenue de 03 sessions du cadre de concertation unique des conventions.

#### **IV.4. Perspectives 2023-2025 du Pilier 4 : Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale**

##### **IV.4.1. Objectif stratégique 1.3 : Renforcer la cohésion sociale et la paix**

534. En matière de prévention et de gestion des conflits communautaires et intercommunautaires, il s'agira d'impliquer les chefferies traditionnelle et coutumière et les autorités religieuses dans la prévention et la gestion des conflits locaux et de renforcer les compétences des démembrés de l'ONAPREGECC.
535. Concernant la systématisation de la répression contre les discours haineux et la stigmatisation des communautés, les priorités d'actions portent sur les poursuites judiciaires contre les auteurs de discours haineux et de stigmatisation des communautés.

##### **IV.4.2. Objectif stratégique 2.1 : Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique**

536. Pour l'atteinte de cet objectif sur la période 2023-2025, les réalisations attendues portent sur :
- l'organisation des audiences pour le jugement des dossiers pendants en justice ;
  - la tenue des assises criminelles, des pôles ECOFI et du pôle anti-terroriste ;
  - la réalisation d'une étude sur la justice traditionnelle et les modes alternatifs de règlement de conflits.

## Conclusion et recommandations

537. La mise en œuvre du Plan d'action de la Transition, actuel PA-SD, instrument principal d'opérationnalisation de la PND, s'est faite en 2022 dans un environnement difficile marqué par des crises multidimensionnelles au rang desquelles, la crise russo-ukrainienne, la persistance des attaques terroristes et les changements institutionnels. Ce contexte difficile a fortement pesé sur le cadre macroéconomique du pays caractérisé par un ralentissement de l'activité économique, un niveau d'inflation élevé et une aggravation du déficit budgétaire. Ainsi, le taux de croissance économique du PIB réel est ressorti à 3,0% en 2022 contre 6,5% en 2021, le taux d'inflation a atteint 14,1% contre 3,9% sur la période sous revue et le déficit budgétaire s'est situé à 8,6% après 6,3% un an plus tôt.
538. Tenant compte de cette conjoncture peu favorable, le niveau global de mise en œuvre du PAT, **estimée en 2022 à 63,3% en terme physique et 52,9% en termes d'exécution financière**, est jugé satisfaisant. Les acquis majeurs enregistrés sont présentés suivants les piliers du Plan.
539. En matière **de lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité territoriale** (Pilier 1), les principaux résultats obtenus ont concerné la réorganisation de l'armée, le renforcement des capacités opérationnelles des FDS en équipements, en infrastructures, la création de 2 Groupements d'unités mobiles d'intervention et l'augmentation des effectifs, la signature de 2 accords de défense et de sécurité avec l'Arabie Saoudite et l'Iran et la réalisation de nombreuses opérations contre les groupes armés terroristes et de patrouilles de sécurisation du territoire.
540. Concernant **la réponse à la crise humanitaire** (Pilier 2), les acquis observés en 2022 ont trait à la prise en charge psycho-sociale de plus de 2 millions de Personnes déplacées internes (PDI) et de victimes de catastrophes, au transfert de cash à plus de 45 000 PDI et des communautés hôtes, à la poursuite de l'éducation en situation de crise à travers la distribution de 51 000 kits scolaires aux élèves des zones de repli des PDI, la prise en charge de 100 enseignants communautaires dans le cadre de la réouverture des établissements fermés, la location de 299 salles de classe et l'acquisition de 18 000 tables-bancs ainsi qu'au relèvement des PDI avec la mise à disposition d'engrais, de 745 équipements de production, de 32 tonnes de semences améliorées et le renforcement de capacités de 1 717 jeunes éleveurs PDI.
541. Pour ce qui est de la **refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance** (Pilier 3), les efforts du Gouvernement ont permis le développement et la mise en exploitation de 5 logiciels métiers au profit de la justice et l'audit de 17 juridictions et établissements pénitentiaires dans le cadre de la gouvernance politique, le traitement à temps de 89% des dossiers d'avancement et la dématérialisation de 39 procédures de l'administration publique logiciels métiers au profit de la justice au titre de la gouvernance administrative. Au niveau de la gouvernance économique, les progrès notés concernent l'optimisation de la mobilisation des recettes avec un taux de mobilisation des ressources propres de 113,8% et le déploiement à 75% de l'informatisation du cadastre foncier national.

542. Quant au développement du capital humain, les efforts se sont traduits entre autres dans le domaine de la santé par l'amélioration de la couverture vaccinale contre la COVID-19, l'hépatite B et l'HPV, la livraison de plus de 18 millions d'actes de soins dans le cadre de la politique de la gratuité des soins et la construction et/ou normalisation de 44 CSPS. Du côté de l'enseignement, la formation et l'enseignement supérieur, les acquis se sont traduits par la construction d'un lycée scientifique, de 21 salles de classe pour le primaire et de 28 pour le secondaire, l'accroissement des effectifs de l'EFTP de 13,1% et de la proportion des étudiants inscrits dans les filières de l'EFTP de 10,5% à 11,3%. Au titre de l'amélioration du cadre de vie, 472 nouvelles ont été électrifiées, 2 016 forages équipés de PMH, 248 PEA et 78 AEPS construits ayant entraîné une légère augmentation de l'accès à l'eau potable et plus de 37 000 latrines.
543. S'agissant du développement des secteurs de production et de soutien à la production, les progrès se sont traduits entre autres par l'octroi d'engrais et de semences à plus de 700 000 producteurs et d'équipements à plus de 735 000 producteurs, l'exploitation de 2 824,60 ha de bas-fonds et plaines aménagés, la mise à disposition des producteurs de 5 266 équipements d'irrigation dans le domaine agro-sylvo-pastoral.
544. Du côté du renforcement du tissu industriel, les résultats notables concernent la mise à niveau de 34 entreprises, la construction de 2 blocs de bâtiments au Village artisanal de Bobo-Dioulasso et l'avancement de 03 projets de recherches géologiques et minières détenus par des locaux ayant entraîné un accroissement de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB, passant de 8,3% en 2021 à 8,9% en 2022. Sur le plan du développement des infrastructures hydrauliques, routières, aéroportuaires et de télécommunication, les avancées constatées portent sur la réhabilitation de 06 barrages dégradés et la construction de 02 nouveaux barrages, le bitumage de 108,1 km de nouvelles routes, l'aménagement de 413 km de nouvelles pistes rurales, de 58,3 km de voies primaires et secondaires, l'accroissement de la capacité Internet pour l'administration à 9 Gbps et l'interconnexion de 70 nouvelles structures; l'accroissement de la puissance installée de 30 MWc avec la mise en service de la centrale solaire de Nagréongo.
545. **S'agissant de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale** (Pilier 4), les acquis enregistrés portent sur la poursuite du processus de réconciliation nationale avec l'adoption du décret de création de la coordination nationale des comités locaux de dialogue, l'élaboration d'un plan d'action intégré de la stratégie nationale de réconciliation adopté en 2022. A cela s'ajoutent la répression de 100% de discours haineux et l'accélération des dossiers pendants en justice.
546. Malgré ces acquis énumérés ci-dessus, de nombreuses difficultés ont entravé la mise en œuvre du PAT en 2022. Il s'agit essentiellement :
- de l'insécurité qui freine la réalisation de certains chantiers ;
  - des longs délais de livraison des infrastructures ;
  - de la viabilité et l'exploitation des investissements ;

- de la faiblesse des capacités techniques de certaines entreprises ou les MOD pour exécuter les chantiers à eux confiés ;
- de la faiblesse du financement pour la relance de l'activité économique ;
- des retards observés dans la mise en place des délégations spéciales ;
- de la flambée des coûts des matières premières qui impacte l'exécution de certains chantiers ;
- des longs délais d'obtention des avis de non-objection et de décaissement de ressources de certains PTF ;
- de la mobilisation et la sécurisation du foncier pour la réalisation des investissements socioéconomiques ;
- de la lenteur dans le transfert effectif des ressources aux collectivités territoriales dans les délais convenus ;
- de la faiblesse du financement pour le fonctionnement des secrétariats techniques des CSD&CRD et les groupes thématiques.

547. Aussi, afin de mitiger ces difficultés ci-dessus présentées, il est impérieux de mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- Poursuivre les efforts de sécurisation du territoire, de réinstallation des populations et des services de l'Etat ;
- Renforcer la mise en œuvre des instruments de stabilisation au profit des communautés des zones à fort défi sécuritaire ;
- Renforcer la sécurisation des investissements ;
- Systématiser le nexus Humanitaire Développement Paix dans la définition et la mise en œuvre des actions de développement ;
- Achever la réalisation des chantiers en cours pour soutenir la relance économique et améliorer le bien-être des populations ;
- Accélérer la mise en œuvre des réformes entrants dans le cadre de la refondation de l'Etat,
- Maintenir la dynamique de dématérialisation des procédures afin d'améliorer la productivité de l'administration et la compétitivité des services ;
- Améliorer le financement du PA-SD pour combler le gap à travers l'accompagnement des PTF, du secteur privé et la mise en place d'un mécanisme de suivi concerté avec les partenaires des délais de réaction aux demandes d'Avis de non objection ;
- Accroître les ressources transférées aux collectivités territoriales notamment par le biais de la mobilisation optimale de la fiscalité locale et l'adoption d'une loi de programmation financière ;

- Accélérer la prise d'actes de transfert des infrastructures réalisées par les projets et programmes au profits des collectivités ;
- Poursuivre les efforts d'apurement de la dette intérieure ;
- Poursuivre les efforts de renforcement du dispositif de suivi évaluation à travers l'amélioration de la production statistique, le financement conséquent des organes du dispositif de suivi et ;
- Sécuriser les ressources destinées aux organes du dispositif de suivi et d'évaluation de la PND.

## Annexe

**Annexe 1** : Réalisations faites dans les communes et régions sur la base des budgets propres et transferts de l'Etat aux collectivités territoriales

Piliers	Prévision	Réalisation
<b>Pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale</b>		
<b>Renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en vue de libérer les localités occupées par les terroristes</b>		
Nombre de services de police réhabilités	0	1
Nombre de bâtiments de gendarmerie réhabilités	0	2
Nombre de bâtiments de police réhabilités	0	2
Nombre de motos acquises au profit des FDS	34	34
Nombre de bâtiments administratifs de la police construits	0	1
<b>Pilier 2: Répondre à la crise humanitaire</b>		
<b>Soutien au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et garantie de leur sécurité</b>		
Quantité d'engrais à la disposition des personnes vulnérables y compris les PDI (tonnes)	221,2	228,88
Quantité de vivres mises à la disposition des personnes vulnérables	248,175	248,175
Nombre de ménages des PDI bénéficiaires de cash transfert	600	600
<b>Acquisition et approvisionnement en produits de santé, équipements et autres intrants de prise en charge sanitaire des populations affectées par le terrorisme y compris les PDI</b>		
Nombre de kits d'urgence au profit des populations affectées par le terrorisme y compris les PDI acquis (lot)	68	63
<b>Pilier 3 : Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance</b>		
<b>Amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
nombre de PCD actualisés	4	3
nombre de bâtiments administratifs de mairies construits	6	3
nombre de bâtiments administratifs de mairies équipés	29	30
nombre de bâtiments administratifs de mairies réhabilités	12	2
<b>Rationalisation de l'achat et de l'utilisation des moyens roulants de l'Etat</b>	<b>0</b>	<b>8</b>

Piliers	Prévision	Réalisation
nombre de véhicules à deux roues acquis	4	4
<b>Poursuite du développement des économies locales</b>	<b>0</b>	<b>12</b>
Nombre de boutiques de marché construites	22	23
Nombre de marchés aménagés	2	1
Nombre de halls centraux de marché construits	0	30
Nombre de hangars de marché construits	12	12
Nombre de boutiques de rue construites	221	143
<b>Poursuite des investissements en infrastructures de santé</b>		
Nombre de nouveau CSPS construits	18	8
nombre de CSPS réhabilités	18	6
nombre de CSPS normalisés	1	1
nombre de dispensaires construits	9	5
nombre de dispensaires réhabilités	3	4
nombre de maternités construites	14	9
nombre de maternités réhabilitées	11	5
nombre de maternités électrifiées	5	4
Nombre d'ambulances acquises	1	2
nombre d'incinérateurs acquis	6	6
nombre de dépôts MEG	6	7
nombre de logements de CSPS	15	9
Nombre de bâtiments du centre de dialyse réhabilités	0	1
Nombre de hangars PEV construits	2	1
<b>Amélioration de la qualité et l'accès au système éducatif</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
nombre d'écoles construites	26	18
nombre d'écoles normalisées	12	8
nombre d'écoles réhabilitées	28	70
nombre de salles de classe construites	185	89
nombre de salles de classe réhabilitées	18	20

Piliers	Prévision	Réalisation
Nombre de salles de classe construites pour le post-primaire et le secondaire	16	14
nombre de CEG construits	9	3
nombre de lycées électrifiés	7	7
nombre de complexes scolaires construits	1	0
nombre de logements enseignants	0	2901
Nombre de tables-bancs acquis au profit des écoles	5 216	4 301
Nombre d'écoles ayant bénéficié de mobiliers de bureau	206	203
Nombre de bourses scolaires octroyées	205	439
Nombre d'écoles ayant bénéficié de fournitures scolaires	924	797
Nombre d'écoles bénéficiaires de cantines	538	561
Nombre de forages institutionnels réhabilités dans les écoles	20	21
Nombre de latrines institutionnelles réhabilitées dans les écoles	4	28
Nombre de latrines institutionnelles construites dans les écoles	65	47
Nombre de forages institutionnels réalisés dans les écoles	48	48
<b>Amélioration de l'employabilité des jeunes</b>		
Nombre de jeunes bénéficiaires d'équipements	0	88
<b>Amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement</b>	<b>0</b>	<b>96</b>
Nombre de forages réalisés	175	169
Nombre de forages réhabilités	57	45
Nombre d'AEPS/PEA réalisés	6	16
Nombre d'extensions d'AEPS/PEA	1	1
Nombre de PEA réalisés	7	26
Nombre d'AEPS/PEA réhabilités	2	986
Nombre de latrines publiques réhabilitées	2	2
Nombre de latrines familiales réalisées	620	380
Nombre de latrines publiques réalisées	269	267
Nombre de latrines communautaires et institutionnelles réalisées	0	7
Nombre de forages équipés de PMH réalisés	135	125

Piliers	Prévision	Réalisation
<b>Développement de la production agricole sous maîtrise d'eau</b>		
Superficie de bas-fonds aménagés (Ha)	80	0
Superficies aménagées (Ha)	6	5
<b>Amélioration de l'accès des ménages aux intrants et équipements de qualité</b>		
Quantité d'engrais mis à la disposition des producteurs à prix subventionné (tonnes)	0	216
<b>Renforcement de l'accès à un marché sécurisé</b>		
Nombre d'aires d'abattage réhabilitées	1	1
<b>Amélioration de la santé animale et de la gestion durable des ressources animales</b>		
Nombre de parcs à vaccination construits	5	4
<b>Financement et promotion commerciale des produits de l'artisanat</b>		
Nombre de musées réhabilités	1	0
Nombre de sites touristiques aménagés	1	1
<b>Amélioration de l'offre et de la qualité des infrastructures sportives</b>		
Nombre de terrains de sport aménagés	1	1
<b>Relance des travaux des infrastructures routières</b>		
linéaire de routes bitumées (en km)	129	30
linéaire de pistes rurales réhabilitées (en km)	380	169
linéaire de pistes rurales aménagées (en km)	67	46
Nombre d'ouvrages de franchissement (ponts, radiers, etc.) réalisés	5	1
<b>Récupération des terres dégradées</b>		
nombre d'activités de reboisement	3	3
Nombre de plants mis en terre	113 000	83 346
Nombre de plants produits	134 500	134 500
Nombre de forêts communales délimitées	10	1

## Table des matières

Liste des tableaux .....	ii
Liste des graphiques .....	vi
Liste des encadrés.....	vi
Sigles et abréviations.....	vii
Résumé .....	xi
Introduction .....	1
I. Evolution de l'économie burkinabè en 2022.....	2
II. Performances 2022 de la mise en œuvre du PA-SD par pilier .....	5
II.1. Pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale .....	5
II.1.1. Objectif stratégique 1.2 : Renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national .....	5
II.1.2. Synthèse de la lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité territoriale .....	11
II.2. Pilier 2 : Répondre à la crise humanitaire .....	13
II.2.1. Objectif stratégique 1.1 : Renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent .....	13
II.2.2. Objectif stratégique 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché .....	19
II.2.3. Contribution des collectivités territoriales à la réponse à la crise humanitaire .....	21
II.2.4. Synthèse de la réponse à la crise humanitaire.....	21
II.3. Pilier 3 : Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance.....	23
II.3.1. Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix ....	23
II.3.1.1. Objectif stratégique 1.2 : Renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national.....	23
II.3.2. Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique .....	24
II.3.2.1. Objectif stratégique 2.1 : Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique .....	24

II.3.2.2. Objectif stratégique 2.2 : Promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l'administration publique .....	29
II.3.2.3. Objectif stratégique 2.3 : Promouvoir la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionale et internationale.....	32
II.3.2.4. Objectif stratégique 2.4 : Renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale .....	38
II.3.3. Axe 3 : Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale.....	40
II.3.3.1. Objectif stratégique 3.1 : Promouvoir la santé de la population et accélérer la transition démographique .....	40
II.3.3.2. Objectif stratégique 3.2 : Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie .....	44
II.3.3.3. Objectif stratégique 3.3 : Promouvoir la recherche et l'innovation et renforcer leur utilisation en faveur de la transformation de l'économie.....	51
II.3.3.4. Objectif stratégique 3.4 : Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes .....	53
II.3.3.5. Objectif stratégique 3.5 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.....	56
II.3.3.6. Objectif stratégique 3.6 : Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité.....	58
II.3.4. Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois .....	62
II.3.4.1. Objectif stratégique 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché .....	62
II.3.4.2. Objectif stratégique 4.2 : Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents.....	68
II.3.4.3. Objectif stratégique 4.3 : Promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents .....	74
II.3.4.4. Objectif stratégique 4.4 : Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie.....	77
II.3.4.5. Objectif stratégique 4.5 : Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre .....	82

II.3.5.	Contribution des collectivités territoriales à la refondation de l'Etat et à l'amélioration de la gouvernance .....	86
II.3.6.	Synthèse de la refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance.....	87
II.4.	Pilier 4 : Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale .....	93
II.4.1.	Objectif stratégique 1.3 : Renforcer la cohésion sociale et la paix .....	93
II.4.2.	Objectif stratégique 2.1 : Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique.....	95
II.4.3.	Synthèse de la conduite du processus de réconciliation nationale et de la cohésion sociale.....	97
III.	Dispositions de mise en œuvre, du suivi et d'évaluation de la Politique nationale de développement en 2022.....	99
III.1.	Fonctionnement des organes et instance du dispositif.....	99
III.2.	Financement de la Politique nationale de développement .....	101
III.3.	Analyse de l'efficacité de la coopération au développement .....	103
III.4.	Exécution des investissements et réformes au niveau des régions .....	104
IV.	Perspectives.....	105
IV.1.	Perspectives 2023-2025 du Pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale .....	105
IV.1.1.	Objectif stratégique 1.2 : Renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national.....	105
IV.2.	Perspectives 2023-2025 du Pilier 2 : Répondre à la crise humanitaire .....	106
IV.2.1.	Objectif stratégique 1.1 : Renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent	106
IV.2.2.	Objectif stratégique 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché	107
IV.3.	Perspectives 2023-2025 du Pilier 3 : Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance	108
IV.3.1.	Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix	108
IV.3.1.1.	Objectif stratégique 1.2 : Renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national.....	108

IV.3.2. Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique .....	108
IV.3.2.1. Objectif stratégique 2.1 : Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique .....	108
IV.3.2.2. Objectif stratégique 2.2 : Promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l'administration publique .....	109
IV.3.2.3. Objectif stratégique 2.3 : Promouvoir la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionale et internationale.....	110
IV.3.2.4. Objectif stratégique 2.4 : Renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale .....	110
IV.3.3. Axe 3 : Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale	111
IV.3.3.1. Objectif stratégique 3.1 : Promouvoir la santé de la population et accélérer la transition démographique .....	111
IV.3.3.2. Objectif stratégique 3.2 : Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie .....	111
IV.3.3.3. Objectif stratégique 3.3 : Promouvoir la recherche et l'innovation et renforcer leur utilisation en faveur de la transformation de l'économie.....	112
IV.3.3.4. Objectif stratégique 3.4 : Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes .....	113
IV.3.3.5. Objectif stratégique 3.5 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.....	113
IV.3.3.6. Objectif stratégique 3.6 : Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité.....	114
IV.3.4. Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.	115
IV.3.4.1. Objectif stratégique 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché	115
IV.3.4.2. Objectif stratégique 4.2 : Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents.....	116
IV.3.4.3. Objectif stratégique 4.3 : Promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents .....	118
IV.3.4.4. Objectif stratégique 4.4 : Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie.....	119

IV.3.4.5. Objectif stratégique 4.5 : Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre .....	120
IV.4. Perspectives 2023-2025 du Pilier 4 : Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.....	121
IV.4.1. Objectif stratégique 1.3 : Renforcer la cohésion sociale et la paix .....	121
IV.4.2. Objectif stratégique 2.1 : Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique .....	121
Conclusion et recommandations.....	122
Annexe.....	i